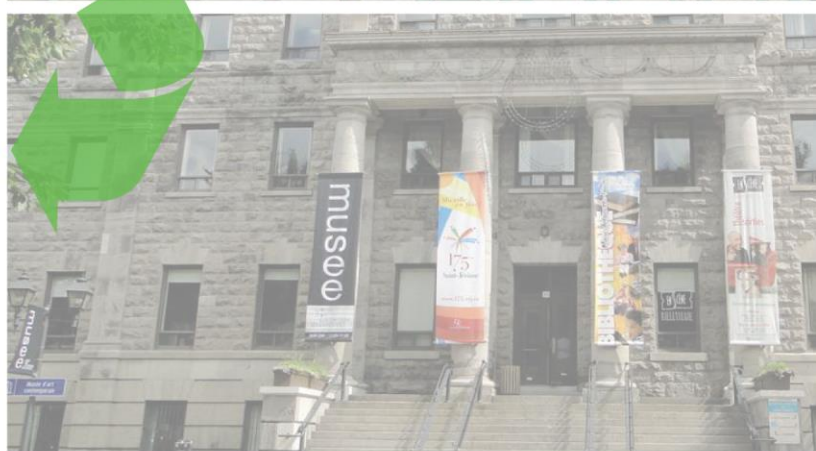


# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**2016-2020**  
Adopté le 18 mai 2016



**MRC**  
de La Rivière-du-Nord

# ÉQUIPE DE RÉALISATION

## Comité technique de révision

### Frédéric Marceau

Coordonnateur développement durable et environnement  
Ville de Prévost

### Dominic Lirette

Directeur aménagement, environnement et urbanisme  
Ville de Saint-Colomban

### Mélanie Paquette

Responsable programmes environnementaux  
Municipalité de Saint-Hippolyte

### Patrick Boyer

Chef division matières résiduelles et bâtiments  
Ville de Saint-Jérôme

### Véronique Allard

Technicienne matières résiduelles et bâtiments  
Ville de Saint-Jérôme

## Supervision

### Pierre Godin

Directeur général et secrétaire-trésorier  
MRC de La Rivière-du-Nord

## Compilation, recherche, rédaction

### Josée Yelle

Directrice environnement et territoire  
MRC de La Rivière-du-Nord

## Révision et mise en page

### Marie-Claude Marcotte

Communicatrice-rédactrice  
L'ÉCRIT RESTE

### Joël Houde

Directeur travaux publics  
Municipalité de Sainte-Sophie

### Alain Bellay

Directeur général DDRDN (écocentres)  
MRC de La Rivière-du-Nord

### Marie-France Larose

Directrice générale  
CLD Rivière-du-Nord

### Josée Yelle

Directrice environnement et territoire  
MRC de La Rivière-du-Nord

## Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord

### Monsieur Bruno Laroche

Préfet et maire de la Municipalité de Saint-Hippolyte

### Monsieur Germain Richer

Maire de la Ville de Prévost

### Monsieur Jean Dumais

Maire de la Ville de Saint-Colomban

### Monsieur Stéphane Maher

Maire de la Ville de Saint-Jérôme

### Madame Louise Gallant

Mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie



# ÉQUIPE DE RÉALISATION

## Commission de consultations publiques

**M. Daniel Cadotte**

Secteur syndical

**M. Germain Richer**

Secteur municipal

**M. Bruno Laroche, président**

Secteur municipal

**M. Alain Rochon**

Secteur économique

**M. Yvon Lavoie**

Secteur sociocommunautaire

**M. Philippe Roy**

Secteur environnemental

**Mme Anne Léger**

Secteur environnemental

## Remerciements

L'équipe de réalisation souhaite remercier sincèrement le personnel de la MRC de La Rivière-du-Nord ainsi que les employés des municipalités et des villes de la MRC ayant collaboré à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles. Nous remercions également les citoyennes, les citoyens, les organisations, les institutions, les commerces et les industries, pour leur participation à notre sondage de préconsultations. Nous sommes très reconnaissants envers la commission de consultations publiques pour l'énergie déployée et le temps accordé à cette importante étape de la révision du PGMR. Par ailleurs, nous remercions les collègues de plusieurs MRC, lesquels ont partagé leurs connaissances et ont patiemment répondu à de nombreuses questions. Enfin, nous transmettons nos remerciements au personnel de RECYC-QUÉBEC pour leur soutien tout au long de notre démarche.



# PRÉAMBULE

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord (ci-après nommée MRC RDN) a adopté son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) le 16 septembre 2015.

Le projet de PGMR a ensuite fait l'objet de deux consultations publiques, lesquelles ont été présidées par une commission de consultation publique formée de représentants de divers secteurs de la communauté. La première soirée de consultation a eu lieu à Saint-Jérôme le 18 novembre 2015, et la seconde à Saint-Colomban le 25 novembre 2015.

Par la suite, la commission de consultations publiques a élaboré un rapport, lequel a été soumis au Conseil de la MRC RDN. Les recommandations de la commission ont été retenues par le Conseil et ont ainsi engendré la modification du projet de PGMR, sans toutefois remettre en cause l'économie générale du projet, ce qui aurait mené à la réadoption du projet de PGMR.

Par ailleurs, le projet modifié a été transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à des fins d'analyse de conformité, ainsi qu'aux MRC limitrophes et desservies par le lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur le territoire. Le ministre du MDDELCC a émis l'avis de conformité du projet de PGMR le 10 mars 2016.

Le PGMR 2016-2020 de la MRC RDN a été adopté par le Conseil le 18 mai 2016. Il entrera en vigueur en septembre 2016, conformément au délai prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES	vi
TABLE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES ACRONYMES	viii
LEXIQUE	x
INTRODUCTION	1
MISE EN CONTEXTE	1
DÉMARCHE DE RÉVISION DU PGMR	2
CONTENU DU PGMR	2
<b>1 PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION</b>	<b>3</b>
1.1 GÉOGRAPHIE	3
1.1.1 CONTEXTE RÉGIONAL	3
1.1.2 LOCALISATION ET COMPOSITION DE LA MRC	5
1.1.3 AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	8
1.2 DÉMOGRAPHIE	9
1.2.1 GRANDES TENDANCES ET PROJECTIONS	9
1.2.2 RÉPARTITION SPATIALE	10
1.2.3 GENRE ET GROUPES D'ÂGE	11
1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES	12
1.3.1 CATÉGORIES D'HABITATION	12
1.3.2 MÉNAGES	13
1.3.3 SECTEURS D'ACTIVITÉS	17
<b>2 ENCADREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS</b>	<b>25</b>
2.1 CADRE LÉGAL	25
2.2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	28
2.2.1 COMPÉTENCE PARTIELLE DE LA MRC	29
2.2.2 COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS LOCALES	29
2.2.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES	29
2.3 DROIT DE REGARD	29
<b>3 INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR</b>	<b>31</b>
3.1 INSTALLATIONS DE GMR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE EN 2015	31
3.1.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE	33

3.1.2	ÉCOCENTRES	35
3.2	ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GMR SUR LE TERRITOIRE EN 2015	40
3.2.1	POINTS DE DÉPÔT POUR LES MATIÈRES VISÉES PAR LA REP	40
3.2.2	POINTS DE DÉPÔT POUR LE TEXTILE	43
3.2.3	ORGANISMES DE BIENFAISANCE	44
3.2.4	AUTRES ENTREPRISES DE GMR SUR LE TERRITOIRE	45
3.2.5	ORGANISMES ET ENTREPRISES DE GMR SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	47
3.3	SERVICES ET PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GMR SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC EN 2015	49
3.3.1	GESTION DES DÉCHETS	49
3.3.2	GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	51
3.3.3	GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES	52
3.3.4	GESTION DES RÉSIDUS VERTS	53
3.3.5	GESTION DES BOUES	53
3.3.6	JOURNÉES «GRAND MÉNAGE» ET AUTRES RÉSIDUS	54
3.3.7	PROGRAMMES DE SUBVENTION	55
3.3.8	PROGRAMMES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION	55
3.3.9	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	56
4	PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC	57
4.1	GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	57
4.1.1	RÉSIDENTIEL	57
4.1.2	ICI	57
4.1.3	CRD	59
4.2	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES EN 2013	60
4.2.1	ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	62
4.2.2	RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	64
4.2.3	BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL	64
4.2.4	BILAN DES SECTEURS DES ICI ET DE LA CRD	68
5	ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	71
5.1	BILAN SOMMAIRE DU PGMR 2004-2008	71
5.2	PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX	72
5.3	ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS	75
5.3.1	ORIENTATIONS	75
5.3.2	OBJECTIFS	76
5.3.3	OBJECTIF D'ÉLIMINATION ET ESTIMATION DES BESOINS FUTURS	78
6	PLAN D'ACTION 2016-2020	80
6.1	GRANDES CATÉGORIES D'INTERVENTION	80

6.2	MESURES PRÉVUES ET ÉCHÉANCIERS DE RÉALISATION DU PGMR 2016-2020	80
6.3	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	87
7	SURVEILLANCE ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE	98
	RÉFÉRENCES	99
	ANNEXE 1 : FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS DU PGMR 2016-2020	102
	ANNEXE 2 : TABLEAUX GÉNÉRÉS PAR L'OUTIL D'INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, VERSION 1	159

## TABLE DES FIGURES

Figure 1.1 :	Territoire de la région administrative des Laurentides	4
Figure 1.2 :	Territoire de la MRC La Rivière-du-Nord	6
Figure 1.3 :	Répartition spatiale de la population de la MRC en 2015	11
Figure 1.4 :	Répartition de la population par groupes d'âge en 2011	12
Figure 1.5 :	Unités d'évaluation de la MRC en 2014	13
Figure 1.6 :	Pourcentage des ménages de la MRC RDN selon le revenu en 2014	15
Figure 1.7 :	Population totale âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade	16
Figure 3.1 :	Installations de GMR du territoire de la MRC RDN	32
Figure 4.1 :	Méthodologie de calcul de la population équivalente (tirée de MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, 2013)	61
Figure 4.2 :	Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg PAR HABITANT)	63
Figure 4.3 :	Répartition des matières recyclables récupérées par la collecte sélective	67
Figure 4.4 :	Variations saisonnières de la collecte sélective en 2013 (EN TONNES MÉTRIQUES)	68

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :	Municipalités constituantes	7
Tableau 1.2 :	Pourcentage de ménages privés selon la taille	14
Tableau 1.3 :	Nombre et taux des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC RDN, région des Laurentides et ensemble du Québec	16
Tableau 1.4 :	Ménages branchés à Internet et à la haute vitesse en 2012	17
Tableau 1.5 :	Les cinquante plus grands ICI de la MRC RDN en 2015	18
Tableau 1.6 :	Répartition des établissements selon la taille et le secteur d'activité pour la MRC RDN en 2012	22
Tableau 2.1 :	Recensement des règlements municipaux relatifs à la GMR	26
Tableau 2.2 :	Éléments de la réglementation municipale relative à la GMR	27
Tableau 3.1 :	Liste des MRC desservies par le LET de Sainte-Sophie	33

Tableau 3.2 : Coordonnées, période et heures d'ouverture des écocentres de la MRC RDN.....	36
Tableau 3.3 : Catégories de matières acceptées dans les écocentres de la MRC RDN et conditions d'entreposage.....	37
Tableau 3.4 : Ententes particulières entre DDRDN, les récupérateurs et les recycleurs.....	39
Tableau 3.5 : Points de dépôt volontaire sur le territoire de la MRC RDN pour les matières visées par la REP.....	40
Tableau 3.6 : Points de dépôt POUR LE TEXTILE sur le territoire de la MRC RDN.....	43
Tableau 3.7 : Organismes de bienfaisance œuvrant sur le territoire de la MRC RDN.....	44
Tableau 3.8 : Autres entreprises de GMR sur le territoire de la MRC RDN.....	45
Tableau 3.9 : Organismes et entreprises de GMR situés à l'extérieur du territoire de la MRC RDN.....	48
Tableau 3.10 : Portrait de la gestion des déchets sur le territoire de la MRC RDN.....	50
Tableau 3.11 : Portrait de la gestion des matières recyclables sur le territoire de la MRC RDN.....	52
Tableau 3.12 : Programmes de subvention sur le territoire de la MRC RDN en 2015.....	55
Tableau 4.1 : Grands générateurs et types de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC RDN.....	58
Tableau 4.2 : Générateurs de matières résiduelles pour la MRC RDN en 2014.....	60
Tableau 4.3 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2013.....	61
Tableau 4.4 : Taux de mise en valeur global de la MRC RDN par matière en 2013.....	64
Tableau 4.5 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel en 2013.....	65
Tableau 4.6 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur des ICI en 2013.....	69
Tableau 4.7 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur de la CRD en 2003.....	70
Tableau 5.1 : Principales mesures mises en œuvre dans le cadre du PGMR 2004-2008.....	71
Tableau 5.2 : Enjeux et problématiques propres à chaque secteur.....	74
Tableau 5.3 : Objectifs et échéanciers du PGMR 2016-2020 de la MRC RDN.....	76
Tableau 5.4 : Données d'élimination pour la MRC RDN de 2011 à 2013.....	79
Tableau 5.5 : Estimation des projections démographiques pour la MRC RDN.....	79
Tableau 6.1 : Mesures prévues au PGMR 2016-2020 de la MRC RDN.....	81
Tableau 6.2 : Estimation des dépenses du PGMR 2016-2020.....	87
Tableau 6.3 : Estimation de sources actuelles de revenus et autres ressources financières potentielles.....	97



## LISTE DES ACRONYMES

---

3RV-E	Réduction, réemploi, récupération, valorisation, élimination
ACDC	Aide aux composteurs domestiques et communautaires
AMT	Agence métropolitaine de transport
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CQEER	Conseil québécois des événements écoresponsables
CRD	Construction, rénovation, démolition
CRE	Conseil régional de l'environnement
CSE	Conteneur semi-enfoui
DDRDN	Développement durable Rivière-du-Nord
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces, institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MDDEF	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique
MRC RDN	Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord
OSBL	Organisme sans but lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles



## LISTE DES ACRONYMES

REP	Responsabilité élargie des producteurs
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
WMQ	Waste Management Québec inc.

## LEXIQUE

---

### Boues

Résidus provenant du traitement des eaux usées et de la vidange des fosses septiques.

### Caractérisation

Méthode permettant de décrire de façon détaillée et quantifiée chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

### Carboneutre

Qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou à compenser les émissions qui n'ont pu être réduites, en posant des actions écologiquement responsables.

### Collecte sélective des matières recyclables

Mode de récupération, porte-à-porte ou par apport volontaire à des points de dépôt, des matières recyclables à des fins de mise en valeur.

### Compost

Produit issu du compostage de la matière organique, lequel peut être utilisé comme amendement organique, améliorant la structure des sols, ou comme engrais nourrissant pour les plantes.

### Compostage

Procédé biologique permettant, sous l'action de bactéries aérobies (en présence d'oxygène), la dégradation accélérée de matières organiques pour produire du compost. Les réactions de compostage dégagent de la chaleur qui hygiénise le compost, c'est-à-dire élimine les agents pathogènes contenus dans les intrants.

### Élimination

Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du REIMR, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

### Encombrant

Matière résiduelle non industrielle qui, à cause de sa taille, de son volume et de son poids, n'est pas ramassée lors de la collecte des matières résiduelles.

### Enfouissement

Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre.

### Herbicyclage

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte de la pelouse.

### Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité, lesquelles font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat.

### Lixiviat

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement, lequel contient souvent des contaminants toxiques.

### Matière organique

Fraction de matière vivante pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

### Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

### Matière résiduelle

Matière ou objet périmés, rebutés ou autrement rejetés, lesquels sont mis en valeur ou éliminés.

### Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

### Multilogement

Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiques.

### Ordures

Résidu, matériau, substance ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation et qui sont destinés à l'élimination; synonyme de déchet et de résidu ultime.

### Récupérateur

Le récupérateur procède à la collecte et au conditionnement des matières. Il les sépare par catégories et les met généralement en ballots, lesquels sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur. Cependant, avant d'être utilisées dans la fabrication d'un produit, certaines matières doivent au préalable subir un traitement. Les opérations de densification de la matière (ballottage des fibres, fabrication de briquettes de métal, broyage du verre, mise en flocons du plastique, etc.) sont considérées comme des activités de récupération plutôt que de recyclage. De même, le déchetage des carcasses d'automobiles est considéré comme une opération de récupération.

### Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

## Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement par l'épandage au sol.

## Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

## Réemploi ou réutilisation

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

## Résidu

Matière ou objet périmés, rebutés ou autrement rejetés, lesquels sont mis en valeur ou éliminés; synonyme de matière résiduelle.

## Résidu domestique dangereux

Tout résidu généré à la maison qui possède les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

## Résidu ultime

Le résidu ultime, ou déchet, est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

## Taux de récupération ou de mise en valeur

Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites; synonyme de taux de diversion.

## Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

## Unifamilial

Type d'habitation où l'on retrouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civique.

## Valorisation

Toute opération visant à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie, que ce soit par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage, la biométhanisation), l'épandage au sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination. L'expression «mise en valeur» est souvent utilisée comme synonyme du terme «valorisation».

## INTRODUCTION

---

### MISE EN CONTEXTE

La révision du PGMR de la MRC de La Rivière-du-Nord, fait suite à la publication, en juillet 2013, des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*. Ces directives ministérielles visent à préciser les exigences gouvernementales relativement à la conformité des PGMR avec les articles pertinents de la LQE ainsi qu'avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR) et son *Plan d'action 2011-2015*. Les enjeux de la PQGMR sont les suivants :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Pour sa part, le *Plan d'action 2011-2015* fixe les objectifs à atteindre d'ici 2015, soit :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Afin de favoriser l'atteinte de ces objectifs, le *Plan d'action 2011-2015* prévoit l'application des stratégies suivantes :

- Respecter la hiérarchie des 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination);
- Prévenir et réduire la production de matières résiduelles;
- Décourager et contrôler l'élimination;
- Bannir des lieux d'élimination la matière organique (papier, carton, bois, résidus alimentaires et verts);
- Responsabiliser les producteurs;
- Soutenir la planification et la performance régionales;
- Stimuler la performance du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et du secteur de la construction, de la démolition et de la rénovation (CRD);
- Choisir le système de collecte le plus performant pour les contenants de boissons gazeuses;
- Connaître, informer, sensibiliser et éduquer;
- Rendre compte des résultats.



## DÉMARCHE DE RÉVISION DU PGMR

La MRC RDN a adopté une résolution de démarrage de la révision du PGMR le 15 octobre 2014. Un comité technique a été formé afin de formuler des recommandations destinées aux élus ainsi qu'aux directions générales des municipalités à des fins décisionnelles.

Dès le démarrage de la révision du PGMR, le comité technique a souligné la pertinence et l'importance de consulter les générateurs de matières résiduelles en amont du projet de PGMR. Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées dans cette optique :

- Mise en place d'une adresse de courrier électronique dédiée aux questions et commentaires de la population générale;
- Section des sites Internet de la MRC et des localités dédiée à la révision du PGMR;
- Article sur le démarrage de la révision dans un journal local;
- Communiqué de presse sur le démarrage de la révision diffusé sur les réseaux d'information municipaux;
- Sondage en ligne destiné à la population;
- Envoi d'informations par courriel sur la révision du PGMR à 250 ICI du territoire de la MRC RDN et invitation à participer à un sondage;
- Suivi téléphonique auprès de certains ICI nécessitant plus d'informations.

## CONTENU DU PGMR

Le contenu du PGMR a été élaboré en conformité avec la LQE et les exigences des *Lignes directrices*. Il comprend donc les éléments suivants :

- Le profil du territoire d'application;
- L'encadrement législatif et la répartition des responsabilités;
- Les installations, les organismes et les services offerts en gestion des matières résiduelles (GMR);
- Le portrait des générateurs et l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC RDN;
- La description des enjeux, les orientations et les objectifs;
- La description des mesures et le plan d'action;
- La surveillance et le suivi de la mise en œuvre du PGMR.

Le présent PGMR se veut réaliste et adapté au contexte actuel de la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire. Sa mise en œuvre permettra non seulement de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux, mais également de favoriser une saine GMR auprès de tous les générateurs de la MRC RDN.



# 1 PROFIL DU TERRITOIRE D'APPLICATION

---

## 1.1 GÉOGRAPHIE

### 1.1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

La MRC RDN fait partie de la région administrative des Laurentides avec la MRC d'Argenteuil, la MRC Deux-Montagnes, la MRC Thérèse-De Blainville, la MRC de Mirabel, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC des Laurentides et la MRC Antoine-Labelle. Adjacente au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la MRC RDN s'intègre partiellement au territoire géré par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) avec la desserte du train de banlieue à Saint-Jérôme.

Tel qu'illustré à la figure 1.1, la région administrative des Laurentides regroupe huit MRC cumulant 72 municipalités locales.





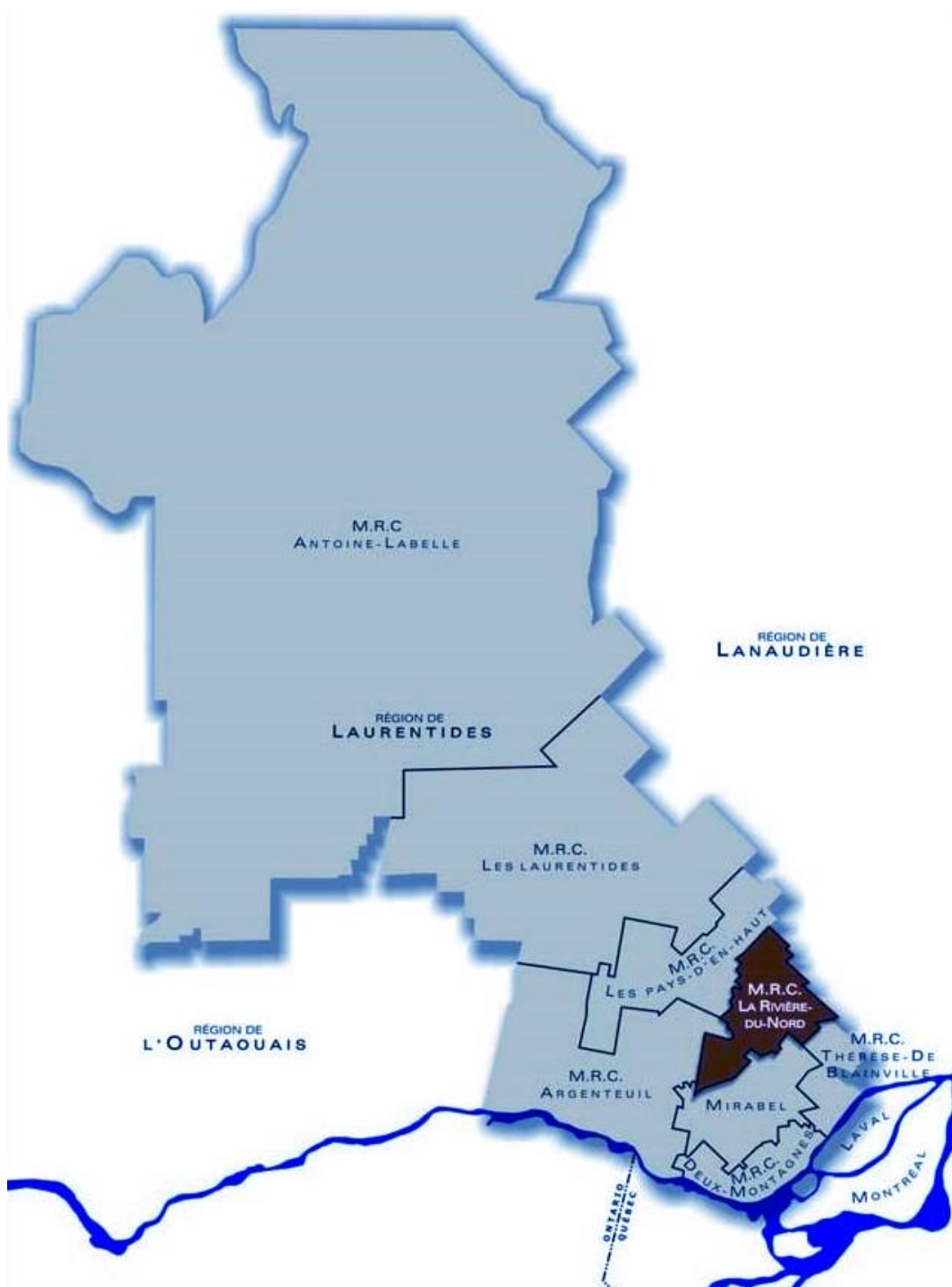


FIGURE 1.1 : TERRITOIRE DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DES LAURENTIDES



### 1.1.2 LOCALISATION ET COMPOSITION DE LA MRC

La MRC RDN est située dans la région des Laurentides, à une cinquantaine de kilomètres au nord de la ville de Montréal. Son territoire s'étend entre les basses-terres du Saint-Laurent et les contreforts des Laurentides. De façon spécifique, la MRC est limitrophe :

- Au nord-est : de la MRC de Matawinie (Chertsey);
- À l'est : de la MRC de Montcalm (Saint-Calixte, Saint-Lin-Laurentides);
- Au sud-est : de la MRC des Moulins (Mascouche) et de la MRC Thérèse-De Blainville (Sainte-Anne-des-Plaines);
- Au sud : de la MRC de Mirabel;
- À l'ouest : de la MRC d'Argenteuil (Lachute, Gore, Mille-Isles) et de la MRC des Pays-d'en-Haut (Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Adèle).

La figure 1.2 illustre la composition de la MRC ainsi que sa localisation par rapport aux MRC limitrophes.



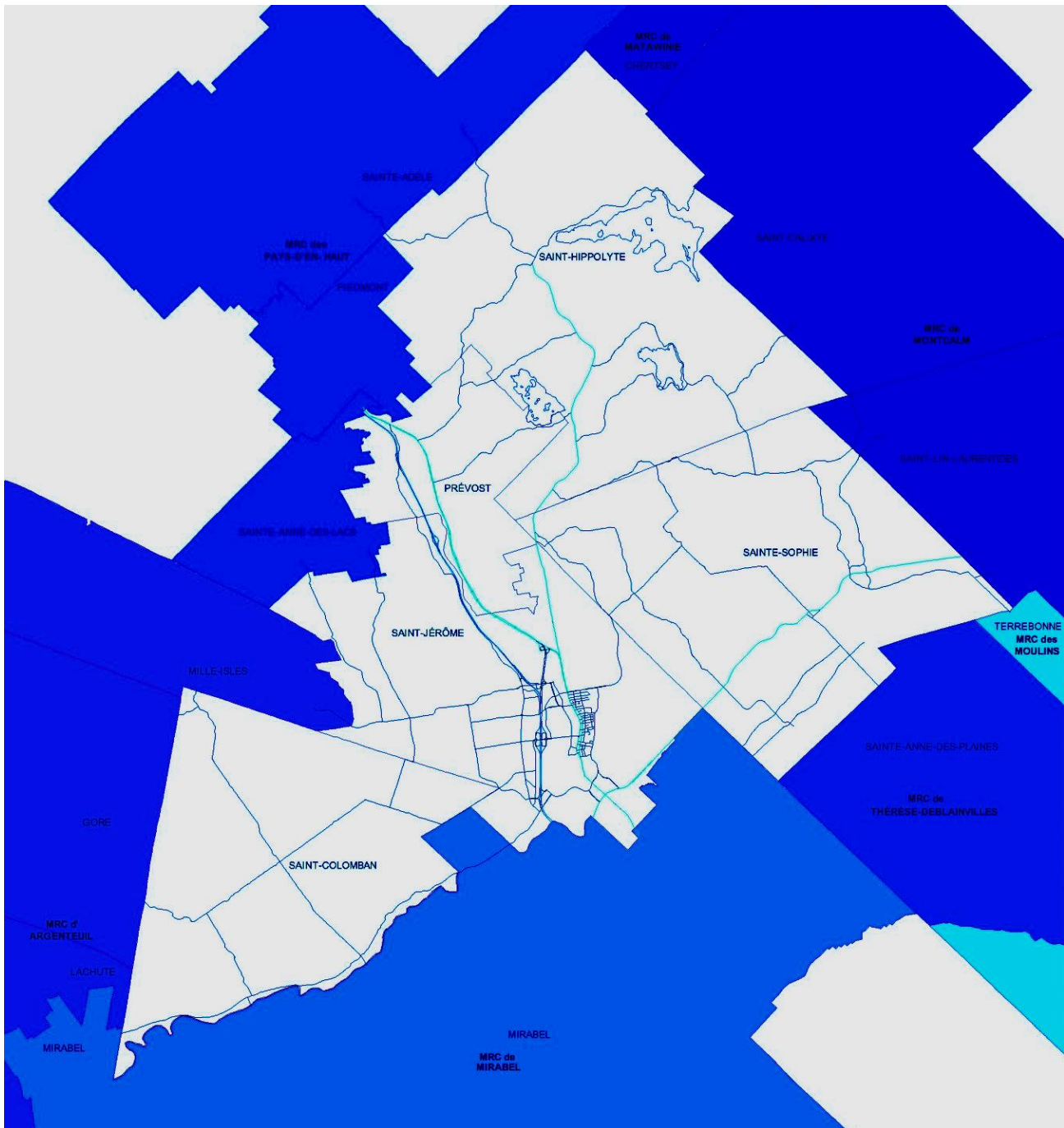


FIGURE 1.2 : TERRITOIRE DE LA MRC LA RIVIÈRE-DU-NORD



La MRC RDN s'insère dans le bassin versant de la rivière du même nom, laquelle se jette dans la rivière des Outaouais. Elle est traversée du nord au sud par l'autoroute des Laurentides (autoroute 15), laquelle relie Saint-Jérôme à Sainte-Agathe-des-Monts et à Montréal. La route 117 suit un itinéraire parallèle à l'autoroute. La route 158, dans l'axe est-ouest, relie Saint-Jérôme à Lachute à l'ouest et à Joliette à l'est.

La MRC RDN a été constituée en 1982. D'une superficie totale de 466 km<sup>2</sup>, elle se compose de cinq municipalités : Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie. Le relief est généralement plat à Saint-Colomban, à Saint-Jérôme et à Sainte-Sophie, mais devient montagneux à Prévost et à Saint-Hippolyte. Le tableau 1.1 présente la désignation, la population totale ainsi que la superficie de chacune de ces municipalités.

TABLEAU 1.1 : MUNICIPALITÉS CONSTITUANTES

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION <sup>1</sup>		SUPERFICIE (KM <sup>2</sup> ) <sup>2</sup>	
Prévost	Ville	13 031	10 %	35.12	7 %
Saint-Colomban	Ville	15 003	12 %	93.94	20 %
Saint-Hippolyte	Municipalité	8 905	7 %	132.5	29 %
Saint-Jérôme	Ville	73 086	59 %	92.8	20 %
Sainte-Sophie	Municipalité	15 100	12 %	111.3	24 %
<b>MRC RDN</b>		<b>125 125</b>		<b>466</b>	

La MRC RDN est constituée de trois milieux physiques distincts : un centre fortement urbanisé, dont Saint-Jérôme constitue la ville-centre, une couronne résidentielle et un vaste arrière-pays agroforestier et récréotouristique. Elle se distingue des autres MRC des Laurentides par une concentration de grands équipements, de secteurs de villégiature, des axes et des pôles récréatifs d'envergure et par l'existence de commerces de grande surface.

<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2014.

<sup>2</sup> Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, (MAMOT), 2014.



### 1.1.3 AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Le schéma d'aménagement et de développement révisé indique que treize grandes affectations occupent l'ensemble du territoire de la MRC RDN.

L'aire d'affectation «**urbaine**» occupe de vastes secteurs à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des municipalités de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie. Elle est majoritairement située le long des principaux axes routiers nord-sud, soit l'autoroute 15 et la route 117.

L'aire d'affectation «**commerciale régionale**» vise trois grands secteurs situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Saint-Jérôme, lesquels sont localisés le long de l'autoroute 15.

L'aire d'affectation «**industrielle d'envergure régionale**» désigne des espaces occupés actuellement à des fins industrielles ou destinés à ce type de développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation existant ou projeté de Saint-Jérôme. La plupart de ces secteurs sont situés le long de l'autoroute 15, favorisant ainsi leur accessibilité.

L'aire d'affectation «**services industriels**» correspond à des espaces occupés actuellement à des fins industrielles dans les municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.

L'aire d'affectation «**villageoise**» désigne des espaces occupés actuellement à des fins résidentielles, lesquels comportent également une concentration significative d'usages autres que résidentiels, tels que commerces, services, etc. Ces espaces sont situés hors des périmètres d'urbanisation existants ou projetés des municipalités touchées. Cette aire est constituée du noyau villageois (et une partie du chemin des Hauteurs) de Saint-Hippolyte, de Saint-Colomban, de l'ancienne municipalité de New Glasgow à Sainte-Sophie ainsi que de l'ancienne municipalité de Bellefeuille à Saint-Jérôme.

L'aire d'affectation «**rurale**» correspond à des espaces dominés par la forêt, l'agriculture et, dans une moindre mesure, par de l'habitation de très faible densité. Ces espaces occupent une partie importante du territoire de la MRC, lesquels visent à contrôler et à conserver le caractère rural du milieu.

L'aire d'affectation «**rurale champêtre**» correspond à des espaces occupés actuellement à des fins résidentielles de très faible densité à Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.

L'aire d'affectation «**périurbaine**» désigne des espaces ayant fait l'objet d'un développement à l'extérieur des périmètres urbains sur le territoire de Saint-Jérôme. Ces secteurs se traduisent souvent comme le prolongement des périmètres urbains existants et projetés, pour lesquels certaines fonctions résidentielles et récréatives sont autorisées.

L'aire d'affectation «**récréative**» identifie des espaces qui visent à préciser les sites et les réseaux linéaires de sentiers récréatifs, ce afin de les protéger et de les mettre en valeur. Sont identifiés comme tels : le Parc

Régional de la Rivière-du-Nord, le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, le Parc linéaire des Basses-Laurentides, ainsi qu'un secteur situé à Saint-Hippolyte.

L'aire d'affectation «**conservation**» correspond aux espaces offrant un intérêt faunique et floristique, lesquels nécessitent une protection intégrale du milieu naturel, tel que des habitats fauniques, par exemple les aires de confinement du cerf de Virginie. Ils se trouvent en plus grande superficie à Prévost, Saint-Colomban et Saint-Hippolyte et, dans une moindre mesure, à Saint-Jérôme et Sainte-Sophie.

L'aire d'affectation «**agricole**» correspond à la zone agricole décrétée afin de préserver le territoire et les activités relatives au milieu agricole. Cette zone est particulièrement productive à Sainte-Sophie et peu présente sur le reste du territoire. Mentionnons également que cette aire comprend, toujours à Sainte-Sophie, le périmètre d'élimination des matières résiduelles. Il n'existe pas d'autres affectations réservées à des activités de GMR sur le territoire.

L'aire d'affectation «**usages contraignants**» désigne un secteur déstructuré, lequel accueille des sites d'extraction abandonnés ou en exploitation. Ceux-ci sont situés sur le territoire de Saint-Hippolyte.

Enfin, l'aire d'affectation «**commerciale artérielle**» correspond à une portion de la route 117 située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de Prévost et de Saint-Jérôme. Cette aire vise la consolidation et la valorisation des espaces commerciaux existants afin de favoriser la complémentarité des nouvelles implantations commerciales avec ces secteurs. Elle vise également l'optimisation des répercussions du développement commercial sur la structure commerciale d'ensemble, sur l'organisation urbaine et sur les transports.

## 1.2 DÉMOGRAPHIE

### 1.2.1 GRANDES TENDANCES ET PROJECTIONS

Selon l'ISQ, la région des Laurentides devrait connaître une croissance démographique de 27,9 % entre 2011 et 2036, ce qui représente une progression supérieure à la moyenne provinciale de 17,30 %. Ainsi, la région des Laurentides se classe au troisième rang parmi les 17 régions administratives du Québec.

Au classement des MRC du Québec, la MRC RDN occupe la troisième place de la région avec un taux de croissance de 42,5 %, à l'horizon 2036. L'ISQ attribue notamment cette expansion démographique à la proximité de la région avec la métropole de Montréal, à la forte migration interrégionale, à l'augmentation du nombre de naissances et à l'allongement de l'espérance de vie. La croissance démographique est appelée à demeurer l'élément moteur de l'expansion économique des Laurentides, favorisant ainsi l'augmentation de la demande de services, laquelle aura sans doute des effets positifs sur le marché du travail.

Selon ces mêmes prévisions, ce sont les groupes d'âge 45-64 ans et 65 ans et plus qui connaîtront la plus grande croissance, bien que la population des groupes 0-14 ans, 15-24 ans et 25-44 ans devrait également

augmenter de façon non négligeable. La tendance au vieillissement est donc notée dans la MRC, laquelle est démontrée à la section 1.2.3.

Conformément aux prévisions de l'ISQ à l'horizon 2031, les projections démographiques pour les municipalités locales, par rapport à 2011, sont les suivantes :

- Prévost, 55 %;
- Saint-Colomban, 77 %;
- Saint-Hippolyte, 39 %;
- Saint-Jérôme, 16 %;
- Sainte-Sophie, 83 %.

## 1.2.2 RÉPARTITION SPATIALE

Selon le décret 2015 du MAMOT, la population de la MRC RDN s'élève à 125 125 habitants. Elle se concentre dans la ville de Saint-Jérôme, où l'on dénombre 73 086 habitants, soit près des deux tiers de la population totale de la MRC. Selon les données du dernier recensement, 37 % de la population de la MRC réside en milieu rural, contre 63 % en milieu urbain.

Saint-Colomban comptant 15 003 habitants et Sainte-Sophie 15 100, elles accueillent chacune 12 % de la population totale du territoire. La ville de Prévost, avec ses 13 031 habitants, regroupe 10 % de la population totale, tandis que la municipalité de Saint-Hippolyte, avec 8 905 habitants, rassemble 7 % de la population de la MRC.



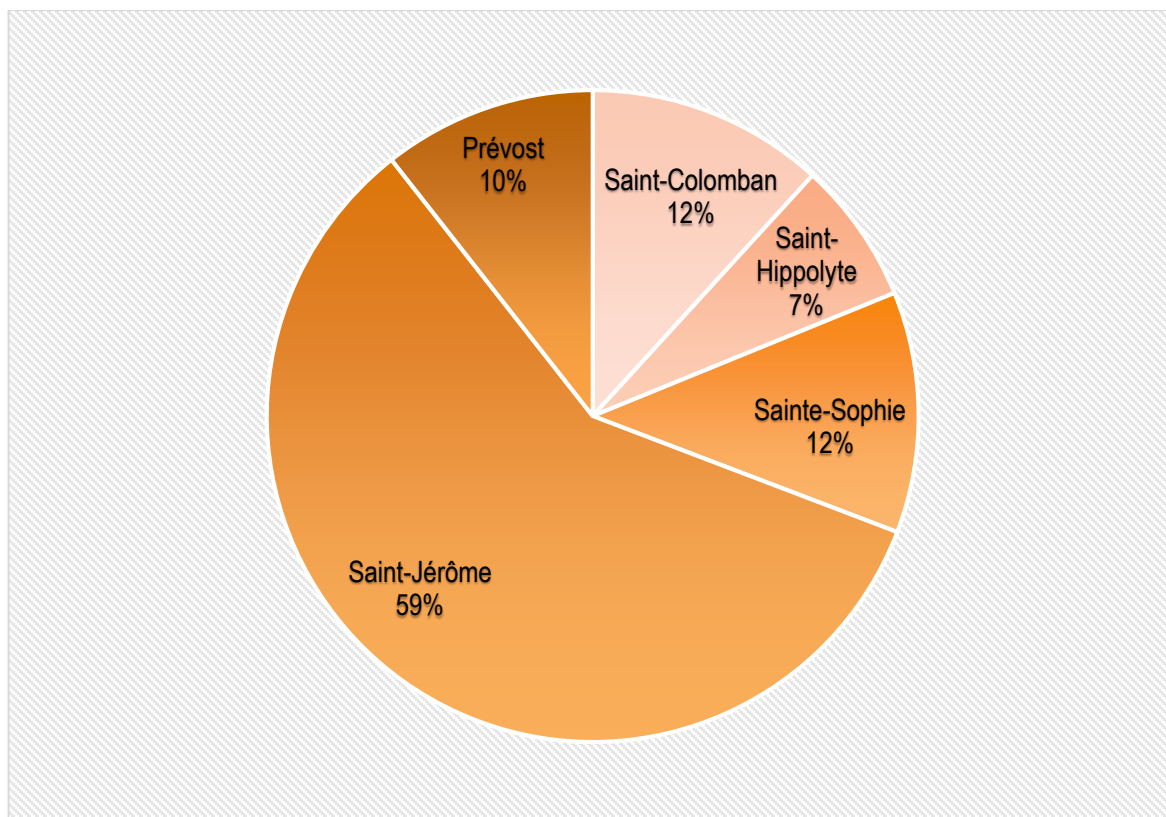


FIGURE 1.3 : RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DE LA MRC EN 2015

### 1.2.3 GENRE ET GROUPES D'ÂGE

Bien que les femmes y soient légèrement majoritaires (51 %), la proportion d'hommes (49 %) dans la MRC est légèrement inférieure à celle des Laurentides (50 %) et égale à celle du Québec dans son ensemble.

Selon les données du recensement fédéral de 2011, la population de la MRC était légèrement plus jeune que celle du Québec, la proportion des 0-14 ans étant de 16,3 % contre 15,9 %. Par contre, comparativement à la région des Laurentides, la MRC apparaissait un peu plus âgée puisque les personnes de 14 ans et moins représentaient 16,3 % de la population de la région, alors que les 65-74 ans en constituaient 8,9 %, soit un léger écart.

Le groupe d'âge 15-44 ans a connu une augmentation d'environ 4 % (1823 personnes) entre 2006 et 2011. C'est peu comparativement à l'augmentation de 13 % entre 1996 et 2006. Quant à la population des 45-64 ans, elle a diminué de 6 % (2330 personnes). Enfin, en 2011, le groupe d'âge 65 ans et plus représentait 14,9 % de la population contre 14,4 % pour la région des Laurentides. Ce taux est tout de même inférieur à celui de l'ensemble du Québec, lequel était de 15,9 % pour le même groupe de personnes en 2011. Tout comme pour





l'ensemble du Québec, l'âge médian de la MRC était de 41,6 ans, soit légèrement sous la région des Laurentides (42,4 ans).

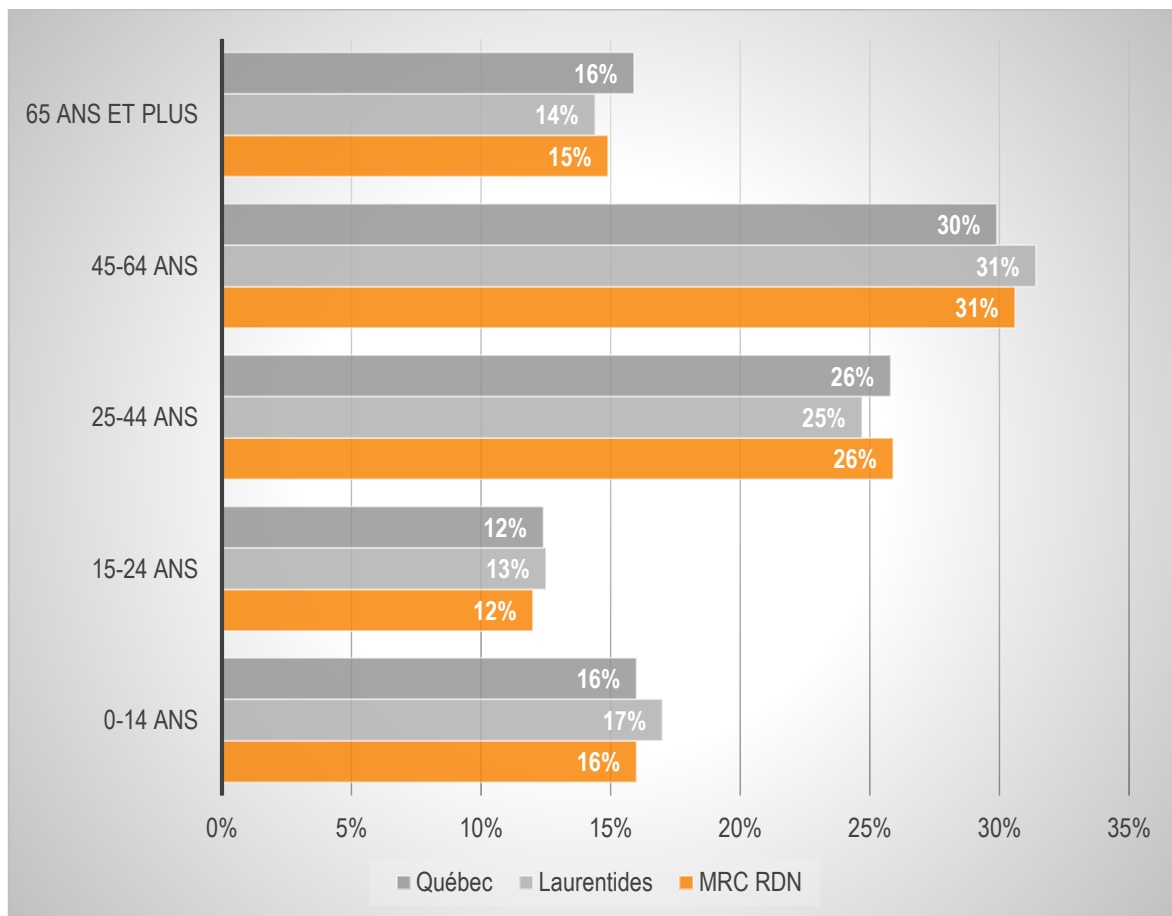


FIGURE 1.4 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE EN 2011

## 1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

### 1.3.1 CATÉGORIES D'HABITATION

Selon les données du sommaire du rôle d'évaluation de 2014, lesquelles ont été utilisées pour l'inventaire des matières générées présenté au chapitre 4, la MRC comprenait 55 047 ménages privés. Le cadre bâti est caractérisé par une dominance de résidences unifamiliales (51 %), bien qu'il y ait une part importante d'immeubles de 2 à 9 logements (28 %) et de 10 logements et plus (12 %). On y retrouve également une part non négligeable d'immeubles non résidentiels (6 %), et finalement, en moins grand nombre (3 %), les chalets et



maisons de villégiature. Au total, la MRC comptait quelque 60 461 unités d'évaluation générant des matières résiduelles.

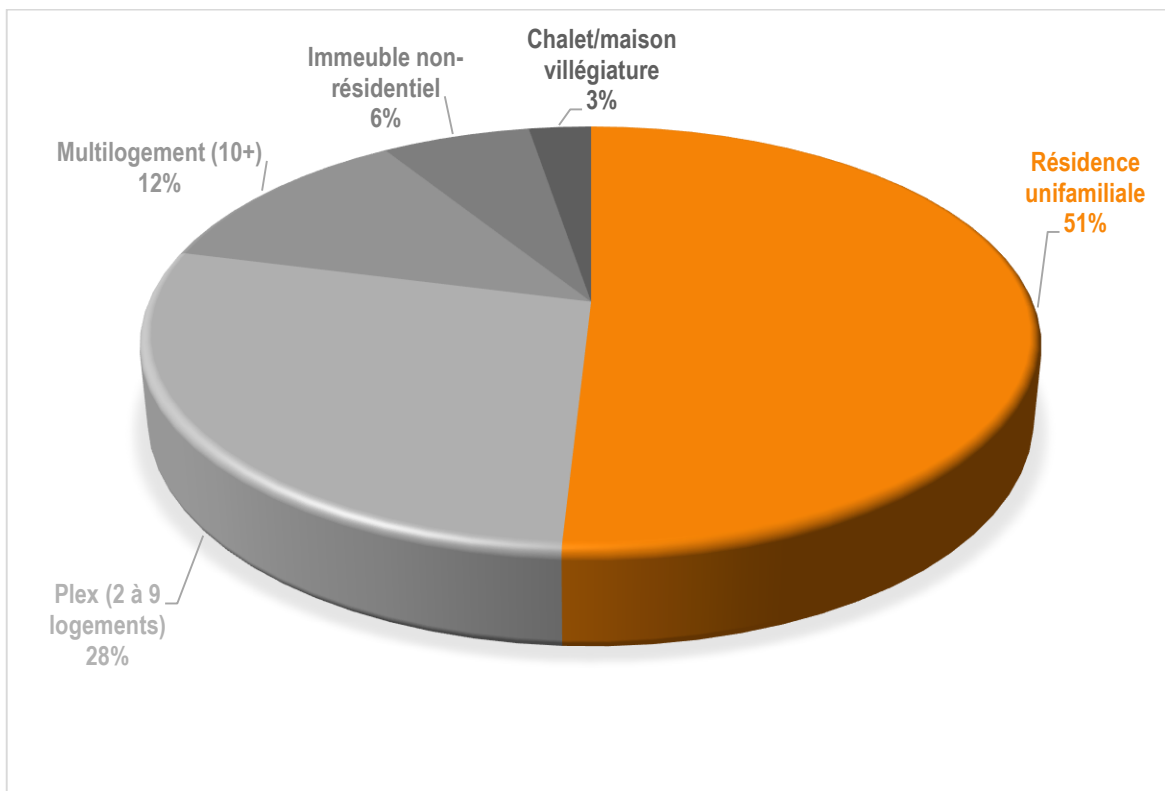


FIGURE 1.5 : UNITÉS D'ÉVALUATION DE LA MRC EN 2014

### 1.3.2 MÉNAGES

Chaque ménage privé compte en moyenne 2,3 personnes. Les ménages comprenant respectivement 1 et 2 personnes sont les plus répandus sur le territoire. En regroupant ces deux catégories, on constate que la MRC obtient un pourcentage nettement plus élevé que la région des Laurentides et supérieur à l'ensemble du Québec. Toutefois, la MRC compte une moins grande proportion de ménages privés de 3 personnes et plus que la région des Laurentides et l'ensemble de la province. Les données du tableau 1.2 sont tirées du recensement de 2011.



TABLEAU 1.2 : POURCENTAGE DE MÉNAGES PRIVÉS SELON LA TAILLE

NOMBRE DE PERSONNES	1	2	3	4	5	6+
MRC RDN	33,5	40,5	12,6	9,4	2,8	1,2
Laurentides	27,7	36,5	15,7	13,9	4,4	1,7
Ensemble du Québec	32,2	34,8	14,6	12,4	4,2	1,8

En ce qui a trait au mode d'occupation pour l'année 2006, 81,7 % des ménages de la MRC étaient propriétaires de leur logement, versus 73,2 % pour les Laurentides et 60,2 % pour l'ensemble du Québec. Il est important de préciser que cette moyenne n'est pas représentative sur tout le territoire de planification. À Saint-Jérôme, la proportion des propriétaires (53,6 %) et des locataires (46,4 %) est presque équivalente.

La proportion des familles de la MRC en situation de faible revenu a diminué d'un point de pourcentage entre 2007 et 2011. La MRC se classe au 4<sup>e</sup> rang (7,4 %) à ce chapitre parmi les huit MRC de la région des Laurentides. Ce taux varie selon le type de famille, lequel est plus élevé pour les familles monoparentales (25,8 %) que pour les couples (4,4 %); il s'élève notamment à 41,5 % pour les familles monoparentales avec 3 enfants et plus.

De 2010 à 2011, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles a augmenté de 0,2 % dans la région des Laurentides. La MRC RDN, quant à elle, a profité d'une croissance de 1 %, son revenu médian exprimé en dollars constants étant passé de 65 755\$ en 2010, à 66 440\$ en 2011.

La figure 1.3 présente le pourcentage des ménages de la MRC selon la tranche de revenu avant impôt. Les données sont celles de 2014.



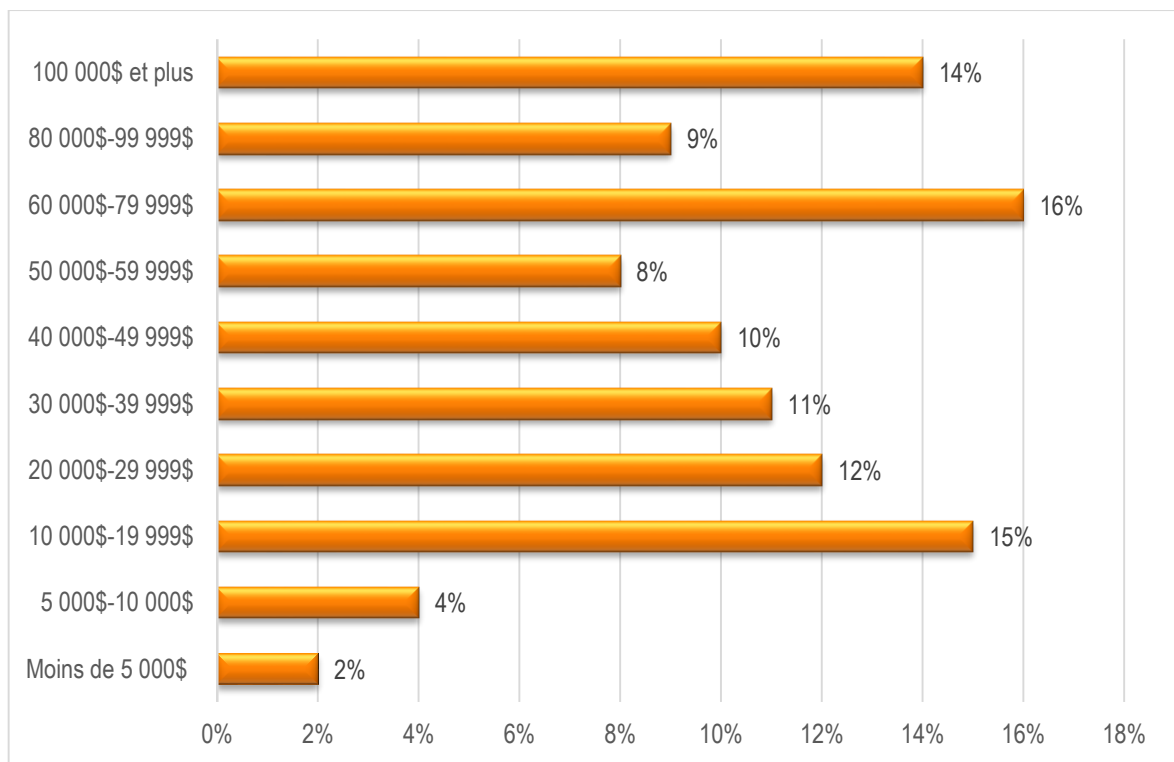


FIGURE 1.6 : POURCENTAGE DES MÉNAGES DE LA MRC RDN SELON LE REVENU EN 2014

On constate que plus de la moitié des ménages (54 %) dispose d'un revenu inférieur à 50 000\$.

Selon les données provisoires de l'ISQ, le nombre de travailleurs de 25-64 ans s'élevait à 240 452 dans les Laurentides en 2012. La MRC RDN affiche une croissance supérieure à la moyenne québécoise. Il s'agit d'une 2<sup>e</sup> hausse annuelle consécutive pour la MRC, parmi les plus élevées au Québec. Toutefois, c'est dans la MRC RDN que l'écart est le plus prononcé entre le taux de travailleurs des femmes et celui des hommes, soit une différence de 5,8 points de pourcentage en faveur de ces derniers. Ces résultats pourraient s'expliquer, notamment, par le nombre élevé d'emplois disponibles dans les domaines des métiers de la construction et du transport, lesquels sont traditionnellement occupés par des hommes.



TABLEAU 1.3 : NOMBRE ET TAUX DES TRAVAILLEURS DE 25 À 64 ANS, MRC RDN, RÉGION DES LAURENTIDES ET ENSEMBLE DU QUÉBEC

	NOMBRE			TAUX		
	2011	2012	Variation	2011	2012	Écart
	Nombre de travailleurs		%	Pourcentage des travailleurs		Point de %
MRC RDN	48 792	49 978	2,4	75,1	75,5	0,4
Région des Laurentides	237 769	240 452	1,1	76,4	76,6	0,2
Ensemble du Québec	3 285 087	3 314 476	0,9	75,7	76,1	0,4

Source : ISQ, Bulletin statistique régional, Laurentides, 2014.

Le taux de chômage des Laurentides s'élève à 7,7 % en date de juin 2015, tandis que les données du dernier recensement précisent un taux de 6,9 % pour la MRC RDN.

La figure 1.7 illustre le niveau de scolarité de la population de la MRC, selon les données de l'Enquête nationale des ménages de 2011.

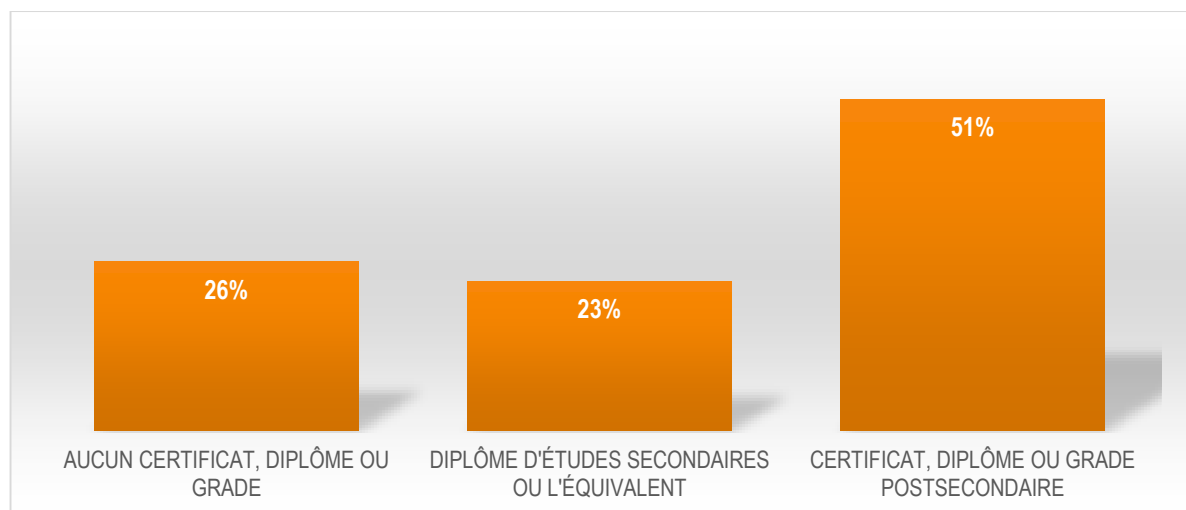


FIGURE 1.7 : POPULATION TOTALE ÂGÉE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE PLUS HAUT CERTIFICAT, DIPLÔME OU GRADE



La catégorie «Certificat, diplôme ou grade postsecondaire» comprend des certificats ou diplômes d'apprenti ou d'une école de métiers (41 % du 51 %), des certificats ou diplômes d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire (32 % du 51 %), ainsi que des certificats, diplômes et grades universitaires (27 % du 51 %).

La scolarisation ainsi que l'accès à Internet représentent des facteurs importants à prendre en considération lors de l'élaboration d'outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). En ce sens, les caractéristiques propres au territoire de planification permettront de mieux cibler les moyens de communication à privilégier selon l'action à mettre en œuvre. Le tableau 1.4 présente la proportion de ménages branchés à Internet et à la haute vitesse. Considérant que les données reflètent la situation de 2012, il est possible de croire à une certaine évolution des résultats en 2015, à la fois en termes de pourcentage des ménages branchés et de vitesse de connexion. Et ce, notamment du fait que la technologie a rapidement évolué depuis et que l'accessibilité en est favorisée. Par ailleurs, il est à noter que, même si un ménage n'est pas branché à Internet, cela n'exclut pas que les personnes qui y vivent aient accès à Internet à partir de leur appareil mobile, leur lieu de travail, ou encore, d'un lieu public où la connexion est autorisée (restaurant, bibliothèque, ou autre).

**TABLEAU 1.4 : MÉNAGES BRANCHÉS À INTERNET ET À LA HAUTE VITESSE EN 2012**

LOCALISATION	INTERNET	HAUTE VITESSE
MRC RDN	79,7 %	97,4 %
Région des Laurentides	80,6 %	93,1 %

Source : ISQ, L'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet en 2012.

### 1.3.3 SECTEURS D'ACTIVITÉS

En 2015, on dénombre plus de 3000 bureaux d'affaires générant 36 000 emplois sur le territoire de la MRC. Les petites et moyennes entreprises (PME) offrant moins de 99 emplois représentent 98 % des établissements de la MRC, tandis que les organisations de plus de 100 employés correspondent à 2 %. Fait important à noter, la portion des entreprises de moins de 5 employés s'élevé à 56 %. Le tableau 1.5 identifie les cinquante plus grands ICI de la MRC, en matière d'employabilité.



TABLEAU 1.5 : LES CINQUANTE PLUS GRANDS ICI DE LA MRC RDN EN 2015

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ
<b>3000 EMPLOYÉS ET PLUS</b>		
CISSS	Saint-Jérôme	Services sociaux et soins de santé
Commission scolaire RDN	Siège social à Saint-Jérôme, établissements sur tout le territoire de la MRC RDN	Éducation
<b>500 EMPLOYÉS ET PLUS</b>		
Cégep de Saint-Jérôme	Saint-Jérôme	Éducation
Ville de Saint-Jérôme	Saint-Jérôme	Administration publique
Hydro-Québec	Saint-Jérôme	Gestion et distribution d'électricité
<b>250 EMPLOYÉS ET PLUS</b>		
Centres Jeunesse des Laurentides	Saint-Jérôme	Services à l'enfance et à la jeunesse
Les Entreprises Rolland inc.	Saint-Jérôme	Usine de pâtes et papier
Établissements de détention	Saint-Jérôme	Services correctionnels provinciaux
Costco	Saint-Jérôme	Grossiste et distributeur
Matério	Saint-Jérôme	Marchand/Matériaux de construction
<b>200 EMPLOYÉS ET PLUS</b>		
Wal-Mart	Saint-Jérôme	Magasin grande surface
Académie Lafontaine	Saint-Jérôme	Éducation
Les Autobus Transcobec	Saint-Jérôme	Transport interurbain et rural
Meubles Foliot	Saint-Jérôme	Fabrication de meubles institutionnels
Soucy Baron inc.	Saint-Jérôme	Fabrication de produits de caoutchouc
Université du Québec en Outaouais	Campus de Saint-Jérôme	Éducation



NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ
Canadian Tire	Saint-Jérôme	Magasin grande surface
Postes Canada	Établissements sur tout le territoire	Service postal
<b>150 EMPLOYÉS ET PLUS</b>		
ICC Cheminées	Saint-Jérôme	Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale
CHSLD Villa Soleil (Groupe Champlain)	Saint-Jérôme	Centre d'hébergement et de soins
H. Chalut Ltée.	Saint-Jérôme	Distribution de produits, équipements et mobiliers de coiffure
Transport Papineau	Saint-Jérôme	Transport international
Caisse populaire Desjardins	Saint-Jérôme	Coopérative d'épargne et de crédit
Rayonese Textile inc.	Saint-Jérôme	Usine de tissus
Métro Plus Thibeault Saint-Antoine	Saint-Jérôme	Supermarché
IGA Marché Piché	Prévost	Supermarché
<b>100 EMPLOYÉS ET PLUS</b>		
IGA Extra Chaumont Bilodeau	Saint-Jérôme	Supermarché
IGA Marché Robert Tellier	Saint-Jérôme	Supermarché
Pavillon Sainte-Marie (Groupe Champlain)	Saint-Jérôme	Centre d'hébergement et de soins
Autobus Brunet	Saint-Jérôme	Transport scolaire et d'employés
IGA Marché Lord	Saint-Jérôme	Supermarché
Sears	Saint-Jérôme	Magasin grande surface
Rona L'Entrepôt	Saint-Jérôme	Centre de rénovation





NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ
Luxor Collection inc.	Saint-Jérôme	Fabrication d'armoires de cuisine
Le Vieux Shack, Sports City et Tapis Rouge	Saint-Jérôme	Restauration et spectacles
Home Dépôt	Saint-Jérôme	Centre de rénovation
Les Cuisines Nutri-Déli inc.	Saint-Jérôme	Entrepreneur en restauration
CSST Laurentides	Saint-Jérôme	Administration publique
Métro Plus Thibeault	Saint-Jérôme	Supermarché
Maxi et Cie	Saint-Jérôme	Supermarché
Riobel	Saint-Jérôme	Fabrication de robinets
Produits de métal Vulcain	Saint-Jérôme	Estampage
General Cable	Saint-Jérôme	Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium
<b>75 EMPLOYÉS ET PLUS</b>		
Les Transports Inter-Nord inc.	Saint-Jérôme	Transport de marchandises
Acier Ouellette	Saint-Jérôme	Distributeur d'acier
LKQ	Sainte-Sophie	Grossiste/Distributeur de pièces d'auto usagées
Doppelmayr CTEC Ltd.	Saint-Jérôme	Fabrication de produits métalliques
IGA Extra Saint-Antoine	Saint-Jérôme	Supermarché
Métro Plus Thibeault	Sainte-Sophie	Supermarché
Ministère des Transport du Québec	Saint-Jérôme	Administration publique

Source : Le Mirabel, 2015.



Le **secteur tertiaire** domine la structure économique de la MRC, comportant 71 % des établissements sur le territoire. Le sous-secteur «commerce de gros et de détail» est le plus présent (25 %) dans ce secteur, suivi des sous-secteurs «autres services» (incluant services publics), «services professionnels, scientifiques et techniques» et «soins de santé et assistance sociale». Par ailleurs, les sous-secteurs «transports et entreposage», «services financiers et immobiliers», «services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien» ainsi que «hébergement et restauration», se partagent 33 % des établissements du secteur tertiaire.

L'autoroute 15 constitue une vitrine importante pour la MRC, sur laquelle circulent annuellement plus ou moins 30 millions d'automobilistes. Une zone commerciale de grandes surfaces est en développement au sud du territoire de Saint-Jérôme. Le centre-ville de Saint-Jérôme, la rue de Martigny, le Carrefour du Nord, les Galeries des Laurentides et la Place de la Citation constituent, notamment, des lieux d'affaires importants de la MRC. Par ailleurs, des commerces de desserte régionale sont présents sur le territoire de Prévost. La zone située au sud de la route 333 à Saint-Hippolyte propose également une offre commerciale, sans compter les commerces et services offerts dans les noyaux villageois de Sainte-Sophie et de Saint-Colomban.

Saint-Jérôme, à titre de ville-centre et de capitale régionale des Laurentides, bénéficie, entre autres, de la présence de services gouvernementaux importants, d'un cégep, d'un campus universitaire, d'un centre d'études professionnelles, de deux centres spécialisés de transfert de technologie (matériaux composites et transport avancé), d'un CLSC, d'un hôpital régional, d'un palais de justice, d'un musée et d'un amphithéâtre extérieur. La construction d'une nouvelle salle de spectacles au centre-ville est en cours et son inauguration est imminente, laquelle devrait avoir lieu en 2016.

Par ailleurs, la MRC dispose d'une attractivité touristique de plus en plus marquée au sein des Laurentides. Saint-Jérôme offre plusieurs attraits, dont le kilomètre 0 du Parc linéaire le P'tit Train du Nord, le marché public et la promenade de la Rivière-du-Nord, ainsi que des événements d'envergure tels que les Estivales (13<sup>e</sup> édition en 2015) et nouvellement en 2015 le Saint-Jérôme Folk, lesquels attirent de nombreux touristes. Prévost accueille notamment des antiquaires ainsi que le Parc des Falaises (Réserve Kelly). Saint-Hippolyte dispose de nombreux lacs et auberges et Saint-Colomban de terrains de golf, de sentiers équestres et de campings. Enfin, les lacs, les sentiers récréatifs et les terrains de golf contribuent à séduire les touristes à Sainte-Sophie.

Le **secteur secondaire** est représenté par 28 % des établissements sur le territoire de la MRC RDN. Ce secteur est dominé par les entreprises de la construction, lesquelles sont au nombre de 673, comptant pour 79 % du secteur, et dont 450 d'entre elles emploient moins de 5 personnes.

Les sous-secteurs de l'industrie de la fabrication sont également présents sur le territoire, soit : «fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non métalliques»; «fabrication de meubles et de produits connexes»; ainsi que «fabrication de machines, de produits informatiques et électroniques, de matériel, d'appareils et de composants électriques et de matériel de transport». D'ailleurs, quatre secteurs, tous situés à Saint-Jérôme en bordure du réseau routier supérieur (autoroute 15 et route 158), comportent une vocation spécialement dédiée à l'industrie.



Le **secteur primaire** est représenté par seulement 1% des établissements sur le territoire. Le sous-secteur «agriculture, foresterie, pêche et chasse» occupe la place la plus importante du secteur primaire de la MRC avec ses 37 entreprises. Le sommaire du rôle d'évaluation de la MRC permet d'ailleurs de préciser que l'agriculture est dominante dans ce sous-secteur. Finalement, il existe aussi sur le territoire un établissement d'extraction minière et exploitation en carrière, lequel est composé de 20 à 49 employés.

Le tableau 1.6 présente la répartition des établissements de la MRC selon la taille et le secteur d'activité.

**TABLEAU 1.6 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LA TAILLE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR LA MRC RDN EN 2012**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR ÉTABLISSEMENT					TOTAL MRC	TOTAL RÉGION DES LAURENTIDES
	1-4	5-19	20-49	50-99	100 +		
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>							
Agriculture, foresterie, pêche, chasse	17	14	5	0	1	37	558
Extraction minière, exploitation en carrière	0	0	1	0	0	1	34
<b>TOTAL SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>592</b>
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>							
Construction	450	195	23	4	1	673	3 130
Fabrication	86	45	22	12	10	175	894
Fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac	2	3	6	1	0	12	94
Fabrication de vêtements, de textiles et de produits en cuir	5	3	1	0	1	10	39
Fabrication de produits en bois	7	4	3	0	0	14	96



SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR ÉTABLISSEMENT					TOTAL MRC	TOTAL RÉGION DES LAURENTIDES
	1-4	5-19	20-49	50-99	100 +		
<b>SECTEUR SECONDAIRE – suite</b>							
Fabrication du papier, impression et activités connexes de soutien	10	4	0	0	2	16	66
Fabrication de machines, de produits informatiques et électroniques, de matériel, d'appareils et de composants électriques et de matériel de transport	11	3	3	3	2	22	143
Fabrication de produits chimiques, pétrochimiques, plastique et caoutchouc	3	6	0	3	1	13	73
Activités diverses de fabrication	10	5	0	0	1	16	67
Fabrication de meubles et de produits connexes	20	7	2	5	0	34	132
Fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non métalliques	18	10	7	0	3	38	184
<b>TOTAL SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>536</b>	<b>240</b>	<b>45</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>848</b>	<b>4 024</b>
<b>SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)</b>							
Commerce de gros et de détail	230	223	53	16	20	542	3 011
Transports et entreposage	114	27	7	2	2	152	731

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR ÉTABLISSEMENT					TOTAL MRC	TOTAL RÉGION DES LAURENTIDES
	1-4	5-19	20-49	50-99	100 +		
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES) – suite							
Services financiers et immobiliers	110	46	25	2	0	183	1 074
Services professionnels, scientifiques et techniques	185	55	10	2	1	253	1 557
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	110	51	7	6	1	175	970
Services d'enseignement	10	5	3	1	3	22	115
Soins de santé et assistance sociale	116	78	26	4	8	232	1 075
Information, culture et loisirs	34	16	12	2	1	65	448
Hébergement et restauration	49	100	8	0	0	195	1 273
Autres services (inclus services publics)	196	104	8	0	0	308	1 446
Administrations publiques	0	0	7	0	2	9	97
<b>TOTAL SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>1 154</b>	<b>705</b>	<b>193</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>2 136</b>	<b>11 797</b>
<b>TOTAL DES INDUSTRIES</b>	<b>1 707</b>	<b>959</b>	<b>244</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	<b>3 022</b>	<b>16 413</b>

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, 2012.

## 2 ENCADREMENT LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

---

### 2.1 CADRE LÉGAL

Le cadre législatif de la GMR se situe au niveau des trois paliers gouvernementaux. À l'échelle fédérale, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* vise la prévention de la pollution ainsi que la protection de l'environnement et de la santé humaine. En ce qui a trait aux matières résiduelles, cette loi vise plus précisément les déchets dangereux. Le *Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses*, le *Règlement sur les mouvements interprovinciaux des déchets dangereux* et le *Règlement sur l'exportation de déchets contenant des BPC*, proviennent de cette même loi.

Au palier provincial, il est mentionné dans l'introduction que la LQE encadre la planification de la GMR, de laquelle découlent la PQGMR et son *Plan d'action 2011-2015* ainsi que les *Lignes directrices pour la planification régionale des matières résiduelles*. En outre, plusieurs autres règlements provinciaux touchent la GMR, dont :

- *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;*
- *Règlement sur les déchets biomédicaux;*
- *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés;*
- *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR);*
- *Règlement sur les matières dangereuses;*
- *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles;*
- *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.*

Au niveau municipal, la GMR est encadrée par le PGMR, auquel sont liées les municipalités locales. Ces dernières doivent adopter ou modifier leur réglementation respective selon les dispositions prévues au PGMR. Les cinq municipalités locales de la MRC RDN détiennent donc un règlement relatif aux matières résiduelles et, par ailleurs, Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte ainsi que Saint-Jérôme possèdent également un règlement relatif à la vidange des boues de fosses septiques.

TABLEAU 2.1 : RECENSEMENT DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX RELATIFS À LA GMR

MUNICIPALITÉ	TITRE	NUMÉRO	DATE D'ADOPTION	MATIÈRES VISÉES
Prévost	<i>Règlement relatif à l'hygiène et à la salubrité publique</i>	549	13 février 2006	Toutes les matières
	<i>Règlement visant à instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques</i>	356	10 mars 2003	Boues de fosses septiques
Saint-Colomban	<i>Règlement concernant la qualité de vie</i>	579	8 mars 2011	Déchets Matières recyclables
	<i>Règlement relatif au contrôle des fosses septiques</i>	592	9 novembre 2010	Boues de fosses septiques
Saint-Hippolyte	<i>Règlement relatif aux matières résiduelles</i>	1049	9 janvier 2012	Toutes les matières
	<i>Règlement relatif à la vidange des fosses septiques</i>	991	12 janvier 2009	Boues de fosses septiques
Saint-Jérôme	<i>Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles</i>	0602-000	14 décembre 2010	Toutes les matières
	<i>Règlement relatif à la vidange des boues de fosses septiques</i>	0314-000	18 mars 2008	Boues de fosses septiques
Sainte-Sophie	<i>Règlement sur la cueillette des déchets, de gros rebuts domestiques et la collecte sélective</i>	1013	6 octobre 2010	Toutes les matières

De façon générale, ces règlements définissent les types de matières acceptées ou refusées, les normes relatives aux collectes et à la conformité des contenants, les exclusions, les normes relatives aux fosses septiques, et ainsi de suite. Certains règlements sont accessibles en ligne. Le cas échéant, le *lien hypertexte* est intégré à même le titre du règlement inscrit au tableau 2.1. Par ailleurs, le tableau 2.2 présente un aperçu des éléments de contenu de la réglementation.



TABLEAU 2.2 : ÉLÉMENTS DE LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE RELATIVE À LA GMR

ÉLÉMENTS DE LA RÈGLEMENTATION	PRÉVOST	SAINT-COLOMBAN	SAINT-HIPPOLYTE	SAINT-JÉRÔME	SAINTE-SOPHIE
Collecte des déchets	●	●	●	●	●
Consignes de levée	●	●	●	●	●
Contenant pour la collecte				●	
Définition avec certaines exclusions	●		●	●	●
Matières résiduelles volumineuses	●		●	●	●
<b>Collecte des matières recyclables</b>	●	●	●	●	●
Consignes de levée	●	●	●	●	●
Contenant pour la collecte	●		●	●	●
Matières acceptées/refusées	●		●	●	●
<b>Collecte de la matière organique</b>					●
Collecte de résidus verts	●		●	●	●
Contenant pour la collecte					●
Matières acceptées/refusées					●
Participation obligatoire				● <sup>1</sup>	
Poids maximal d'un contenant	●		●	●	●
Type de contenant accepté pour usages commerciaux			●	● <sup>2</sup>	●
Dispositions pénales prévues (amendes)	●	●	●	●	●
Fosses septiques	●	●	●	●	
Vidange obligatoire 2 ans	●	●		●	
Vidange obligatoire 2 ans et 4 ans			●		

1 Obligation de récupérer les résidus verts lorsqu'un service de collecte est offert.

2 Par ailleurs, dispositions particulières au règlement sur le zonage pour les conteneurs.





Il est important de préciser que seules les matières résiduelles suivantes, telles que décrites dans les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, sont visées par le PGMR :

- Contenants, emballages, imprimés et journaux en papier, carton, verre, métal, plastique, lesquels sont récupérés dans le cadre de la collecte sélective municipale, qu'ils soient générés en milieu résidentiel ou dans les ICI;
- Matières organiques générées en milieu résidentiel ou par les ICI, y compris les résidus verts, alimentaires et marins, boues municipales et de fosses septiques, résidus de transformation industrielle (tels que résidus agroalimentaires) et boues industrielles (telles que boues de papeteries et boues agroalimentaires);
- Résidus de construction, de démolition et de rénovation incluant notamment les résidus générés par le secteur du bâtiment et par les travaux de construction ou réfection du réseau de transport et d'infrastructures;
- Résidus domestiques dangereux (RDD), y compris les résidus assimilables (proportions et compositions similaires au secteur résidentiel) générés par les ICI;
- Autres matières résiduelles générées en milieu résidentiel et par les ICI, notamment les encombrants, les textiles, les tapis, les pneus, les contenants consignés et les véhicules hors d'usage;
- Résidus de transformation issus d'un procédé généré par les ICI, lesquels sont transportés vers un lieu d'élimination ou vers des installations de recyclage ou d'autres formes de valorisation des matières résiduelles;
- Produits visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits des entreprises*;
- Cendres domestiques et industrielles, lesquelles ne sont pas considérées comme des matières dangereuses par le *Règlement sur les matières dangereuses*;
- Résidus du secteur primaire, lesquels sont transportés hors du lieu d'origine vers un lieu d'élimination visé par le REIMR ou vers des installations de valorisation des matières résiduelles.

## 2.2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

La MRC est responsable de la planification régionale de la gestion des matières résiduelles. Elle doit, selon les dispositions de la LQE, élaborer le PGMR, le réviser tous les cinq ans et assurer le suivi ainsi que la surveillance de la mise en œuvre des actions prévues au plan. De plus, la MRC est l'instance tout indiquée pour faciliter la mise en commun des décisions régionales et des pratiques dans le but de favoriser une gestion concertée des matières résiduelles.



### 2.2.1 COMPÉTENCE PARTIELLE DE LA MRC

En vertu du *Code municipal du Québec*, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à une partie ou à tout le domaine de la GMR. Lors de l'élaboration du PGMR 2004-2008, la MRC RDN a déclaré sa compétence partielle en créant un organisme sans but lucratif (OSBL) paramunicipal, responsable de la gestion de tous les écocentres sur son territoire. Cet organisme, nommé Développement durable Rivière-du-Nord (DDRDN), célèbre en 2015 ses dix ans d'existence. Les services offerts par les écocentres sont décrits au chapitre 3.

### 2.2.2 COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS LOCALES

Quant à elles, les municipalités locales gèrent les matières résiduelles générées sur leur territoire respectif. Celles-ci conservent leur compétence relative à la prise en charge des collectes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel ainsi que des ICI, pour lesquels les résidus ont des proportions et des compositions similaires au secteur résidentiel. Toutes les municipalités locales de la MRC RDN ont recours à des sous-traitants du secteur privé pour la collecte, le transport et le traitement des ordures, des matières recyclables et des matières organiques (incluant la gestion des boues). La description détaillée des services offerts se trouve également au chapitre 3.

### 2.2.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Il n'existe aucune entente intermunicipale sur le territoire de la MRC RDN concernant la GMR.

## 2.3 DROIT DE REGARD

Les activités d'élimination du LET situé à Sainte-Sophie sont générées en grande majorité par des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC RDN. En vertu de la LQE, la MRC peut exercer un droit de regard sur l'importation de matières résiduelles à être éliminées sur son territoire. En 2004, la MRC a exercé ce droit par résolution du Conseil des maires, en fixant la limite à un million de tonnes de matières résiduelles par année, comme recommandé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Toutefois, ce droit de regard n'a pas force de loi pour le moment étant donné qu'aucun règlement n'existe à cet effet, seule une résolution ayant été adoptée.

Afin que ce droit de regard puisse entrer en vigueur, la MRC a prévu une mesure (1.1.1) dans le PGMR 2016-2020. Cette mesure prévoit donc l'adoption d'un règlement visant à limiter annuellement à un million de tonnes métriques, les matières résiduelles provenant de l'extérieur à éliminer sur le territoire d'application. Lors de l'agrandissement du LET de Sainte-Sophie en 2009, le décret ministériel 829-2009 est venu fixer à un million de tonnes métriques la quantité de matières résiduelles pouvant y être éliminées annuellement, incluant les matières générées sur le territoire d'application du PGMR. Cette limitation exclut les quelques 70 000 tonnes (génération moyenne annuelle) de matières générées par la MRC et éliminées sur le territoire. Néanmoins, la MRC souhaite tout de même conserver la limitation annuelle à un million de tonnes métriques. La MRC croit



que cette limitation est nécessaire, d'un point de vue environnemental, et que cette dernière n'entraînera pas d'impact négatif pour les MRC et les municipalités locales, situées à l'extérieur du territoire de planification, qui éliminent présentement des matières résiduelles au LET de Sainte-Sophie. Par ailleurs, la limitation ne devrait pas affecter la santé ou la sécurité publique puisque le droit de regard n'est pas plus restrictif que les autorisations actuelles du décret.

Il est à noter qu'un premier certificat d'autorisation a été délivré à Waste Management inc. pour une première phase de cinq ans, selon la capacité maximale mentionnée précédemment. La poursuite de l'exploitation du LET pour une période additionnelle de cinq ans doit faire l'objet de décisions subséquentes, sur recommandations du MDDELCC, notamment en ce qui a trait au tonnage annuel maximal autorisé. Étant donné que les opérations liées au décret 829-2009 ont débuté en 2012, le renouvellement pour la deuxième phase est prévu pour 2017.



### **3 INSTALLATIONS, ORGANISMES ET SERVICES OFFERTS EN GMR**

---

Cette section présente le recensement des acteurs ainsi que des infrastructures en GMR sur le territoire de la MRC RDN mais également dans certaines municipalités contiguës, lesquelles accueillent des intervenants susceptibles d'exécuter des opérations sur le territoire de planification.

#### **3.1 INSTALLATIONS DE GMR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE EN 2015**

La figure 3.1 illustre la localisation géographique des installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC RDN.



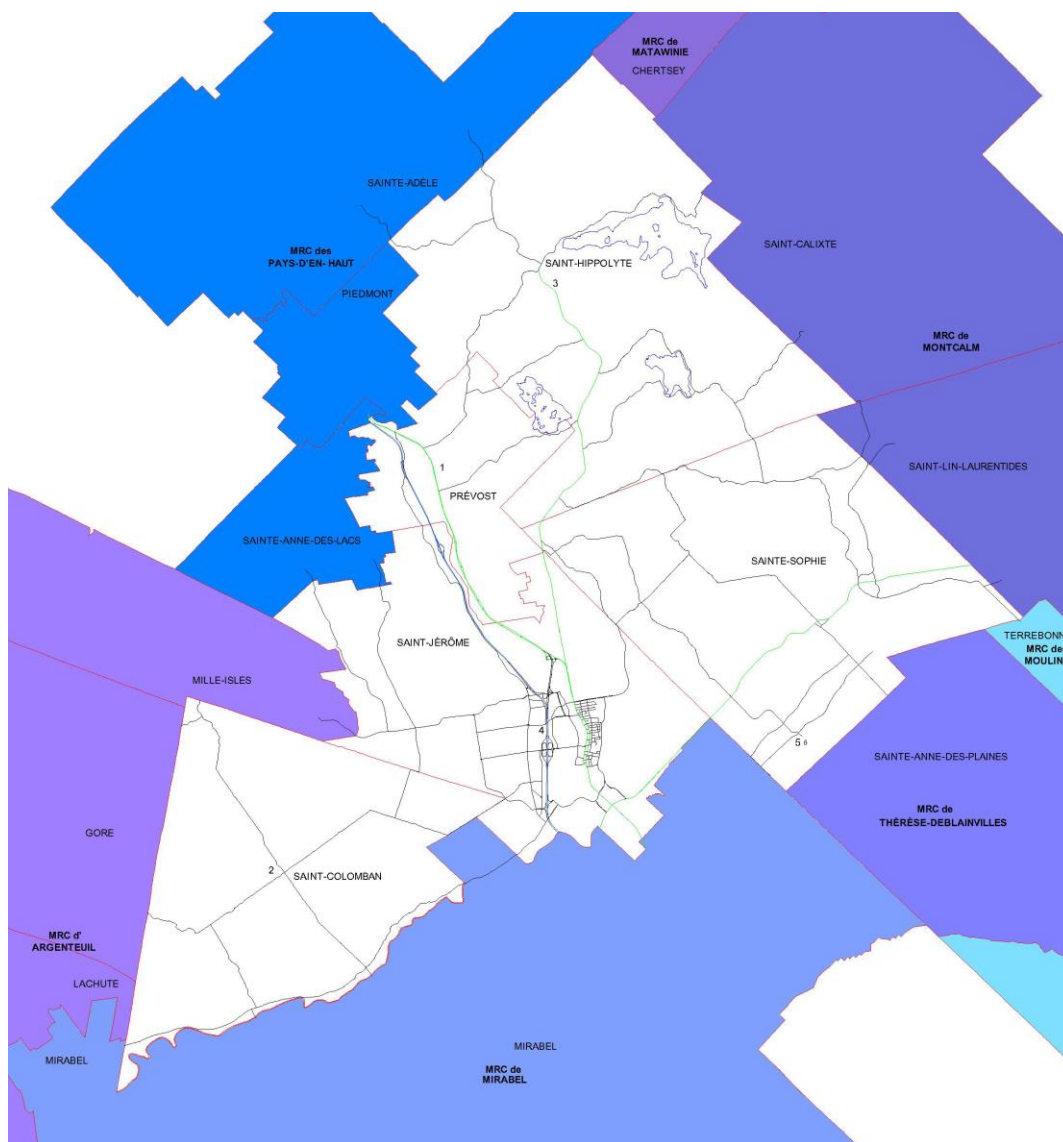


FIGURE 3.1 : INSTALLATIONS DE GMR DU TERRITOIRE DE LA MRC RDN

Légende de la figure 3.1

- 1 Écocentre de Prévost (1144, rue Doucet)
- 2 Écocentre de Saint-Colomban (355, montée de l'Église)
- 3 Écocentre de Saint-Hippolyte (2056, boulevard des Hauteurs)
- 4 Écocentre de Saint-Jérôme (301, boulevard Lajeunesse Ouest)
- 5 Écocentre de Sainte-Sophie (2535, 1<sup>re</sup> Rue)
- 6 Lieu d'enfouissement technique (Waste Management Québec inc., 2535, 1<sup>re</sup> Rue)



## 3.1.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE

Depuis 1997, Waste Management Québec inc. (WMQ) exploite un LET situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie, plus précisément au 2535, 1<sup>re</sup> Rue. Le LET détient les autorisations pour l'élimination de résidus solides en provenance de sa clientèle résidentielle, industrielle, commerciale (incluant les résidus de la CRD) et institutionnelle, principalement des régions des Laurentides, de Lanaudière, de la CMM, de l'Outaouais et de la Montérégie. Le tableau 3.1 énumère la liste des MRC dont les municipalités, industries, commerces ou institutions utilisent le LET de Sainte-Sophie pour l'élimination des matières résiduelles. Fait à noter, plusieurs de ces MRC n'utilisent que partiellement les services d'élimination du site. Dans certains cas, il s'agit de contrats avec quelques municipalités ou des services effectués auprès de clients privés de façon ponctuelle. En 2013, la proportion des déchets, d'origine résidentielle, générés sur le territoire de la MRC RDN et enfouis au LET représentait plus ou moins 5 % de l'enfouissement total sur le site.

**TABLEAU 3.1 : LISTE DES MRC DESSERVIES PAR LE LET DE SAINTE-SOPHIE**

NOM DE LA MRC	RÉGION DU QUÉBEC
Antoine-Labelle	Laurentides
Argenteuil	Laurentides
Beauharnois-Salaberry	Montérégie
D'Autray	Lanaudière
Deux-Montagnes	Laurentides
Gatineau (hors MRC)	Outaouais
Joliette	Lanaudière
La Rivière-du-Nord	Laurentides
La Vallée-du-Richelieu	Montérégie
L'Assomption	Lanaudière
Haut-Richelieu	Montérégie
Haut-Saint-Laurent	Montérégie
Collines-de-l'Outaouais	Outaouais



NOM DE LA MRC	RÉGION DU QUÉBEC
Jardins-de-Napierville	Montérégie
Laurentides	Laurentides
Les Moulins	Lanaudière
Pays-d'en-Haut	Laurentides
Marguerite-D'Youville	Montérégie
Matawinie	Lanaudière
Montcalm	Lanaudière
Mirabel (hors MRC)	Laurentides
Papineau	Outaouais
Roussillon	Montérégie
Thérèse-De-Blainville	Laurentides
Vaudreuil-Soulanges	Montérégie
Communauté métropolitaine de Montréal	Région métropolitaine

La capacité annuelle réglementaire d'enfouissement du LET est de 1 million de tonnes, soit le deuxième en importance au Québec. En date de 2014, la capacité résiduelle du premier certificat d'autorisation délivré en vertu du décret gouvernemental 829-2009 est d'environ 3 millions de tonnes. Tel que mentionné au chapitre 2, un deuxième certificat, pour une période additionnelle de cinq ans, pourrait être délivré par le gouvernement du Québec à la suite d'une demande de la part de WMQ. Toujours en date de 2014, la durée de vie du site est d'un peu moins de 8 ans. Toutefois, WMQ possède des terrains adjacents au site actuel, lesquels pourraient être considérés pour des besoins futurs.

Au cours de l'année 2013, année de référence du présent PGMR, le LET de Sainte-Sophie a reçu, pour enfouissement, un total de 978 650 tonnes de matières résiduelles.

Le décret ministériel 829-2009 permet à WMQ d'opérer dans une autre zone du site depuis 2012. Durant l'hiver 2015, une nouvelle cellule d'enfouissement a été excavée, laquelle fera l'objet de travaux d'installation de



géomembranes et du système d'imperméabilisation dans son ensemble. Cette nouvelle cellule pourrait être exploitée à partir de l'été 2016.

Les eaux de lixiviation du site sont traitées par la station d'épuration de WMQ, d'une capacité de 200 000 m<sup>3</sup> par an, laquelle fait appel à un traitement biologique conforme aux normes du MDDELCC.

Par ailleurs, WMQ capte les biogaz de l'ensemble des zones du site ayant fait l'objet d'un recouvrement final. Les puits verticaux, permettant de récupérer le biogaz, sont raccordés à un réseau. Le biogaz capté est compressé sur place par Gaz Métro, lequel achemine par pipeline une partie de cette énergie à l'usine de pâtes et papiers Les Entreprises Rolland inc., située à Saint-Jérôme. L'usine peut ainsi combler environ 93 % de ses besoins énergétiques thermiques.

En guise de compensation pour la présence d'un LET sur le territoire, les municipalités et villes de la MRC ont négocié et bénéficient d'un tarif d'enfouissement réduit jusqu'en 2022. En vertu de l'entente, et pour toute sa durée, WMQ garantit que les municipalités et les villes de la MRC pourront enfouir les matières résiduelles générées sur leur territoire.

En 2004, la MRC a obligé Waste Management à mettre sur pied un comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie afin de répondre à la volonté du public d'être tenu informé de plus près quant aux activités du site. Le comité rassemble des représentants issus de tous les milieux afin d'être représentatif de la communauté. Se réunissant quatre fois par année, le comité a principalement pour mandat d'assurer un suivi général des opérations au LET de Sainte-Sophie.

Tel que mentionné à la section 2.3, la MRC RDN compte exercer, **par règlement**, son droit de regard sur l'importation de matières résiduelles à être éliminées sur son territoire. Une mesure est prévue à cet effet dans le PGMR 2016-2020 (action 1.1.1).

### 3.1.2 ÉCOCENTRES

Les cinq écocentres du territoire de planification sont exploités par DDRDN, un OSBL paramunicipal créé par la MRC en 2005. Le tableau 3.2 présente les coordonnées, les périodes et les heures d'ouverture de chaque écocentre.





TABLEAU 3.2 : COORDONNÉES, PÉRIODE ET HEURES D'OUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE LA MRC RDN

MUNICIPALITÉ DESSERVIE	COORDONNÉES	PÉRIODE ET HEURES D'OUVERTURE
Prévost	1144, rue Doucet	28 avril au 31 octobre (sauf jours fériés) Mardi au samedi de 9h00 à 16h30
Saint-Colomban	355, montée de l'Église	28 avril au 31 octobre (sauf jours fériés) Mardi au samedi de 9h00 à 16h30
Saint-Hippolyte	2056, boulevard des Hauteurs	28 avril au 31 octobre (sauf jours fériés) Mardi au samedi de 9h00 à 16h30
Saint-Jérôme	301, boulevard Lajeunesse Ouest	21 avril au 14 novembre (sauf jours fériés) Mardi au samedi de 9h00 à 16h30
Sainte-Sophie	2535, 1 <sup>re</sup> Rue	28 avril au 31 octobre (sauf jours fériés) Mardi au samedi de 9h00 à 16h30

L'organisme récupère les matières en vue de leur réemploi, ou les achemine vers des entreprises de recyclage ou des installations de valorisation énergétique du bois (depuis 2014). En dernier recours, les matières sont dirigées vers des sites d'enfouissement. Tous les citoyens du territoire ont accès aux cinq écocentres pour y déposer gratuitement les RDD, les matières recyclables non recueillies par la collecte sélective, ainsi que les objets en bon état dont ils veulent se départir et lesquels sont réutilisables. Les ICI peuvent y déposer les matières acceptées en vertu de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) depuis 2015. Les matières générées par la CRD sont refusées pour le moment, sauf pour certaines exceptions. Le tableau 3.3 énumère les sept catégories de matières acceptées dans les cinq écocentres.

**TABLEAU 3.3 : CATÉGORIES DE MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LES ÉCOCENTRES DE LA MRC RDN ET CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**

CATÉGORIE	MATIÈRE	CONDITION D'ENTREPOSAGE
Appareils électroniques	Petits appareils électroniques CD et DVD Écrans d'ordinateur Imprimantes Ordinateurs Photocopieurs, télécopieurs ou numériseurs Tous types de téléphones Téléviseurs	Entreposés dans une remorque de 53 pieds et un conteneur
Composantes du bâtiment	Armoires et comptoirs Bains, douches et lavabos Cuvettes de toilette Lattes de bois Plomberie Portes et fenêtres Quincaillerie Tuiles de céramique Vitres	Entreposés à l'extérieur et dans un bâtiment
Encombrants	Barbecues Chauffe-eau Électroménagers Fours à micro-ondes Matelas et sommiers Meubles en bon état Pneus Vélos	Entreposés à l'extérieur et dans un bâtiment
Matériaux de construction	Bardeaux d'asphalte non utilisés Blocs de béton intacts Bois pleine longueur Briques entières Panneaux de gypse	Entreposés à l'extérieur et dans un bâtiment



CATÉGORIE	MATIÈRE	CONDITION D'ENTREPOSAGE
Métaux	Métaux ferreux (acier, fonte, ferraille, rebuts électroménagers, etc.) Métaux non-ferreux (acier inoxydable, aluminium, cuivre, laiton, plomb, etc.)	Entreposés dans un conteneur
Objets divers	Accessoires de cuisine, jardin, décoration Accessoires pour enfants Accessoires de sports et loisirs Petits appareils électriques Jeux et jouets Livres et magazines Outils Vêtements	Entreposés dans deux bâtiments et à l'extérieur
RDD	Aérosols Ampoules fluocompactes Batteries de véhicules Bonbonnes de propane Cartouches d'encre Huiles Peintures Pesticides Piles Solvants Tubes au néon	Entreposés dans des bacs, des cages, un bâtiment et un conteneur

Une preuve de résidence est demandée pour le dépôt de matières et d'objets. Aucun frais n'est exigé et seules les matières d'origine domestique sont acceptées, à l'exception des matières visées par la REP. Les matières sont triées et déposées par les citoyens dans les contenants désignés, à l'exception des RDD, lesquels sont manipulés par les préposés dans un endroit sécurisé.

DDRDN travaille en partenariat avec un regroupement d'organismes communautaires œuvrant sur le territoire de planification. Cette collaboration permet aux organismes partenaires de recueillir gratuitement les objets en bon état reçus dans les écocentres et de les vendre à prix modiques dans leurs magasins d'occasions. Quant aux écocentres, ils vendent à prix avantageux (paiement en argent comptant) les objets non recueillis par les organismes partenaires, tels que des systèmes de son, des composantes du bâtiment, ainsi que les pneus usagés en bon état. L'entente vise à permettre aux citoyens un accès plus équitable aux objets usagés, à



soutenir la mission des partenaires communautaires et à contrer le gaspillage d'objets réutilisables, lesquels seraient autrement envoyés au site d'enfouissement.

Les résidents de l'extérieur de la MRC RDN peuvent acheter des matières dans les cinq écocentres, mais ne peuvent y déposer des objets, à l'exception des matières visées par la REP.

Le volume de matières récupérées annuellement est de 1 000 tonnes pour l'ensemble des écocentres. Il n'y a pas de limitation quant au nombre de visites permises par année ni au volume par visite. Les véhicules, les camions ainsi que les remorques de type résidentiel sont admis dans les écocentres. En 2013, les écocentres ont récupéré 770 tonnes de matières, lesquelles ont été réemployées ou recyclées. Le taux de mise en valeur était de 86 %. Les données complètes sont présentées au tableau 4.5.

Par ailleurs, DDRDN détient des ententes particulières avec des récupérateurs et des recycleurs, lesquelles sont décrites dans le tableau suivant.

**TABLEAU 3.4 : ENTENTES PARTICULIÈRES ENTRE DDRDN, LES RÉCUPÉRATEURS ET LES RECYCLEURS**

RÉCUPÉRATEUR/RECYCLEUR	MATIÈRE VISÉE
Armée du salut de Saint-Jérôme	Vêtements usagés
ARPE-Québec	Appareils électroniques
Fondation Mira	Cartouches d'encre
Laurentide re/sources	Peinture
Matt Canada	Matelas et sommiers
Multi-Recyclage	Bois mixte
RCI Environnement	Carton
Rebuts de métal R. Ouellette	Métaux ferreux et non ferreux, rebuts de métal
Recycfluo	Lampes fluocompactes et néons
Recyclage Éco Solutions	Halocarbures (appareils réfrigérants)
RECYC-QUÉBEC	Pneus
RGC Environnement	Batteries de véhicules

Les écocentres, lesquels fonctionnent en réseau, connaissent un succès certain du point de vue de l'achalandage et du réemploi. L'écocentre de Saint-Jérôme (dit «régional»), le cœur du réseau, est le plus achalandé de tous et est opéré au maximum de sa capacité. Par ailleurs, le manque d'espace sur le site pour accueillir tous les résidus de la CRD est flagrant et empêche l'organisme de répondre à la demande.



L'écocentre régional doit donc être relocalisé afin d'améliorer les services offerts, notamment, être en mesure d'ouvrir durant la période hivernale. Des mesures à cet effet sont prévues au PGMR 2016-2020 (actions 2.1.1, 3.1.1, 3.1.2), lesquelles sont présentées au chapitre 6.

## 3.2 ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GMR SUR LE TERRITOIRE EN 2015

Plusieurs organismes et entreprises de réemploi, de récupération, de recyclage et de valorisation sont présents sur le territoire de la MRC ainsi qu'en périphérie. Les sections suivantes décrivent leur localisation et les services offerts dans leurs établissements. En plus de répondre aux critères de conformité de la révision du PGMR, cet exercice de recensement servira de point de départ dans l'élaboration et la diffusion d'un répertoire destiné aux générateurs (action 5.3.1). Par ailleurs, les intervenants municipaux pourront évaluer les lacunes et la pertinence d'identifier de nouveaux points de dépôt pour certaines matières résiduelles (actions 3.2.5, 3.5.3).

### 3.2.1 POINTS DE DÉPÔT POUR LES MATIÈRES VISÉES PAR LA REP

Le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* attribue la responsabilité de la gestion des produits en fin de vie aux entreprises qui les introduisent sur le marché au Québec. Celles-ci doivent se conformer au règlement individuellement ou être membres d'un organisme dont la fonction est de mettre en œuvre un système de récupération et de valorisation des produits mis sur le marché. Le tableau 3.5 énumère les points de dépôt volontaire que ces entreprises et organismes ont mis à la disposition des consommateurs sur le territoire de planification. Tel que mentionné précédemment, tous les écocentres de la MRC offrent également un point de dépôt pour ces matières.

TABLEAU 3.5 : POINTS DE DÉPÔT VOLONTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN POUR LES MATIÈRES VISÉES PAR LA REP

ENTREPRISE OU ORGANISME	COORDONNÉES	MATIÈRES VISÉES
PROGRAMMES INDIVIDUELS		
SuperClub Vidéotron	481, des Laurentides, Saint-Jérôme	Produits électroniques, téléphones cellulaires, câbles, chargeurs télécommandes, piles rechargeables et non rechargeables
SuperClub Vidéotron	1950, du Curé-Labelle, Saint-Jérôme	
Magasin Vidéotron	900, Grignon, Saint-Jérôme	
Bell	900, Grignon, Saint-Jérôme	Téléphones mobiles



ENTREPRISE OU ORGANISME	COORDONNÉES	MATIÈRES VISÉES
Canadian Tire	700, Monseigneur Dubois, Saint-Jérôme	Huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins, contenants d'antigel et de liquide de refroidissement de 50 litres ou moins, filtres à huile, à antigel et à liquide de refroidissement
<b>APPEL À RECYCLER CANADA INC.</b>		
Armée du Salut	241, Brière, Saint-Jérôme	Piles et batteries
Lumen St-Jérôme	401, J.F.-Kennedy, Saint-Jérôme	
Accès Bionet	49, Lauzon, Saint-Jérôme	
Équipements de bureau Robert Légaré	411, J.F.-Kennedy, Saint-Jérôme	
Rona Régional	1025, Jean-Baptiste Rolland Ouest, Saint-Jérôme	
Bureau en Gros	1135, Jean-Baptiste Rolland Ouest, Saint-Jérôme	
Nedco	200, Roland-Godard, Saint-Jérôme	
Home Depot	1045, Grand-Héron, Saint-Jérôme	
Uniprix	872, Montée Ste-Thérèse, Saint-Jérôme	
Uniprix	341, St-Georges, Saint-Jérôme	
La Source	900, Grignon, Saint-Jérôme	
R. Marcil et Frères	905, de la Salette, Saint-Jérôme	
<b>RECYCFLUO</b>		
Rona Régional	1025, Jean-Baptiste Rolland Ouest, Saint-Jérôme	Tubes fluorescents, lampes fluocompactes, tout type de lampe contenant du mercure
R. Marcil et Frères	905, de la Salette, Saint-Jérôme	
Franklin Empire (pour les ICI)	56, Maisonneuve, Saint-Jérôme	



ENTREPRISE OU ORGANISME	COORDONNÉES	MATIÈRES VISÉES
<b>RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES (ARPE)</b>		
Bureau en Gros	1135, Jean-Baptiste Rolland Ouest, Saint-Jérôme	Tout type d'appareil électronique (téléviseurs jusqu'à 32 pouces)
Équipements de bureau Robert Légaré	411, J.F.-Kennedy, Saint-Jérôme	Tout type d'appareil électronique
P.V. Informatique	940, Lachapelle, Saint-Jérôme	
Best Buy	1040, Grand-Héron, Saint-Jérôme	
<b>SOGHU</b>		
Atelier Hydrauluc	2534, route 158, Sainte-Sophie	Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs contenants et filtres
EMA Entretien mécanique	281, Roland-Godard, Saint-Jérôme	
GM St-Jérôme Chevrolet Buick GMC inc.	265, J.F.-Kennedy, Saint-Jérôme	
Monsieur Muffler	495, des Laurentides, Saint-Jérôme	
OCTO Silencieux Corbeil inc.	2095, Labelle, Saint-Jérôme	
Prév-automobiles mécanique	3026, Labelle, Prévost	
<b>ÉCO-PEINTURE</b>		
Rona Régional	1025, Jean-Baptiste Rolland Ouest, Saint-Jérôme	
Bétonnel-Dulux	673, Monseigneur Dubois, Saint-Jérôme	
R. Marcil et Frères	905, de la Salette, Saint-Jérôme	
Patrick Morin	2845, Labelle, Prévost	
Canadian Tire	700, Monseigneur Dubois, Saint-Jérôme	



## 3.2.2 POINTS DE DÉPÔT POUR LE TEXTILE

Entraide diabétique du Québec, un OSBL, recueille les vêtements et articles usagés en bon état dans le but de les revendre rapidement sans avoir à les réparer. Pour ce faire, les vêtements – tous les types de vêtements sont acceptés – doivent être exempts de déchirures et de trous, tandis que les articles doivent être réutilisables et en état de fonctionner. En 2013, 6.9 tonnes de textiles ont été récupérées sur le territoire de la MRC. Les articles récupérés sont ensuite vendus à l'entreprise Village des Valeurs, laquelle les revend à son tour au rabais. L'organisme offre un service de collecte gratuit à domicile et dispose également de bacs dont les emplacements sur le territoire de planification sont présentés dans le tableau 3.6.

TABLEAU 3.6 : POINTS DE DÉPÔT POUR LE TEXTILE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN

ENTREPRISE OU ORGANISME	COORDONNÉES
Académie Lafontaine	2171, Maurice, Saint-Jérôme
Alla Pizza	845, de la Salette, Saint-Jérôme
Couche-Tard	2400, Sainte-Sophie, Sainte-Sophie
EDQ Saint-Jérôme	86, Maisonneuve, Saint-Jérôme
Entreprises Alain Paquette	677, de Martigny Ouest, Saint-Jérôme
IGA Robert Tellier	1085, Roland-Godard, Saint-Jérôme
IGA St-Onge	972, des Hauteurs, Saint-Hippolyte
Magasin du Dollar	912, Montée Ste-Thérèse, Saint-Jérôme
Maxi Carrefour du Nord	900, Grignon, Saint-Jérôme
Métro Élite	430, Monseigneur Dubois, Saint-Jérôme
Métro Thibault	633, des Laurentides, Saint-Jérôme
Pavillon Sainte-Marie	45, du Pavillon, Saint-Jérôme
Petit Marché	344, Montée de l'Église, Saint-Colomban
Pharmacie Familiprix	978 de la Salette, Saint-Jérôme
Place du Village	2282, des Hauteurs, Saint-Hippolyte
Tigre Géant	1950, Curé-Labelle, Saint-Jérôme





## 3.2.3 ORGANISMES DE BIENFAISANCE

Plusieurs organismes sur le territoire de la MRC RDN, pour la plupart des entreprises d'économie sociale, viennent en aide aux personnes dans une situation de précarité, tout en favorisant le réemploi et la récupération. Notamment, ils offrent au rabais divers articles, objets, meubles et vêtements. Voici leurs coordonnées ainsi que les matières qu'ils récupèrent pour la revente.

**TABLEAU 3.7 : ORGANISMES DE BIENFAISANCE ŒUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN**

NOM ET COORDONNÉES	MATIÈRES VISÉES
<b>Action Source de vie</b> 445, Blanchard, Saint-Jérôme	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers, articles scolaires
<b>Armée du Salut</b> 7, Morand, Saint-Jérôme	Vêtements, meubles, électroménagers, don d'articles scolaires
<b>Boutique du Méridien 74</b> 181, Brière, Saint-Jérôme	Vêtements, articles de maison et jouets
<b>Centre d'entraide Saint-Colomban</b> 326, Montée de l'Église, Saint-Colomban	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers, articles scolaires
<b>Centre Marie-Eve</b> 433, du Palais, Saint-Jérôme	Vêtements de maternité et autres, jouets et articles pour enfants, articles de sport
<b>Comptoir d'entraide de Saint-Jérôme</b> 601, Lachaine, Saint-Jérôme	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers
<b>Dépannage vestimentaire Bellefeuille</b> 1016, de la Salette, Saint-Jérôme	Vêtements et articles de maison
<b>Havre d'espoir</b> 705, des Laurentides, Saint-Jérôme	Comptoir vestimentaire (pour les résidents de Saint-Jérôme uniquement)
<b>L'Ami-e du Quartier</b> 655, Filion, Saint-Jérôme	Vêtements
<b>La Montagne d'Espoir</b> 2523, 1 <sup>er</sup> rue, Sainte-Sophie	Dépannage vestimentaire, articles de maison, jouets, articles scolaires
<b>Maison d'entraide de Prévost</b> 788, Shaw, Prévost	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers, articles scolaires
<b>Ouvroir Sainte-Paule</b> 920, Labelle, Saint-Jérôme	Vêtements, articles de maison et jouets



NOM ET COORDONNÉES	MATIÈRES VISÉES
<b>Ouvroir Sainte-Sophie</b> 485, Masson, Sainte-Sophie	Vêtements, articles de maison, jouets, meubles, électroménagers
<b>Service hippolytois de partage</b> 2282, des Hauteurs, Saint-Hippolyte	Vêtements, appareils électroniques fonctionnels, jouets et articles de maison

### 3.2.4 AUTRES ENTREPRISES DE GMR SUR LE TERRITOIRE

Cette section vise à recenser les autres entreprises du territoire de planification qui effectuent des opérations liées à la collecte, au transport, au recyclage, à la valorisation et à la récupération des matières visées par le PGMR. Bien que plusieurs commerces de mécanique automobile et de carrosserie récupèrent ou recyclent notamment divers métaux, pneus, huiles et autres, ils ne sont pas inclus dans le tableau suivant. Ces établissements participent toutefois aux efforts de réemploi et de récupération sur le territoire.

TABLEAU 3.8 : AUTRES ENTREPRISES DE GMR SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN

NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
<b>COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>Conteneurs Tibo</b> 2005, Côte Saint-André, Sainte-Sophie	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs Vidange de conteneurs semi-enfouis
<b>Envirobac Laurentides</b> 972, Bélanger, Saint-Jérôme	Location de conteneurs pour résidus CRD
<b>Paco Transport</b> 1955, Saint-Antoine, Saint-Jérôme	Location de conteneurs pour résidus CRD
<b>Sani-Services G. Thibault et Fils inc.</b> 2088, Côte Saint-André, Sainte-Sophie	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs
<b>Services sanitaires Saint-Jérôme</b> 2006, Côte Saint-André, Sainte-Sophie	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs Vidange de conteneurs semi-enfouis
<b>Waste Management inc.</b> 2535, 1 <sup>re</sup> rue, Sainte-Sophie	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs
<b>RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX DIVERS</b>	
<b>Acier Saint-Jérôme</b> 1182, Côte Saint-André, Sainte-Sophie	Récupération de métaux
<b>Atelier Petits moteurs Prévost</b> 2638, Curé-Labelle, Prévost	Récupération/recyclage pièces de petits véhicules



NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
<b>Automobiles Henri Miron</b> 1141, de la Salette, Saint-Jérôme	Récupération/recyclage pièces de véhicules
<b>Corbeil-Aim Recyclage inc.</b> 318, Masson, Sainte-Sophie	Récupération de métaux
<b>Les entreprises Theaudière inc.</b> 2481, Sainte-Sophie, Sainte-Sophie	Récupération de métaux
<b>LKQ inc.</b> 2925, Sainte-Sophie, Sainte-Sophie	Récupération/recyclage pièces de véhicules
<b>Pièces d'autos GP</b> 994, Lamontagne, Saint-Jérôme	Récupération/recyclage pièces de véhicules
<b>Pièces d'autos R. Thérien inc.</b> 2416, Sainte-Sophie, Sainte-Sophie	Récupération/recyclage pièces de véhicules
<b>Pièces d'autos usagées Lemieux</b> 2012, Saint-Antoine, Saint-Jérôme	Récupération/recyclage pièces de véhicules
<b>Rebuts de métal René Ouellette</b> 1182, Côte Saint-André, Sainte-Sophie	Récupération de métaux
<b>Recyclage automobiles Gravel inc.</b> 2795, Sainte-Sophie, Sainte-Sophie	Récupération/recyclage pièces de véhicules
<b>Recyclage d'autos Sainte-Sophie enr.</b> 2454 A, 2 <sup>e</sup> rue, Sainte-Sophie	Récupération/recyclage pièces de véhicules
<b>Regis pièces d'auto usagées</b> 2500, Sainte-Sophie, Sainte-Sophie	Récupération/recyclage pièces de véhicules
<b>Treck Metal enr.</b> 717, Côte Saint-Paul, Saint-Colomban	Récupération de métaux
VIDANGE/TRANSPORT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES	
<b>Pompage sanitaire S. Raymond</b> 1388, Saint-Camille, Saint-Jérôme	Vidange et transport boues de fosses septiques
<b>Sani-Fosses</b> 349, Côte Saint-Paul, Saint-Colomban	Vidange et transport boues de fosses septiques
AUTRES SERVICES/MATIÈRES	
<b>Atelier Éclipse</b> 321, Saint-Georges, Saint-Jérôme	Vente vêtements faits de textiles recyclés
<b>Certex</b> 980, de l'Industrie, Saint-Jérôme	Point de dépôt volontaire pour textiles
<b>Confidentiel Déchiquetage de documents inc.</b> 730, Nobel, Saint-Jérôme	Récupération papier, carton, verre, plastique, métal
<b>Encan des Laurentides</b> 2691, Curé-Labelle, Prévost	Antiquaire et vente objets divers



NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
<b>Encretout A.T.</b> 24, des Écureuils, Saint-Jérôme	Recyclage cartouches d'encre
<b>Fondation Mira (points de dépôt)</b> 900, Grignon, Saint-Jérôme 411, J.F.-Kennedy, Saint-Jérôme 23, Gauthier, Saint-Jérôme 492, Saint-Georges, Saint-Jérôme 501, Filion, Saint-Jérôme	Récupération cartouches d'imprimantes
<b>Groupe Bauval inc.</b> 2875, Curé-Labelle, Prévost	Récupération/Recyclage agrégats
<b>Groupe Gagnon</b> 435, de la Carrière, Saint-Hippolyte	Déchetage/Recyclage/Déchet-Dépôt
<b>Le Bazar</b> 2550, Curé-Labelle, Prévost	Antiquaire
<b>Les entreprises Rolland inc.</b> 455, Rolland, Saint-Jérôme	Recyclage papier
<b>Marché aux puces Lesage</b> 939, Lac Écho, Prévost	Vente objets divers
<b>Marché aux puces Sainte-Sophie</b> 1070, Sainte-Sophie, Sainte-Sophie	Vente objets divers
<b>Nostalgie du Passé</b> 2719, Curé-Labelle, Prévost	Antiquaire
<b>Palette En Gros</b> 2647-C, Sainte-Sophie, Sainte-Sophie	Confection palettes de bois recyclées
<b>SOS Appareils ménagers</b> 76, Saint-Georges, Saint-Jérôme	Réemploi/Recyclage électroménagers
<b>Sports aux puces</b> 8, de la Salette, Saint-Jérôme	Vente articles de sports usagés
<b>Techno Recharge</b> 872, Montée Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme	Récupération cartouches d'encre
<b>Trouvailles d'Élaine</b> 2623, Curé-Labelle, Prévost	Antiquaire et vente objets divers

### 3.2.5 ORGANISMES ET ENTREPRISES DE GMR SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le tableau 3.9 énumère les intervenants situés à l'extérieur du territoire de la MRC RDN, lesquels sont susceptibles d'exécuter des opérations de GMR sur le territoire de planification. Cette liste inclut également les installations de traitement accueillant des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC RDN.



TABLEAU 3.9 : ORGANISMES ET ENTREPRISES DE GMR SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC RDN

NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
<b>Agrégats Argenteuil</b> 616, du Canton, Brownsburg-Chatam	Recyclage asphalte et béton
<b>Arbressence inc.</b> 77, Omer-de-Serre, Blainville	Récupération branches de cèdres
<b>Carrières Saint-Eustache</b> 400, Hector-Lantherier, Saint-Eustache	Recyclage asphalte et béton
<b>Complexe Enviro Progressive</b> 3779, des Quarante-Arpents, Terrebonne	Collecte de matières résiduelles Enfouissement Biométhanisation Déchetterie
<b>Compo Recycle</b> 225, du Progrès, Chertsey	Location de conteneurs Compostage matières organiques Transbordement Gestion d'écocentres
<b>Compost Sainte-Anne</b> 139, Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines	Compostage résidus verts
<b>Conteneurs Norbac inc.</b> 3, Gaston-Gosselin, Blainville	Location de conteneurs pour résidus CRD
<b>Entreprise Sanitaire FA Limitée</b> 4799, Bernard Lefebvre, Laval	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs Vidange de conteneurs semi-enfouis Transbordement
<b>Groupe EBI</b> 61, Montcalm, Berthierville	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs, bacs et compacteurs Vidange fosses septiques Transbordement/enfouissement
<b>Mironor</b> 751, de la 2e Concession, Brownsburg-Chatam	Compostage matières organiques (incluant boues)
<b>Monsieur Vide tout enr.</b> 7100, Principale, Chertsey	Vidange fosses septiques
<b>Multirecyclage</b> 3030, Montée Saint-François, Laval	Location de conteneurs pour résidus de la CRD Tri des résidus de la CRD
<b>Palette Saint-Janvier</b> 14 555, Joseph-Marc Vermette, Mirabel	Récupération bois
<b>RCI Environnement</b> (Gestion environnementale Nord-Sud) 6985, des Sources, Lachute	Collecte matières résiduelles Centre de tri matières recyclables Enfouissement
<b>Recypro</b> 70, Simon, Lachute	Recyclage équipement informatique



NOM ET COORDONNÉES	SERVICES/MATIÈRES
<b>Sani-Nord</b> 18 160, J.A. Bombardier, Mirabel	Vidange fosses septiques
<b>Service de recyclage Sterling</b> 6000, Sir-Wilfrid-Laurier, Mirabel	Centre de tri résidus de la CRD
<b>Services sanitaires Saint-Antoine</b> 17 245, Sainte-Marguerite, Mirabel	Location de conteneurs et compacteurs Centre de tri résidus de la CRD
<b>Tricentris</b> 651, Félix-Touchette, Lachute	Centre de tri matières recyclables Recyclage du verre (produit Verrox)
<b>Vision Enviro Progressive</b> 4141, de la Grande Allée, Boisbriand	Collecte matières résiduelles Location de conteneurs Vidange de conteneurs semi-enfouis

### 3.3 SERVICES ET PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GMR SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC EN 2015

La présente section vise à décrire tous les services et programmes de GMR offerts par les municipalités du territoire de planification. On y présente notamment les caractéristiques de gestion, la fréquence des services ainsi que les équipements de collecte selon les types de matières résiduelles et les différents générateurs (secteurs résidentiel, ICI et CRD).

#### 3.3.1 GESTION DES DÉCHETS

Les municipalités et villes de la MRC offrent une collecte porte-à-porte des déchets pour toutes les résidences unifamiliales et tous les multilogements. Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte ainsi que Sainte-Sophie desservent également tous les commerces et toutes les institutions, à quelques exceptions près, par la collecte porte-à-porte. La collecte et le transport sont effectués par des entrepreneurs privés.

À Saint-Jérôme, les propriétaires d'immeuble ou d'ensemble d'immeubles résidentiels de treize unités et plus doivent obligatoirement signer une entente de service avec la Ville pour utiliser les services de collecte des déchets avec conteneur. Dans la négative, des ententes individuelles doivent être prises avec un collecteur et un lieu d'élimination. Les écoles publiques, les Centres de la petite enfance ainsi que les lieux de culte sont desservis par la collecte de la ville, de même que les petits ICI. La collecte et le transport sont également effectués par des entrepreneurs privés.

Depuis 2013, quelques immeubles de type «condominium» et un édifice municipal de Saint-Jérôme utilisent des conteneurs semi-enfouis (CSE) pour les déchets. À ce jour, onze CSE de 4 à 8 verges cubes ont été installés à divers endroits dans la ville. Ils font partie de la collecte porte-à-porte des déchets.



De façon générale, les déchets sont ramassés une fois par semaine, au moyen de camions automatisés et de collectes manuelles. Divers types de bacs roulants, sacs, contenants et conteneurs sont autorisés, selon la municipalité ou la ville. Les encombrants et gros rebuts d'origine résidentielle sont collectés avec les déchets, à l'exception des appareils réfrigérants, lesquels doivent être transportés par les citoyens à l'un des écocentres. Tous les déchets ainsi collectés sont acheminés et éliminés au LET de Sainte-Sophie. Le tableau 3.10 présente les détails de la gestion des déchets sur le territoire de planification. Les informations proviennent du sommaire du rôle d'évaluation de 2014 et des données municipales.

**TABLEAU 3.10 : PORTRAIT DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN**

MUNICIPALITÉ/VILLE	NOMBRE ANNUEL DE COLLECTES	UNITÉS D'OCCUPATION - RÉSIDENTIEL				UNITÉS D'OCCUPATION ICI
		Permanent			Saisonnier	
		Unifamiliale	2 à 9 unités	10 unités et plus		
Prévost	52	4 154	778	250	158	192
Saint-Colomban	36	4 794	759	56	203	53
Saint-Hippolyte	52	3 464	646	30	1 015	50
Saint-Jérôme	38 <sup>1</sup>	13 843	13 347	6 905	25	2 822 <sup>2</sup>
Sainte-Sophie	52	4 512	1 469	40	194	286

- 1 À l'exception du centre-ville élargi (bihebdomadaire) et des immeubles de 13 logements et plus (hebdomadaire) entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars.
- 2 Nombre de portes au sommaire du rôle d'évaluation; nombre exact de portes desservies inconnu. Mesure prévue au PGMR 2016-2020.



### 3.3.2 GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les municipalités et villes de la MRC offrent une collecte porte-à-porte des matières recyclables de la collecte sélective pour toutes les résidences unifamiliales et tous les multilogements. Elles desservent également tous les petits commerces et toutes les institutions, à quelques exceptions près, par la collecte porte-à-porte des matières recyclables. Par ailleurs, les écocentres de Prévost et de Saint-Jérôme mettent un conteneur à la disposition des citoyens, afin de récupérer les grandes quantités de carton. La collecte et le transport sont effectués par des entrepreneurs privés.

À Saint-Jérôme, les propriétaires d'immeuble ou d'ensemble d'immeubles résidentiels de treize unités et plus ainsi que les plus grands ICI doivent obligatoirement signer une entente de service avec la Ville s'ils souhaitent utiliser les services de collecte des matières recyclables avec conteneur. La Ville assume les frais de location de conteneur et les frais supplémentaires de collecte pour les écoles, les autres institutions et les immeubles résidentiels de 13 logements et plus. Quant aux commerces et aux industries, la Ville assume les frais de location et les frais supplémentaires de collecte du premier conteneur. Autrement, des ententes individuelles doivent être prises avec un collecteur et un centre de tri. La collecte et le transport sont également effectués par des entrepreneurs privés.

Depuis 2013, quelques immeubles de type «condominium» et un édifice municipal de Saint-Jérôme utilisent des conteneurs semi-enfouis (CSE) pour les matières recyclables. À ce jour, onze CSE de 4 à 8 verges cubes ont été installés à divers endroits dans la ville. Ils font partie de la collecte porte-à-porte des matières recyclables de la collecte sélective.

La collecte des matières recyclables s'effectue de façon automatisée et manuelle. Ainsi, certaines municipalités permettent aux générateurs de placer des matières recyclables à côté du bac en vue de la collecte. Les matières sont récupérées dans des bacs roulants de 360 litres et des conteneurs de 4 à 8 verges cubes (Saint-Jérôme). Les collectes ont lieu 2 fois par mois, sauf pour le secteur du centre-ville élargi, les institutions et les multilogements de 13 unités et plus à Saint-Jérôme, pour lesquels la collecte est hebdomadaire. Toutes les matières recyclables ainsi collectées sont acheminées au centre de tri Tricentris à Lachute. Afin de pallier l'absence de débouchés du recyclage du verre, cet organisme le transforme en poudre, laquelle est utilisée comme ajout cimentaire. Les autres matières récupérées sont vendues à des fins de recyclage. Le tableau 3.11 présente les détails de la gestion des matières recyclables sur le territoire de planification. Les informations proviennent du sommaire du rôle d'évaluation de 2014 et des données municipales.





TABLEAU 3.11 : PORTRAIT DE LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN

MUNICIPALITÉ/VILLE	NOMBRE ANNUEL DE COLLECTES	UNITÉS D'OCCUPATION - RÉSIDENTIEL				UNITÉS D'OCCUPATION ICI
		Permanent			Saisonnier	
		Unifamiliale	2 à 9 unités	10 unités et plus		
Prévost	26	4 154	778	250	158	192
Saint-Colomban	26	4 794	759	56	203	53
Saint-Hippolyte	26	3 464	646	30	1 015	50
Saint-Jérôme	26 <sup>1</sup>	13 843	13 347	6 905	25	2 822 <sup>2</sup>
Sainte-Sophie	26	4 512	1 469	40	194	286

1 À l'exception du centre-ville élargi, des institutions et des immeubles de 13 logements et plus (hebdomadaire).

2 Nombre de portes au sommaire du rôle d'évaluation; nombre exact de portes desservies inconnu. Mesure prévue au PGMR 2016-2020.

### 3.3.3 GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Depuis 2014, la collecte porte-à-porte de la matière organique est implantée à Sainte-Sophie et ce service est offert à toutes les résidences unifamiliales, à tous les multilogements ainsi qu'aux commerces de cette municipalité. Les générateurs utilisent un contenant de cuisine et un bac roulant de 360 litres pour récupérer les résidus de table ainsi que les résidus verts (feuilles, petites branches). La collecte mécanisée est effectuée une fois par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre, et deux fois par mois de décembre à mars. La collecte et le transport sont effectués par des entrepreneurs privés. Les matières sont acheminées à la plate-forme de compostage de Mironor à Brownsburg-Chatam dans la MRC d'Argenteuil.

L'implantation d'une troisième voie pour la collecte de la matière organique est prévue pour 2016 à Prévost et possiblement pour 2016 ou 2017 à Saint-Colomban et à Saint-Hippolyte.

Selon les informations disponibles au moment de la rédaction du présent projet, la plate-forme de Mironor a une capacité de traitement annuelle de 55 000 tonnes. Le site est muni d'un espace suffisant pour augmenter la capacité de traitement. Selon les scénarios actuels d'implantation de la 3<sup>e</sup> voie, la quantité récupérable de matières organiques (résidus verts et résidus alimentaires), issues du secteur résidentiel et des petits ICI de la MRC, est estimée à 15 000 tonnes annuellement. Cette quantité devrait être atteinte d'ici 2020, suivant l'implantation graduelle du service de collecte sur le territoire. Toutefois, afin de bien exercer son rôle de planificatrice régionale de la GMR, la MRC s'est fixé comme objectif de prendre les dispositions nécessaires au



traitement optimal de la matière organique générée sur son territoire. Les mesures associées à cet objectif sont décrites dans le plan d'action au chapitre 6.

En outre, deux projets pilotes de collecte des matières organiques sont en cours sur le territoire de planification. L'école primaire l'Orée-des-Bois à Saint-Colomban procède depuis septembre 2014 à la collecte des résidus alimentaires, lesquels sont envoyés chez Mironor. Cette initiative permet de détourner de l'élimination environ deux bacs de 360 litres par semaine. À Saint-Jérôme, Moisson Laurentides récupère les denrées périssables du marché public depuis juin 2015, à raison de trois jours par semaine. Bien que les aliments représentent un intérêt moindre pour la commercialisation, ils sont tout de même comestibles. En date de juillet 2015, 225 kg de denrées ont été collectés et redistribués aux moins nantis de la région. De plus, les retailles de végétaux et résidus de fruits et légumes générés dans les kiosques des commerçants sont récupérés à des fins de compostage.

### 3.3.4 GESTION DES RÉSIDUS VERTS

Prévost, Saint-Hippolyte ainsi que Saint-Jérôme font appel à des entrepreneurs privés afin d'offrir des collectes de feuilles et de résidus de jardin à l'automne et au printemps. Dans le cas de Saint-Jérôme, les résidus sont traités en précompost dans la ville, lequel est ensuite utilisé dans les aménagements publics ou redistribué aux citoyens. Les feuilles collectées peuvent aussi être envoyées chez Compost Sainte-Anne ou Mironor pour des fins de recyclage.

Par ailleurs, les branches sont récupérées par les travaux publics de chaque localité, de porte en porte, de façon générale entre mai et novembre, à quelques reprises durant cette période. Le paillis résultant du déchiquetage des branches est redistribué gratuitement ou utilisé dans les aménagements publics. Saint-Jérôme offre également la collecte des retailles de cèdre, lesquelles sont acheminées chez Abressence et transformées en paillis, en huiles essentielles et autres produits dérivés.

De plus, Prévost, Saint-Hippolyte ainsi que Saint-Jérôme offrent la collecte des sapins en janvier de chaque année, à des fins de recyclage dans un site de compostage. Les sapins doivent être dépourvus de décoration et placés en bordure de la rue au moment prescrit.

### 3.3.5 GESTION DES BOUES

Trois localités de la MRC possèdent une station d'épuration des eaux usées. Les boues y sont traitées par un système d'étangs aérés. Les boues de la station de Prévost ont été vidangées et enfouies en 2007. Une autre vidange est prévue d'ici 2020. En ce qui a trait à la station de Saint-Jérôme, les boues ont été vidangées et recyclées par épandage en 2013, et les responsables prévoient que la prochaine vidange aura lieu au plus tard en 2017. La Municipalité de Sainte-Sophie a également vidangé et recyclé par épandage les boues de ses étangs aérés en 2014. Une autre vidange est très probable d'ici 2020.

Par ailleurs, quatre localités ont implanté un système de suivi des vidanges de fosses septiques. Prévost et Saint-Colomban procèdent par le suivi des factures que les citoyens doivent leur transmettre tous les deux ans. Pour leur part, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme ont un programme de vidange systématique des fosses septiques. Elles font appel à un entrepreneur privé, lequel procède aux vidanges selon un calendrier préétabli. Les boues issues de ces opérations sont majoritairement éliminées. Dans le cas de Saint-Jérôme, les boues sont acheminées aux étangs d'épuration de la ville pour ensuite être valorisées.

Aucun inventaire des boues générées par le secteur des ICI n'existe actuellement. De façon générale, les ICI rejettent leurs eaux usées dans le système d'égout de leur localité. Dans le cas des secteurs non desservis par le réseau municipal, les ICI possèdent des installations septiques et en assument l'entretien. Les municipalités et villes ayant pris en charge la vidange des boues de fosses septiques de résidences isolées s'occupent généralement de la gestion des boues des installations septiques des ICI également.

### 3.3.6 JOURNÉES «GRAND MÉNAGE» ET AUTRES RÉSIDUS

Deux fois par année, la Municipalité de Saint-Hippolyte met des conteneurs à la disposition de ses citoyens, lesquels servent à la cueillette des résidus qui ne sont pas ramassés lors de la collecte hebdomadaire des déchets (bois, fer, meubles, matelas, matériaux secs tels que gypse, brique, béton).

À Prévost, les journées «Grand ménage» ont lieu le premier samedi des mois de mai, juin, août, octobre et novembre afin de permettre aux citoyens de nettoyer leur terrain et de se débarrasser de petites quantités de matériaux (matériaux de construction, tapis, toile de piscine, branches, bûches, feuilles, métal, asphalté, béton, terre, gravier, à l'exception des RDD). La Ville a mis en place, en 2014, une tarification afin d'instaurer un principe d'utilisateur-payeur et de limiter les abus. Dans les deux cas, les citoyens doivent apporter, à l'endroit indiqué, les matières dont ils veulent se départir.

Bien que plusieurs de ces matières soient éliminées, non loin de 250 tonnes de matières ont été détournées de l'enfouissement depuis 2012. Sainte-Sophie envisage la possibilité d'instaurer ce même type de service.

Tel que mentionné précédemment, les encombrants, RDD et certaines autres matières sont acceptés dans les cinq écocentres de la MRC. Par ailleurs, il existe une trentaine de points de dépôt pour les piles et batteries, lesquels sont situés dans des commerces et des édifices publics. De plus, les villes et municipalités ont des ententes avec des recycleurs et récupérateurs afin de traiter adéquatement les RDD issus des activités municipales. Dans certains cas, ces résidus sont acheminés vers l'écocentre local.

Les générateurs de résidus de la CRD peuvent acheminer les matières vers un centre de tri de matériaux secs, vers les écocentres pour certains résidus ou vers l'enfouissement. Les journées «grand ménage» représentent une autre option pour le secteur résidentiel.

Bien que les quantités ne soient pas toujours comptabilisées, les municipalités et les villes de la MRC RDN réutilisent les agrégats de voirie ainsi que les abrasifs dans les ouvrages municipaux.

Il n'existe pas de collecte ou d'apport volontaire pour les plastiques agricoles. Étant donné la présence d'entreprises agricoles sur le territoire de planification, une mesure d'acquisition de connaissances est prévue à ce sujet dans le PGMR 2016-2020.

### 3.3.7 PROGRAMMES DE SUBVENTION

Le tableau 3.12 présente un aperçu des programmes de subvention déployés sur le territoire de planification. Bien que certains programmes aient été abolis, environ 2 300 composteurs domestiques ont été vendus sur le territoire de la MRC depuis une douzaine d'années.

TABLEAU 3.12 : PROGRAMMES DE SUBVENTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN EN 2015

MUNICIPALITÉ/VILLE	PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES	PROGRAMME DE SUBVENTION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES
Prévost	●	●
Saint-Colomban	●	●
Saint-Hippolyte	●	●
Saint-Jérôme (par l'entremise de l'écocentre)		●
Sainte-Sophie	●	

### 3.3.8 PROGRAMMES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION

Les municipalités, les villes et les écocentres de la MRC RDN élaborent annuellement une panoplie d'activités visant à informer, sensibiliser et éduquer la population sur la saine gestion des matières résiduelles. Les thématiques abordées sont variées : hiérarchie des 3RV-E; promotion de la *Charte des matières recyclables de la collecte sélective*; informations sur les collectes, infrastructures et programmes; consignes sur la récupération et le tri des matières et la vidange des fosses septiques; promotion de l'herbicyclage et du compostage domestique.

Diverses approches sont mises de l'avant afin de déployer les activités d'ISÉ, notamment :

- Informations sur les sites Internet, dans les bulletins municipaux, les journaux locaux et les médias sociaux;
- Calendriers de collectes;



- Dépliants, guides et bulletins spéciaux;
- Infolettres;
- Kiosques d'information lors de journées thématiques;
- Patrouilles éducatives durant la période estivale;
- Inspections périodiques;
- Conférences, séances d'information et de formation;
- Projets pilotes.

Autant d'actions qui contribuent à la gestion adéquate des matières résiduelles sur le territoire de planification et qui s'inscrivent dans une démarche collective d'amélioration continue. D'ailleurs, plusieurs mesures sont prévues au PGMR 2016-2020 afin de poursuivre cette démarche.

### **3.3.9 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

Le Parc régional de La Rivière-du-Nord, un centre régional touristique paramunicipal, s'étend sur le territoire de Prévost et celui de de Saint-Jérôme. Le parc est muni d'équipements pour les déchets et d'un conteneur pour la récupération des matières recyclables de la collecte sélective. Saint-Jérôme offre les services de collecte et de transport de ces matières, en vertu de son entente avec un entrepreneur privé. Par ailleurs, le parc a récemment eu recours au programme d'aide financière «Aires publiques municipales» pour l'achat d'îlots de récupération. Les équipements seront installés au printemps 2016. De plus, les cannettes consignées sont récupérées dans le pavillon central.

Il y a quelques années, le parc faisait l'objet de dépôts sauvages, surtout dans le secteur de Prévost. Cette problématique a depuis été résolue au moyen d'une signalisation adéquate afin de sensibiliser les générateurs potentiels à l'utilisation des équipements en place.



## 4 PORTRAIT DES GÉNÉRATEURS ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

---

### 4.1 GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Trois grandes catégories de générateurs sont recensées sur le territoire de planification, soit le secteur résidentiel, les ICI ainsi que les entreprises de la CRD.

#### 4.1.1 RÉSIDENTIEL

Puisqu'elles sont en grand nombre sur le territoire ( $\pm$  55 000 portes), les résidences représentent un secteur produisant une grande quantité de matières résiduelles. Bien que la MRC n'ait jamais effectué ou commandé une caractérisation sur son territoire, le niveau élevé de précision et de fiabilité de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010*, réalisée pour le compte d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et de RECYC-QUÉBEC, nous permet de définir le type de matières générées par ce secteur. De plus, certaines données municipales ainsi que les bilans des écocentres viennent compléter ce portrait. Ainsi, le secteur résidentiel génère les types de matières suivantes :

- Déchets (matières diverses);
- Papier, carton, verre, métal, plastique;
- Matières organiques (résidus alimentaires, résidus verts et boues);
- Encombrants et certains résidus de la CRD;
- Résidus domestiques dangereux;
- Textiles;
- Conteneurs consignés;
- Pneus et véhicules hors d'usage.

#### 4.1.2 ICI

En ce qui a trait à ce secteur, il faut d'abord différencier deux groupes : les «petits» et les «grands» ICI. Les petits ICI, aussi nommés «assimilables», génèrent des types et des quantités de matières qui s'apparentent au secteur résidentiel. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment des bureaux offrant divers services, des petits commerces, des petites concentrations commerciales, ainsi que des petites industries et institutions.

Pour leur part, les grands ICI génèrent, habituellement en plus grandes quantités, divers types de matières, lesquels varient selon la nature de leurs opérations. En guise d'exemples, les commerces de gros et de détail génèrent de grandes quantités de carton. Les marchés d'alimentation produisent également du carton, mais



aussi des résidus verts et alimentaires. Par ailleurs, les industries peuvent générer, entre autres, des métaux, des boues industrielles, des résidus de transformation alimentaire ainsi que des résidus spécifiques de transformation industrielle, tels que des poussières de cimenterie ou de la pierre de taille.

Le tableau 4.1 identifie les plus grands générateurs du secteur des ICI ainsi que les types de matières (visées par le PGMR) qu'ils produisent, à la lumière des informations que détient la MRC. Afin de synthétiser l'information, les générateurs ont été regroupés en sous-secteurs. La liste n'est pas exhaustive et fera l'objet de recherches plus détaillées (identification de tous les types de matières générées, notamment) dans le cadre du PGMR 2016-2020.

TABLEAU 4.1 : GRANDS GÉNÉRATEURS ET TYPES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC RDN

SOUS-SECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS	TYPES DE MATIÈRES GÉNÉRÉES			
	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES ORGANIQUES	RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	BOUES INDUSTRIELLES
Administration publique	●	●		
Agriculture	●	●		
Centres de rénovation	●	●		
Commerces de gros et de détail	●	●		
Fabricants d'aliments	●	●		
Fabricants de meubles et armoires	●	●		
Fabricants de produits de caoutchouc	●		●	
Fabricants de produits métalliques	●		●	
Grossistes	●	●		
Industries du transport	●			



SOUS-SECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS	TYPES DE MATIÈRES GÉNÉRÉES			
	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES ORGANIQUES	RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	BOUES INDUSTRIELLES
Information, culture et loisirs	●	●		
Marchés d'alimentation	●	●		
Restauration et hébergement	●	●		
Services d'enseignement	●	●		
Services financiers	●	●		
Services publics	●	●		
Services professionnels et aux entreprises	●	●		
Services sociaux et soins de santé	●	●		
Usine de pâtes et papiers	●	●	●	●

### 4.1.3 CRD

Ce secteur, très présent sur le territoire, est notamment composé des entreprises de la construction, de la rénovation et de la démolition. De plus, les instances responsables de la réfection des routes ainsi que les industries de transformation du bois génèrent également des résidus associés à ce secteur.

Par conséquent, le secteur de la CRD génère, de façon générale, les types de matières suivantes :

- Agrégats (béton, brique, asphalte);
- Bois, gypse, bardeaux d'asphalte;
- Bois de 2<sup>e</sup> transformation industrielle.

La MRC ne dispose pas de données mesurables pour ces deux derniers secteurs, mis à part les données d'élimination publiées annuellement par le MDDELCC ainsi que celles issues du *Bilan annuel de conformité*





environnementale, secteur des pâtes et papiers. Notamment, des mesures règlementaires, d'acquisition de connaissances et d'ISÉ sont prévues dans le PGMR 2016-2020.

Le tableau 4.2 présente le portrait des générateurs de matières résiduelles par localité, selon le secteur d'origine.

**TABLEAU 4.2 : GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA MRC RDN EN 2014**

LOCALITÉ	UNITÉS DESSERVIES		UNITÉS DESSERVIES ICI <sup>3</sup>	
	RÉSIDENTIEL	INDUSTRIE	COMMERCE	INSTITUTION
Prévost	4 879	10	152	30
Saint-Colomban	5 708		53 <sup>4</sup>	
Saint-Hippolyte	4 924	2	38	10
Saint-Jérôme	34 295	131	2 496	195
Sainte-Sophie	6 369	48	223	15

## 4.2 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES EN 2013

L'inventaire des matières récupérées, éliminées et générées sur le territoire est présenté par secteur comme suit :

- Secteur résidentiel;
- Secteur des ICI;
- Secteur de la CRD.

L'année de référence pour toutes les données est 2013. Il est important de souligner que l'inventaire comprend des données mesurables ainsi que des données estimées. Le tableau 4.3 énumère les sources utilisées pour chaque secteur. Des précisions supplémentaires ainsi que les limites et incertitudes concernant les données sont présentées dans les prochaines sections de ce chapitre.

<sup>3</sup> Nombre de portes au sommaire du rôle d'évaluation pour Saint-Jérôme; nombre exact d'unités desservies inconnu. Mesure prévue à cet effet au PGMR 2016-2020.

<sup>4</sup> Tous ICI confondus.



**TABLEAU 4.3 : SOURCES DES DONNÉES SUR LES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES POUR L'ANNÉE 2013**

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données municipales mesurables issues de la collecte sélective, de la collecte des déchets et des collectes spéciales (bons de pesée)</li> <li>• Données mesurables des écocentres</li> <li>• Estimations issues de l'<i>Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1</i></li> <li>• Tricentris, taux de rejets 2013</li> <li>• Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (MAMROT)</li> <li>• MDDELCC, <i>Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</i></li> </ul>
ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations issues de l'<i>Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1</i></li> <li>• RECYC-QUÉBEC, taux de rejets Bilan 2012</li> <li>• Tricentris, taux de rejets 2013 (petits ICI assimilables)</li> <li>• Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013 (Solinov)</li> <li>• Bilan annuel de conformité environnementale, secteur des pâtes et papiers, 2011 (MDDEFP)</li> <li>• MDDELCC, <i>Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</i></li> </ul>
CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations issues de l'<i>Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1</i></li> <li>• MDDELCC, <i>Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</i></li> </ul>

Les données ne sont pas présentées en population équivalente car le calcul démontre que la population saisonnière sur le territoire ne représente que 4 %, laquelle se retrouve en plus grande concentration à Saint-Hippolyte. Toutefois, les localités touchées par cette réalité, laquelle fait partie des enjeux présentés au chapitre 5, en tiennent compte dans l'évaluation des services offerts à la population, en ce qui a trait, par exemple, au type optimal de collecte (porte à porte, apport volontaire, etc.). La MRC ne détient pas d'informations précises relatives à la génération de matières résiduelles par les villégiateurs (établissements, résidences, parc régional, etc.). Des mesures d'acquisition de connaissances, notamment, sont prévues à cet effet.

La méthodologie utilisée pour convertir la population saisonnière en population équivalente est la suivante : population permanente additionnée à une estimation de la population saisonnière calculée sur trois mois de l'année.

Population saisonnière = nombre de résidences saisonnières x 2.8 habitants
Population équivalente = population permanente + (population saisonnière x 0.25)

**FIGURE 4.1 : MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE LA POPULATION ÉQUIVALENTE (TIRÉE DE MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 2013)**



Les tableaux générés par l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1* se trouvent à l'annexe 2. La figure 4.2 illustre le pourcentage des matières générées par chaque secteur en 2013, selon l'outil en question.

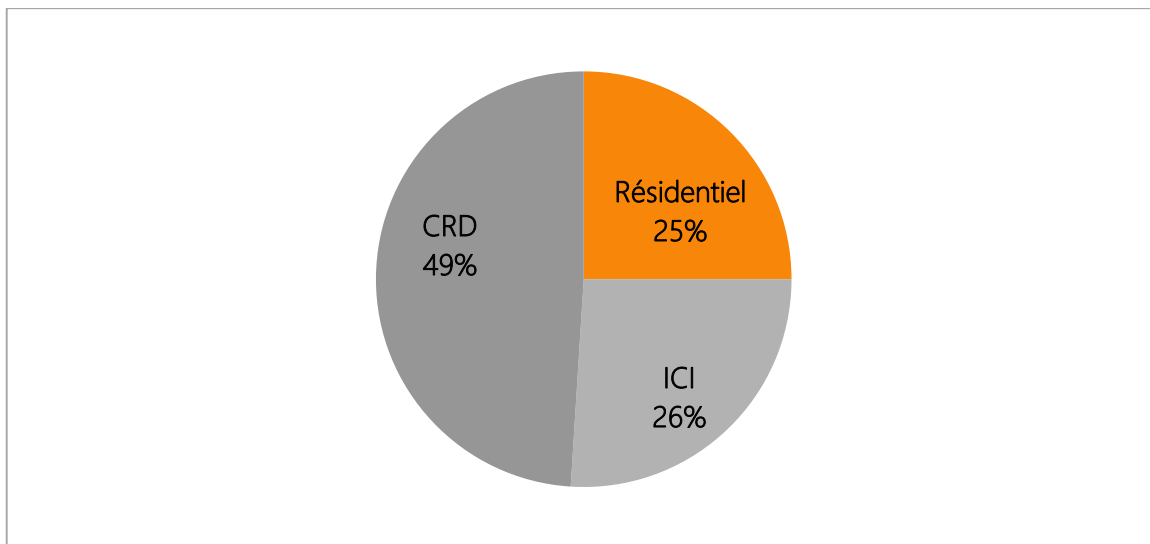


FIGURE 4.2 : POURCENTAGE DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR SECTEUR (ESTIMATION 2013)

## 4.2.1 ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En ce qui a trait aux matières éliminées générées par le secteur résidentiel, on remarque une certaine stabilité depuis 2011. Il y a toutefois une légère augmentation entre 2012 et 2013. Le secteur des ICI connaît son taux le plus bas depuis 2011, soit une diminution de 77 kg ou de 40 %. À l'inverse, le secteur de la CRD enfouit de plus en plus de matières, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2011.

Au total, la MRC RDN avait connu une diminution significative de l'élimination entre 2011 et 2012. Bien que les résultats de 2013 soient comparables à la moyenne provinciale, ils représentent tout de même une augmentation et ne permettent pas encore d'atteindre la cible de 700 kg/habitant fixée dans le *Plan d'action 2011-2015* de la PQGMR. Par conséquent, des mesures prévues au PGMR s'inscrivent dans la réduction de l'élimination. La figure 4.3 illustre l'évolution de l'élimination des matières générées sur le territoire de la MRC RDN. Les données présentées dans cette figure correspondent aux données réelles fournies par le LET de Sainte-Sophie (matières résiduelles en provenance du territoire de la MRC). Le graphique inclut également les matières résiduelles générées sur le territoire de planification et éliminées à l'extérieur de la MRC.



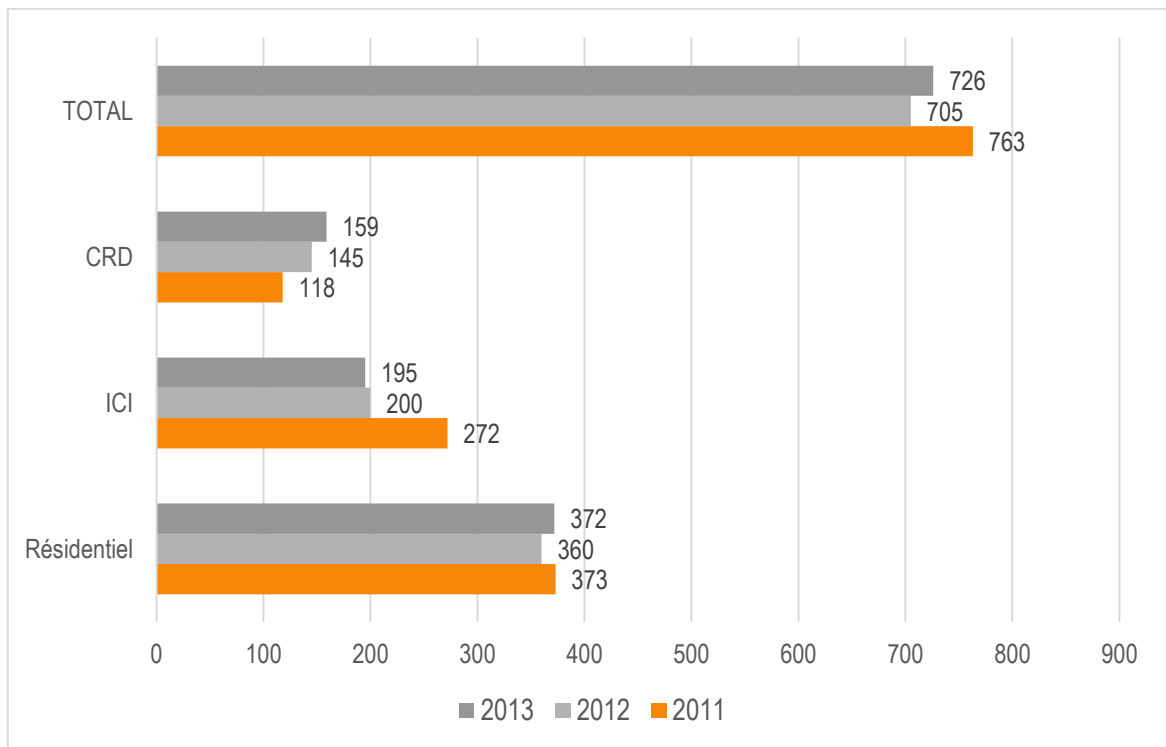


FIGURE 4.3 : ÉVOLUTION DES MATIÈRES ÉLIMINÉES PAR SECTEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC (EN KG PAR HABITANT)



#### 4.2.2 RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le taux de mise en valeur correspond au pourcentage de matières détournées de l'enfouissement, soit la quantité de matières destinées à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation, par rapport à la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire. Cet indicateur est privilégié dans le *Bilan 2012 de la GMR* de RECYC-QUÉBEC et permet ainsi de mesurer l'atteinte des objectifs du *Plan d'action 2011-2015* de la PQGMR. Les taux de mise en valeur de la MRC RDN pour l'année 2013, tous secteurs confondus, sont présentés au tableau 4.4. Dans le cas des matières de la collecte sélective, les résultats incluent les rejets du centre de tri, c'est-à-dire des objets et produits non acceptés dans le programme de collecte sélective ou des matières non recyclables. Tel que démontré dans le tableau, les objectifs ne sont pas atteints, à l'exception, sous toute réserve, de la catégorie des agrégats.

TABLEAU 4.4 : TAUX DE MISE EN VALEUR GLOBAL DE LA MRC RDN PAR MATIÈRE EN 2013

MATIÈRE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC
Papier, carton, verre, métal, plastique <sup>1</sup>	70 %	54 %
Matière organique <sup>1</sup>	60 %	35 %
Béton, brique, asphalte <sup>2</sup>	80 %	94 %
Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de la CRD <sup>2</sup>	70 %	46 %

<sup>1</sup> Données mesurables (résidus verts seulement pour matière organique)

<sup>2</sup> Données estimées

#### 4.2.3 BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le bilan du secteur résidentiel comprend les matières résiduelles de tous les immeubles résidentiels. Les données des petits ICI assimilables ont été exclues et sont donc comprises dans l'inventaire des ICI. Le tableau 4.5 présente l'inventaire des matières résiduelles pour le secteur résidentiel.



TABLEAU 4.5 : ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL EN 2013

MATIÈRE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier/carton <sup>1</sup>	7 663	3 873	11 536	54 %
Plastique <sup>1</sup> (incluant consigne <sup>2</sup> )	1 292	2 988	4 280	
Verre <sup>1</sup> (incluant consigne <sup>2</sup> )	2 370	1 033	3 403	
Métal <sup>1</sup> (incluant consigne <sup>2</sup> )	655	811	1 466	
Rejets centre de tri <sup>4</sup>	-	1 331	1 331	
<b>MRC TOTAL (collecte sélective)</b>	<b>11 980</b>	<b>10 036</b>	<b>22 016</b>	
<b>Résidus verts</b>	<b>2 253</b>	<b>4 176<sup>2</sup></b>	<b>6 429<sup>2</sup></b>	35 %
Pneus <sup>2</sup>	1 884	<sup>2</sup>	1 884	
VHU <sup>2</sup>	5 730	(dans inventaire ICI)	5 730	
Textiles <sup>2</sup>	404	1 335	1 739	
Appareils électroniques <sup>3</sup>	127	0	127	
RDD <sup>3</sup>	186	0	186	86 %
Encombrants métalliques <sup>3</sup>	3	0	3	
Encombrants non-métalliques <sup>3</sup>	91	0	91	
Métaux <sup>3</sup>	94	0	94	
Bois <sup>3</sup>	28	0	28	
Bardeaux d'asphalte <sup>3</sup>	1	0	1	
Agrégats <sup>3</sup>	3	0	3	
Réemploi <sup>3</sup> (objets divers et composantes du bâtiment)	237	0	237	
Déchets <sup>3</sup>	-	124	124	
<b>TOTAL ÉCOCENTRES</b>	<b>770</b>	<b>124</b>	<b>894</b>	



MATIÈRE (suite)	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Déchets (collectes municipales) <sup>1</sup>	-	37 007	37 007	
Résidus ultimes <sup>2</sup>	-	251	251	
Balayures de rue <sup>5</sup>	19 442	-	19 442	
Boues municipales et de fosses septiques, estimation <i>Outil d'inventaire</i> <sup>2</sup>	3 343 (t mh)	7 530 (t mh)	10 873 (t mh)	
Encombrants métalliques <sup>2</sup>	2 694	245	2 938	
Encombrants non-métalliques <sup>2</sup>	-	269	269	
RDD <sup>2</sup>	-	61	61	

1 Données municipales, ventilation : *Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1*

2 Estimation selon *Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1* (pas de données d'élimination pour pneus, contenants consignés, résidus alimentaires et autres résidus organiques; taux de siccité des boues, 20 %)

3 Données des écocentres

4 Taux rejets 2013 au centre de tri Tricentris (10 %)

5 Données partielles municipales

La collecte des matières organiques n'étant pas encore en place en 2013, les données du tableau 4.5 tiennent compte seulement des résidus verts (branches, feuilles, sapins), tonnages comptabilisés par trois des cinq municipalités sur le territoire. Par ailleurs, le réemploi de copeaux de bois issus du déchetage des branches, le précompost de feuilles, ainsi que les bulbes de fleurs d'aménagements paysagers municipaux redistribués à l'automne aux citoyens ne figurent pas dans ces données. De plus, on comptait 2299 composteurs domestiques sur le territoire en 2013, ce qui rend possible d'estimer à environ 230 tonnes la quantité de matières organiques potentiellement détournée de l'élimination, soit plus ou moins 100 kg par composteur annuellement (RECYC-QUÉBEC, 2006). Cette donnée n'est pas incluse dans le tableau 4.5.

Tel que mentionné précédemment, la collecte de la 3<sup>e</sup> voie est en cours à Sainte-Sophie depuis 2014 et les autres localités comptent emboîter le pas dans les prochaines années, ce qui contribuera à augmenter les taux de détournement de l'élimination.

Il est important de souligner que les limites relatives aux données pour certaines matières font l'objet de mesures d'acquisition de connaissances dans le plan d'action ci-joint.



Par ailleurs, les données démontrent que le papier et le carton sont les matières récupérées en plus grandes quantités par la collecte sélective. Viennent ensuite le verre, le plastique et le métal, ce dernier obtenant le taux de mise en valeur le plus faible. La figure 4.4 illustre ces propos.

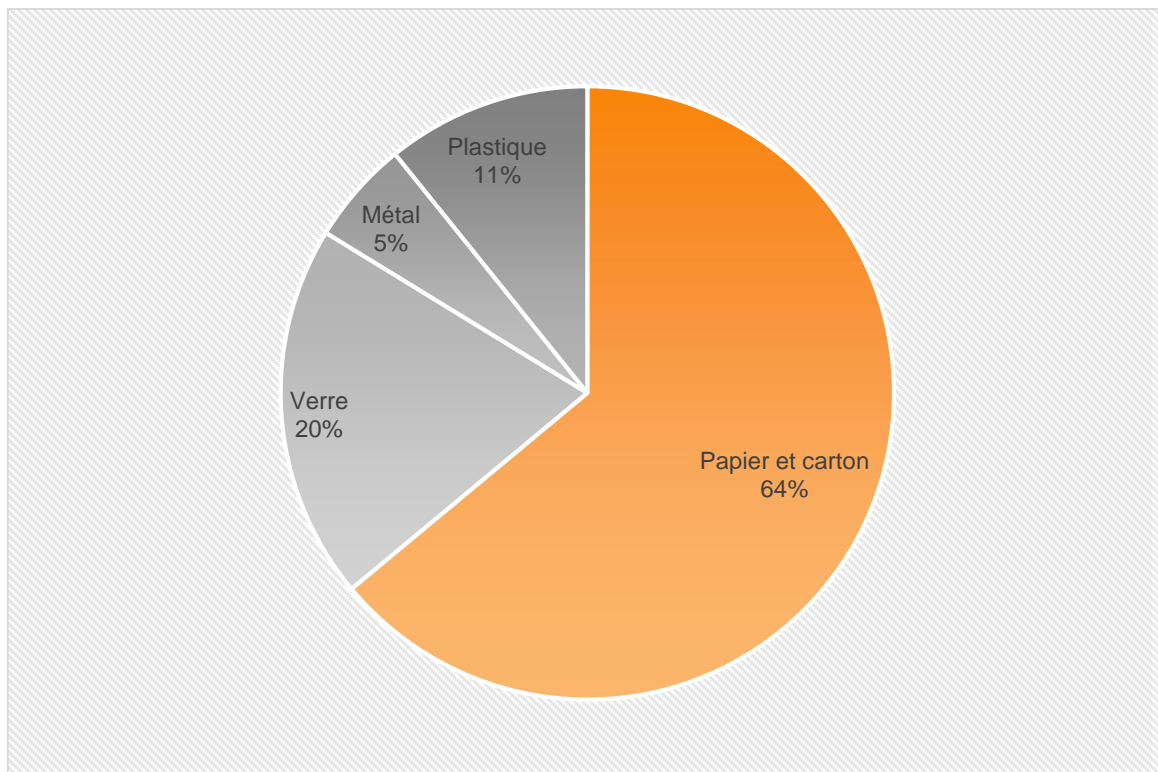


FIGURE 4.4 : RÉPARTITION DES MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Par ailleurs, la figure 4.5 illustre les variations saisonnières en regard des tonnages de la collecte sélective. On observe des pointes de récupération en janvier, en mai ainsi qu'en octobre. Ces informations peuvent contribuer à l'élaboration d'outils de communication plus adaptés à certaines réalités. Il en va de même quant au pourcentage de rejets au centre de tri (tableau 4.5). En identifiant les matières rejetées provenant du territoire de planification, chaque localité pourra notamment peaufiner les activités d'ISÉ.





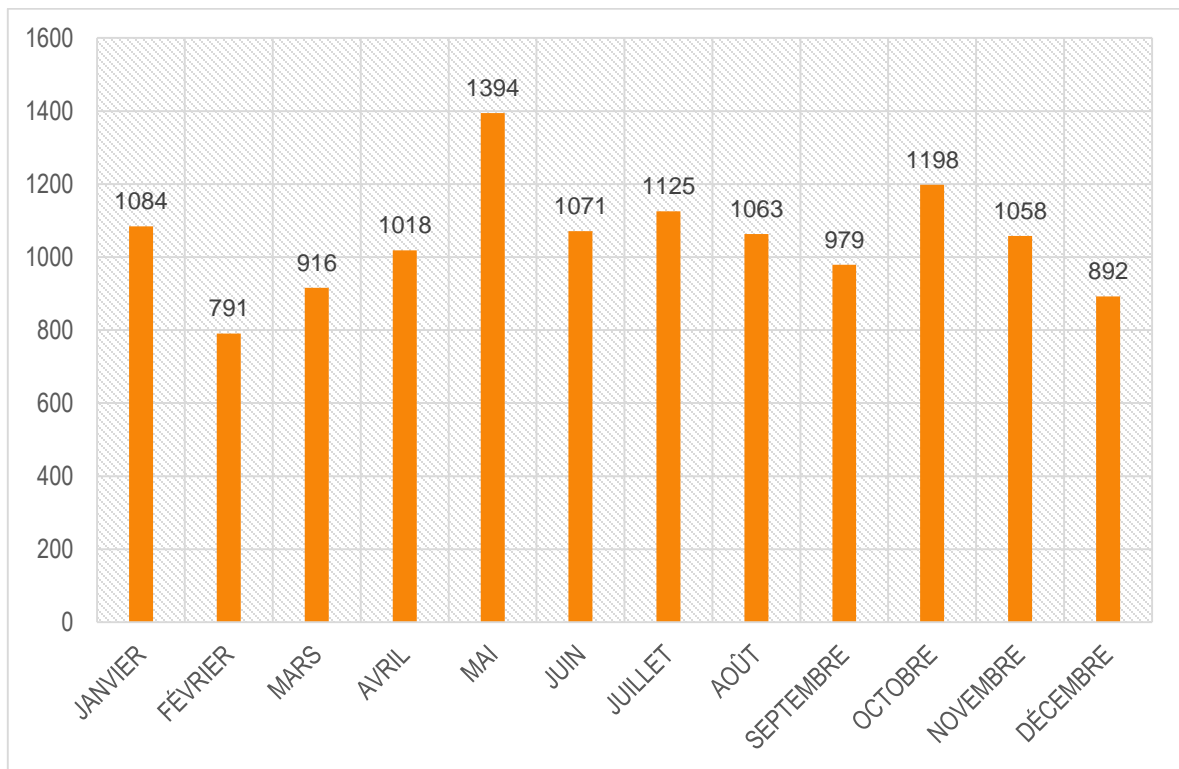


FIGURE 4.5 : VARIATIONS SAISONNIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2013 (EN TONNES MÉTRIQUES)

#### 4.2.4 BILAN DES SECTEURS DES ICI ET DE LA CRD

Tel que mentionné précédemment, la MRC ne dispose pas de données mesurables pour ces deux derniers secteurs, mis à part les données d'élimination publiées annuellement par le MDDELCC et les données des écocentres relativement à certains résidus de la CRD. Ainsi, le bilan pour ces secteurs a entièrement été élaboré à partir de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1*.



TABLEAU 4.6 : ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES POUR LE SECTEUR DES ICI EN 2013

MATIÈRE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier/carton	12 747	9 439	22 186	46 %
Plastique	1 093	4 806	5 899	
Verre	584	1 356	1 940	
Métal	1 075	1 295	2 370	
Rejets centre de tri <sup>1</sup>	-	1 533	1 533	
MRC TOTAL recyclable	15 499	18 429	33 928	
Industries transformation agroalimentaire	6 200	306	6 506	34 %
Résidus verts	0	1 238	1 238	
Résidus alimentaires	0	8 613	8 613	
Boues papetière <sup>2</sup>	0	0	0	
Autres résidus organiques	0	1 790	1 790	
MRC TOTAL organique	6 200	11 947	18 147	
Rejets recycleurs métaux	-	3 942	3 942	
Résidus ultimes	-	1 102	1 102	
Résidus spécifiques de transformation industrielle <sup>3</sup>	176	327	503	35 %
Autres résidus <sup>4</sup>	-	-	-	

1 Taux de rejet RECYC-QUÉBEC, Bilan 2012 (7,9 %)

2 Aucune boue mélangée

3 *Bilan annuel de conformité 2011* (alcalin, extinction chaux et boues de caustification)

4 Aucune donnée générée par l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1*, ni connue de la MRC RDN



À la lumière de ces estimations, on constate que le papier et le carton sont générés en grandes quantités dans ce secteur. Il y a certainement place à l'amélioration en ce qui concerne la récupération de plusieurs de ces matières. Les mesures d'acquisition de connaissances, notamment, permettront à la MRC RDN de mettre en place les actions pertinentes.

La papetière présente sur le territoire de planification ne génère pas de boues mélangées. Les résidus qu'elle produit ont donc été comptabilisés dans la catégorie «résidus spécifiques de transformation industrielle». Les résidus récupérés ont été recyclés par compostage. La MRC RDN s'est entretenue avec l'entreprise afin de s'informer quant aux possibilités s'offrant à elle pour la récupération d'une plus grande proportion de ces résidus. De fait, les gestionnaires de la papetière étudient, notamment, la faisabilité de projets de renaturalisation de sites, tels que, à titre d'exemple, une sablière. Il a été convenu de communiquer annuellement avec les responsables afin d'effectuer le suivi. Cette initiative de la MRC RDN fait partie des mesures d'acquisition de connaissances relatives aux ICI.

**TABLEAU 4.7 : ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES POUR LE SECTEUR DE LA CRD EN 2013**

MATIÈRE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Agrégats	64 795	4 000	68 795	94 %
Gypse	147	3 895	4 042	46 %
Bardeaux d'asphalte	397	3 263	3 660	
Bois de construction	15 359	8 511	23 870	
Autres résidus	-	3 369	3 369	
Résidus de bois de 2 <sup>e</sup> transformation industrielle <sup>1</sup>	-	-	-	

<sup>1</sup> Aucune donnée générée par l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles, version 1*, ni connue de la MRC RDN

Selon les estimations pour le secteur de la CRD, les agrégats sont récupérés en plus grande quantité, le taux dépassant ainsi les objectifs provinciaux. Cette situation n'est pas unique à la MRC RDN, les agrégats étant récupérés et recyclés couramment dans les travaux de réfection des routes, notamment. Le taux de mise en valeur du bois semble toutefois très élevé, compte tenu du fait que cette matière est très peu récupérée dans les écocentres. Par ailleurs, il n'y a pas de centre de tri des matières de la CRD sur le territoire de planification, les plus près se trouvant sur le territoire de Mirabel. Quant au gypse et aux bardeaux d'asphalte, leur récupération demeure un défi de taille. Enfin, il existe des entreprises de deuxième transformation du bois sur le territoire de planification pour lesquelles la MRC RDN n'a pas de données précises. Les mesures prévues au PGMR, mentionnées précédemment, permettront de pallier cette lacune.



## 5 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### 5.1 BILAN SOMMAIRE DU PGMR 2004-2008

La mise en œuvre de certaines actions prévues au PGMR de 1<sup>re</sup> génération s'est échelonnée au-delà de la période prescrite et certaines mesures sont en cours à ce jour, telles que les activités annuelles d'ISÉ et la mise en place d'un système de contrôle relatif aux fosses septiques. Par ailleurs, plusieurs actions non prévues ont vu le jour entre 2008 et 2014, notamment l'acquisition d'équipements de GMR pour les aires publiques municipales, l'épandage agricole des boues d'étangs aérés de deux stations d'épuration, ainsi que l'adhésion au programme «ICI, On recycle!» (MRC et Service des Travaux publics de Saint-Jérôme). En date de juin 2014, 16 actions sur 25, prévues au PGMR 2004-2008, étaient en cours, terminées ou partiellement mises en œuvre. Les neuf autres actions avaient été abandonnées ou n'avaient pas débuté. Le tableau 5.1 présente les principales mesures mises en œuvre dans le cadre du PGMR 2004-2008.

TABLEAU 5.1 : PRINCIPALES MESURES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PGMR 2004-2008

MESURE	DESCRIPTION
Élaboration de règlements municipaux en lien avec le PGMR	Élaborer les règlements municipaux nécessaires à la mise en œuvre du PGMR
Application des modalités du droit de regard de la MRC	Élaborer les modalités du droit de regard sur l'importation de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique sur le territoire
Création d'un OSBL responsable de la gestion intégrée et du développement durable	Créer et mettre en place un OSBL responsable de la gestion des écocentres
Mise en place des écocentres	Mettre en opération un écocentre régional et 4 écocentres satellites
Élaboration et réalisation annuelle d'activités d'ISÉ	Mettre en œuvre des activités d'ISÉ en lien avec la GMR
Mise en place de collectes de matières recyclables pour les ICI	Mettre en place la collecte des matières recyclables pour les ICI (assimilables à la collecte sélective résidentielle)



MESURE	DESCRIPTION
Mise en place de collectes spéciales pour les résidus verts, les branches et les sapins	Mettre en place des collectes porte-à-porte ponctuelles pour les résidus verts, les branches et les sapins
Mise en place de systèmes municipaux de contrôle relatif aux boues de fosses septiques	Mettre en place un suivi ou un système permettant la gestion adéquate des boues de fosses septiques des résidences isolées

## 5.2 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

La **composition de la MRC** en elle-même, soit une ville-centre et quatre autres localités en périphérie, pose des défis au niveau de la planification régionale de la GMR, de par les profils très différents, notamment au niveau de la superficie. Ces différences se traduisent par des besoins variés, d'où la nécessité d'une planification qui tient compte de ces particularités. La coordination et l'optimisation de la mise en œuvre de la planification régionale exigeront un **suivi étroit** à cet effet, ce qui n'a pas nécessairement été effectué pour le PGMR de 1<sup>re</sup> génération. Il en est question au chapitre 7.

Un des grands enjeux, d'ailleurs commun à toutes les MRC, est de **contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action de la PQGMR** ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques. La prise en compte et la diffusion d'informations relatives aux **bannissements** de l'élimination du papier, du carton, du bois et de la matière organique dans son ensemble sont étroitement liées à cet enjeu, sans compter l'application des bannissements.

La **croissance démographique** de la MRC, annoncée pour les quinze prochaines années, représente aussi un enjeu en ce qui a trait, notamment, à l'adaptation des services permettant de répondre aux besoins de tous les générateurs, qu'ils proviennent du secteur résidentiel, des ICI ou de la CRD. Les mesures prévues à l'objectif 5.4, notamment, permettront de tenir compte de cet enjeu.

Dans le cadre de son rôle de facilitatrice de la gestion concertée des matières résiduelles, le défi du **traitement approprié des matières** se pose également pour la MRC, laquelle doit définir des stratégies et prendre les dispositions nécessaires au traitement optimal des matières générées sur son territoire.

En outre, le faible coût de l'enfouissement des déchets, dont bénéficient les municipalités et villes de la MRC en guise de compensation pour la présence d'un LET sur le territoire, engendre une problématique. Ce **tarif réduit** permet sans doute des économies, mais il semble également compromettre les efforts de récupération, dans la mesure où des matières ayant un potentiel de valorisation sont éliminées, engendrant par le fait même un impact négatif sur la performance de la MRC.



La MRC se doit aussi de poursuivre les efforts relativement au respect de la hiérarchie des **3RV-E**, élément fondamental de la GMR. En ce sens, la MRC, les municipalités, les villes et les écocentres doivent faire figure d'exemple en adoptant des pratiques durables et en renforçant les comportements responsables des citoyens et des ICI.

Ainsi, l'**implication des générateurs** de matières résiduelles est centrale à la réussite du PGMR de 2<sup>e</sup> génération. Des moyens de communication dynamiques et ciblés permettraient notamment de contrer l'apparence de «plafonnement» des taux de récupération des matières recyclables, étant donné les taux de rejets des centres de tri encore relativement élevés. Bien que les municipalités et les villes de la MRC déploient des efforts considérables pour informer la population sur les services offerts, il semble que les informations ne rejoignent pas l'ensemble des générateurs.

L'**acquisition de connaissances** sur la génération de matières résiduelles, surtout en ce qui a trait aux secteurs des ICI et de la CRD, représente également un défi de taille. Le portrait actuel de la MRC comporte des lacunes en ce sens.

De plus, la **centralisation des données** en GMR issues des municipalités, des villes et des écocentres permettra notamment de produire des bilans annuels, et donc d'améliorer le suivi de l'évolution de la GMR sur le territoire. Parallèlement, l'harmonisation des calculs de la performance sur tout le territoire profitera à un meilleur suivi régional et mènera éventuellement à l'élaboration d'objectifs plus quantitatifs.

Enfin, les modifications liées au calcul de la redistribution des redevances à l'élimination représentent aussi un enjeu quant à la nécessité d'**améliorer la performance territoriale**.

Par ailleurs, il existe des enjeux et des problématiques propres aux différents secteurs de générateurs de matières résiduelles présents sur le territoire de planification, lesquels ont été identifiés par le comité technique de révision du PGMR ainsi que dans le cadre du sondage de préconsultations mené auprès des citoyens et des ICI durant l'hiver 2015. Le tableau 5.2 en présente le résumé.



TABLEAU 5.2 : ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES PROPRES À CHAQUE SECTEUR

SECTEUR	ENJEU/PROBLÉMATIQUE
RÉSIDENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupération des résidus de construction et de rénovation présentement refusés dans les écocentres</li> <li>• Fermeture des écocentres durant la période hivernale</li> <li>• Dépôts sauvages en bordure des écocentres et dans les culs-de-sac</li> <li>• Absence de services de récupération de proximité pour les citoyens en regard des résidus de la CRD et des encombrants</li> <li>• Implantation de la 3<sup>e</sup> voie sur tout le territoire</li> <li>• Suivi et valorisation des boues municipales</li> <li>• Adaptation des modes/équipements de collecte pour la population vieillissante, les résidents saisonniers et les multilogements</li> <li>• Optimisation de la récupération des encombrants et des RDD</li> <li>• Optimisation de l'ISÉ</li> <li>• Optimisation de la récupération dans les aires publiques municipales</li> <li>• Concentration des points de dépôt pour les RDD (REP) à Saint-Jérôme et programmes individuels tous à Saint-Jérôme</li> <li>• Traçabilité des matières réutilisées dans les ouvrages municipaux (exclues de la performance)</li> <li>• Portrait inexact de la génération des matières, car données mesurables des ICI assimilables intégrées au secteur résidentiel</li> </ul>
ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien et accompagnement à la mise en place de pratiques responsables en GMR (dont la gestion de la matière organique)</li> <li>• Optimisation de l'ISÉ</li> <li>• Suivi des boues du secteur agroalimentaire</li> <li>• Gestion privée versus gestion municipale (collecte de données difficile)</li> </ul>
CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relocalisation de l'écocentre régional</li> <li>• Sensibilisation à la gestion optimale des résidus de la CRD</li> <li>• Traçabilité des matières générées par les entrepreneurs</li> <li>• Intégration d'obligations règlementaires à la gestion adéquate des résidus de la CRD</li> <li>• Développement de la collaboration entre les instances/intervenants/acteurs et générateurs</li> </ul>



## 5.3 ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS

Afin de relever les défis et de résoudre les problématiques mentionnés précédemment, la MRC a élaboré les grandes orientations et fixé les objectifs à atteindre dans le cadre du PGMR 2016-2020.

### 5.3.1 ORIENTATIONS

Les grandes orientations retenues dans le cadre du PGMR 2016-2020 sont, en ordre de priorité, les suivantes :

- 1 Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E;
- 2 Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la matière organique;
- 3 Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles;
- 4 Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables<sup>5</sup> du secteur résidentiel et du secteur des ICI;
- 5 Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire;
- 6 Promouvoir les avantages environnementaux, sociaux et économiques d'une saine gestion des matières résiduelles;
- 7 Intégrer les principes du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques dans la gestion des matières résiduelles.

---

<sup>5</sup> Se dit de toute matière ayant un potentiel de valorisation quelconque.



## 5.3.2 OBJECTIFS

Le tableau 5.3 énonce les objectifs et échéanciers sous-jacents aux orientations, portant sur les objectifs du *Plan d'action* de la PQGMR, le cas échéant. Ces objectifs, pour la plupart qualitatifs, reflètent le contexte propre à la MRC RDN et sont cohérents avec le diagnostic territorial précédemment décrit. La MRC considère que ces objectifs sont réalistes et atteignables en regard de la situation actuelle.

TABLEAU 5.3 : OBJECTIFS ET ÉCHÉANCIERS DU PGMR 2016-2020 DE LA MRC RDN

<b>OBJECTIFS DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>  Plan d'action 2011-2015	<b>OBJECTIFS ET ÉCHÉANCIERS DU PGMR 2016-2020 DE LA MRC RDN</b>
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/habitant par année d'ici 2015	1.1 Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire (en continu) 1.2 Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé (annuel) 1.3 Réduire la quantité de matières générées par habitant (en continu) 1.4 Réduire de 100 kg par habitant l'enfouissement de matières résiduelles par rapport à 2013 (2020)
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte (2015)  Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment (2015)  Bannir le bois de l'élimination en 2014  Recycler 60 % des matières organiques, d'ici 2015  Bannir toutes matières organiques de l'enfouissement pour 2020	2.1 Améliorer la récupération/le recyclage des résidus de la CRD (2018) 2.2 Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination du bois (2018) 2.3 Poursuivre la mise en place de la collecte de la matière organique pour le secteur résidentiel et les petits ICI assimilables (2018) 2.4 Optimiser la récupération et la valorisation des boues municipales et de fosses septiques (2017) 2.5 Encourager et soutenir les ICI non desservis à mettre en place la récupération de la matière organique (2018) 2.6 Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination de la matière organique (2018) 2.7 Prendre les dispositions nécessaires au traitement optimal des résidus de la CRD et de la matière organique (2017)



<p>OBJECTIFS DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</p> <p>Plan d'action 2011-2015</p>	<p>OBJECTIFS ET ÉCHÉANCIERS DU PGMR 2016-2020 DE LA MRC RDN</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1 Améliorer les services offerts par les écocentres (2016)</li> <li>3.2 Faciliter le réemploi pour le secteur résidentiel (en continu)</li> <li>3.3 Améliorer la récupération des matières résiduelles hors foyer (2017)</li> <li>3.4 Augmenter la récupération des encombrants à des fins de réemploi et de recyclage (2017)</li> <li>3.5 Augmenter la quantité et l'accessibilité des points de dépôt pour certains RDD (2017)</li> </ul>
<p>Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels, d'ici 2015</p> <p>Bannir le papier/carton de l'enfouissement, en 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4.1 Augmenter les taux de récupération des matières recyclables (en continu)</li> <li>4.2 Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées (2017)</li> <li>4.3 Acquérir des connaissances sur la génération des matières résiduelles, y compris les ICI desservis par des entreprises privées (2020)</li> <li>4.4 Favoriser la récupération des matières résiduelles générées par les ICI (2018)</li> <li>4.5 Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination du papier et du carton (2017)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>5.1 Faire figure d'exemple à titre d'autorités locales et régionales relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E (en continu)</li> <li>5.2 Inciter les secteurs ICI et CRD à mettre en place des pratiques respectant la hiérarchie des 3RV-E (2020)</li> <li>5.3 Promouvoir et faciliter la réduction à la source et le réemploi auprès de tous les générateurs (en continu)</li> <li>5.4 Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs (en continu)</li> <li>5.5 Développer la collaboration entre les instances locales/régionales et les secteurs ICI et CRD (2020)</li> </ul>



OBJECTIFS DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  Plan d'action 2011-2015	OBJECTIFS ET ÉCHÉANCIERS DU PGMR 2016-2020 DE LA MRC RDN
	6.1 Encourager les générateurs de matières résiduelles à améliorer leur performance en appliquant des mesures de renforcement positif (en continu)
	7.1 Explorer les possibilités de l'application de la tarification incitative des déchets (2020)  7.2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la GMR (2020)

### 5.3.3 OBJECTIF D'ÉLIMINATION ET ESTIMATION DES BESOINS FUTURS

Tel qu'énoncé dans le tableau 5.3, l'objectif 1.4 vise, d'ici 2020, à réduire de 100 kg par habitant, par rapport à l'année 2013 (726 kg/habitant), la quantité de matières résiduelles envoyée à l'enfouissement. La MRC considère que cet objectif est atteignable grâce aux mesures prévues au PGMR en regard, notamment, de la gestion des résidus de la CRD et de la matière organique.

Tel que mentionné à la section 3.3.3, la plateforme de compostage de Mironor, située dans la MRC d'Argenteuil (laquelle accueille présentement les matières organiques récupérées à Sainte-Sophie), a une capacité annuelle de 55 000 tonnes. Selon les informations disponibles, l'établissement traite actuellement 40 000 tonnes par année et détient l'espace suffisant pour augmenter la capacité de traitement. Par ailleurs, Compo Recycle, entreprise située à Chertsey dans la MRC de la Matawinie, a une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes. Enfin, Dépôt Rive-Nord, situé à Saint-Thomas dans la MRC de Joliette, opère également un centre de compostage pouvant traiter toutes les matières organiques, incluant les boues.

Le tableau 5.4 démontre la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, sur le territoire de planification. Les données proviennent du MDDELCC dans le cadre de la publication annuelle des données d'élimination des matières résiduelles au Québec.



**TABLEAU 5.4 : DONNÉES D'ÉLIMINATION POUR LA MRC RDN DE 2011 À 2013**

2011	2012	2013
87 935 tonnes	83 920 tonnes	88 880 tonnes
763 kg/habitant	705 kg/habitant	726 kg/habitant

L'ISQ estime la croissance démographique de la MRC à environ 1,64 % annuellement d'ici 2036. Le tableau 5.5 présente les projections démographiques pour 2020 et 2025, lesquelles sont fondées sur cette estimation. La population de 2015 est tirée du décret de population du MAMOT.

**TABLEAU 5.5 : ESTIMATION DES PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES POUR LA MRC RDN**

ANNÉE	POPULATION
2015	125 125
2020	135 727
2025	147 227

En se basant sur ces estimations et en supposant que l'objectif d'élimination de 2020 sera atteint, les besoins d'élimination en 2020 sont évalués à 84 965 tonnes. En appliquant le même objectif de réduction de 100 kg par habitant sur 5 ans, les besoins d'élimination en 2025 seraient de 77 440 tonnes.

En vertu d'une entente valide jusqu'en 2022, WMQ (LET de Sainte-Sophie) garantit que les municipalités locales de la MRC pourront y enfouir les matières résiduelles générées sur leur territoire. Tel que mentionné à la section 3.1.1, WMQ possède des terrains adjacents au site actuel, lesquels pourraient être considérés pour des besoins futurs d'élimination.



## 6 PLAN D'ACTION 2016-2020

---

Afin d'atteindre les objectifs présentés au chapitre précédent et de contribuer aux objectifs du *Plan d'action* de la PQGMR, la MRC a élaboré des mesures à mettre en œuvre d'ici 2020, lesquelles sont en lien avec les grandes orientations retenues.

Le plan d'action présenté dans ce chapitre comporte plusieurs mesures. Il importe toutefois de préciser qu'environ le tiers d'entre elles représentent des activités déjà en place sur le territoire de planification. Compte tenu de la désuétude du PGMR de 1<sup>e</sup> génération, le comité technique de révision a jugé nécessaire et pertinent de les inclure dans le PGMR 2016-2020.

### 6.1 GRANDES CATÉGORIES D'INTERVENTION

Les actions contenues dans le plan sont catégorisées selon les types d'intervention suivants :

- Acquisition de connaissances;
- Administration et gestion;
- ISÉ (dont un plan de communication régional);
- Règlementation.

### 6.2 MESURES PRÉVUES ET ÉCHÉANCIERS DE RÉALISATION DU PGMR 2016-2020

Le tableau 6.1 présente l'ensemble du plan d'action prévu. Chaque mesure décrite dans ce tableau fait l'objet d'une fiche descriptive, chacune insérée à l'annexe 1. Ces fiches contiennent les informations suivantes :

- Mise en contexte;
- Catégorie d'intervention;
- Orientation visée;
- Objectif(s) visé(s);
- Secteur(s) visé(s);
- Résultat attendu;
- Enjeux;
- Responsable(s);
- Collaborateur(s);
- Indicateur(s) de suivi;
- Échéancier;
- Estimation des coûts.



TABLEAU 6.1 : MESURES PRÉVUES AU PGMR 2016-2020 DE LA MRC RDN



<b>1. AMÉLIORER LA GESTION DE TOUTES LES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE SELON LA HIÉRARCHIE DES 3RV-E</b>	
<b>1.1 SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) SUR LE TERRITOIRE</b>	
1.1.1 Exercer par règlement le droit de regard sur la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur à éliminer sur le territoire de la MRC	2016
1.1.2 Développer une base de données centrale et un système de suivi des données de gestion des matières résiduelles	2016
1.1.3 Produire un bilan régional sur les matières résiduelles et harmoniser les méthodes de calcul de la performance municipale	2016 annuel
1.1.4 Effectuer une veille des développements en GMR et diffuser l'information aux professionnels des localités	En continu
<b>1.2 ASSURER LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR RÉVISÉ</b>	
1.2.1 Former un comité technique permanent de la GMR	2016
1.2.2 Produire le rapport annuel de suivi du PGMR	Annuel
1.2.3 Produire un rapport d'avancement annuel du PGMR destiné au grand public	2017 annuel
1.2.4 Adopter ou modifier la réglementation municipale selon les dispositions prévues au PGMR 2016-2020	2017
1.2.5 Procéder à la révision du PGMR 2016-2020 selon les dispositions législatives	2019
<b>1.3 RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR HABITANT</b>	
1.3.1 Encourager et promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique, le lombricompostage et le compostage communautaire	2016
1.3.2 Poursuivre ou instaurer un programme de subvention de couches lavables	2016
<b>1.4 RÉDUIRE DE 100 KG PAR HABITANT L'ENFOUISSEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR RAPPORT À 2013</b>	
1.4.1 Réduire la fréquence de collecte des déchets à 26 par année	2020
1.4.2 Offrir un point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD) – les huiles, la peinture, les fluocompactes et le matériel électronique – lors d'événements familiaux organisés par les municipalités/villes	2016
1.4.3 Évaluer les possibilités de récupération des matières non/ou difficilement recyclables	En continu
1.4.4 Poursuivre ou instaurer un programme de subvention de composteurs domestiques	2016 en continu
<b>2. METTRE EN PLACE DES SERVICES DE GESTION DES RÉSIDUS DE LA CRD ET DE LA MATIÈRE ORGANIQUE</b>	
<b>2.1 AMÉLIORER LA RÉCUPÉRATION/LE RECYCLAGE DES RÉSIDUS DE LA CRD</b>	
2.1.1 Accepter les résidus de la CRD à l'écocentre régional	2018
2.1.2 Développer un service ponctuel pour la récupération des résidus de la CRD pour les citoyens n'ayant pas accès à une voiture ou une remorque	2018



2.1.3 Adopter des mesures règlementaires obligeant les demandeurs de permis de projets de la CRD à trier sur place ou acheminer les résidus vers un centre de tri	2017
2.1.4 Intégrer dans les contrats municipaux une obligation de valoriser les résidus de béton, de pierre, d'asphalte et de brique	2016
<b>2.2 PRÉVOIR LES ACTIONS PERTINENTES RELATIVES AU BANNISSEMENT DE L'ÉLIMINATION DU BOIS</b>	
2.2.1 Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de bois dans les déchets, une fois les services de gestion en place et le plan gouvernemental de mise en œuvre du bannissement disponible	2018
<b>2.3 POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DE LA MATIÈRE ORGANIQUE POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL ET LES PETITS ICI ASSIMILABLES</b>	
2.3.1 Implanter la collecte de la matière organique dans les municipalités/villes n'offrant pas le service	2018
2.3.2 Poursuivre les collectes ponctuelles de résidus verts au besoin	En continu
<b>2.4 OPTIMISER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES ET DE FOSSES SEPTIQUES</b>	
2.4.1 Finaliser la mise en place d'un programme municipal de vidanges systématiques des fosses septiques	2017
2.4.2 Poursuivre la valorisation des boues municipales	En continu
2.4.3 Modifier les devis existants et futurs afin de s'assurer de la valorisation des boues	2017
<b>2.5 ENCOURAGER ET SOUTENIR LES ICI NON DESSERVIS À METTRE EN PLACE LA RÉCUPÉRATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE</b>	
2.5.1 Faire connaître les scénarios possibles de gestion de la matière organique	2018
2.5.2 Accompagner les ICI dans la mise en place de la récupération de la matière organique	2018
<b>2.6 PRÉVOIR LES ACTIONS PERTINENTES RELATIVES AU BANNISSEMENT DE L'ÉLIMINATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE</b>	
2.6.1 Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de matière organique dans les déchets, une fois la collecte en place et le plan gouvernemental de mise en œuvre du bannissement disponible	2018
<b>2.7 PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES AU TRAITEMENT OPTIMAL DES RÉSIDUS DE LA CRD ET DE LA MATIÈRE ORGANIQUE</b>	
2.7.1 Évaluer toutes les options possibles de traitement de ces matières sur le/hors du territoire	2016
2.7.2 Évaluer les possibilités/avantages de la mise en commun des appels d'offres en fonction des besoins municipaux	2016 en continu
<b>3. FACILITER L'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS SERVICES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>3.1 AMÉLIORER LES SERVICES OFFERTS PAR LES ÉCOCENTRES</b>	
3.1.1 Relocaliser l'écocentre régional afin d'optimiser l'espace nécessaire à l'amélioration des services	2016
3.1.2 Ouvrir l'écocentre régional toute l'année	2016
3.1.3 Évaluer l'optimisation de la localisation et de l'aménagement des écocentres satellites	2016





3.1.4 Permettre l'accès des ICI aux écocentres pour les matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs	2016
3.1.5 Élargir les matières acceptées selon les débouchés disponibles	En continu
<b>3.2 FACILITER LE RÉEMPLOI POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL</b>	
3.2.1 Autoriser et encourager les ventes-débarras/garage	En continu
3.2.2 Diffuser une liste des ventes-débarras/garage sur le territoire	2016
3.2.3 Poursuivre le développement de la filière du réemploi dans les écocentres	En continu
3.2.4 Évaluer la pertinence de mettre en place une plateforme virtuelle d'échange de biens	2017
3.2.5 Multiplier et diffuser les points de collecte pour le textile, en privilégiant les organismes locaux	2017
<b>3.3 AMÉLIORER LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES HORS FOYER</b>	
3.3.1 Évaluer les besoins en équipement de récupération dans les aires publiques municipales	2016
3.3.2 Comblent les besoins en équipement et les installer dans les aires publiques municipales	2017
3.3.3 Promouvoir la présence d'équipement de récupération dans les aires publiques municipales	2017
3.3.4 Offrir de la formation et fournir des outils pratiques de gestion responsable aux organisateurs d'évènements spéciaux	2016
<b>3.4 AUGMENTER LA RÉCUPÉRATION DES ENCOMBRANTS À DES FINS DE RÉEMPLOI ET DE RECYCLAGE</b>	
3.4.1 Développer un service payant de collecte porte-à-porte ponctuelle des encombrants	2017
3.4.2 Développer des ententes de partenariat avec les organismes d'entraide locaux afin de faciliter le réemploi des encombrants	En continu
<b>3.5 AUGMENTER LA QUANTITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES POINTS DE DÉPÔT POUR CERTAINS RDD</b>	
3.5.1 Créer des partenariats avec des commerces fréquemment visités afin d'y récupérer les piles et les cellulaires	2017
3.5.2 Faire la promotion des programmes de récupération de la REP auprès des citoyens et des ICI	2016
3.5.3 Évaluer la pertinence d'identifier d'autres points de dépôt des produits visés par la REP	2016
<b>4. POURSUIVRE L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL ET DU SECTEUR DES ICI</b>	
<b>4.1 AUGMENTER LES TAUX DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES</b>	
4.1.1 Adopter la Charte des matières recyclables de la collecte sélective et en faire la promotion	2016
4.1.2 Poursuivre la diffusion de directives claires sur les matières acceptées dans la collecte sélective	En continu
<b>4.2 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES</b>	
4.2.1 Cibler les problématiques à promouvoir dans les outils de communication	2016



4.2.2 Développer des programmes municipaux d'amélioration de la performance	2017
<b>4.3 ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES SUR LA GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, Y COMPRIS LES ICI DESSERVIS PAR DES ENTREPRISES PRIVÉES</b>	
4.3.1 Obtenir des données sur les matières générées par les plus grands ICI	En continu
4.3.2 Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels et des petits ICI au début et à la fin du PGMR	2016 et 2020
4.3.3 Réaliser un inventaire des matières générées par les autres ICI et le secteur CRD	2020
4.3.4 Évaluer les quantités de plastique agricole générées sur le territoire et le mode de gestion pertinent	2018
4.3.5 Compléter l'inventaire des boues municipales et de fosses septiques ainsi que des résidus verts	2020
4.3.6 Compléter l'inventaire des résidus d'ouvrages municipaux (balayures de rue, etc.)	2020
<b>4.4 FAVORISER LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LES ICI</b>	
4.4.1 Soutenir le maillage entre les organisations afin de favoriser l'écologie industrielle et la synergie de mutualisation	En continu
4.4.2 Créer et diffuser des outils de GMR à l'intention des ICI	2018
4.4.3 Offrir un accompagnement aux ICI pour la mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé en GMR	2018
4.4.4 Collaborer avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides afin de poursuivre la démarche entreprise auprès des ICI	2016
4.4.5 Collaborer avec le Centre local de développement Rivière-du-Nord, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme et les regroupements locaux de gens d'affaires afin de faire le lien avec des ICI pour réaliser des projets de récupération des matières résiduelles	En continu
<b>4.5 PRÉVOIR LES ACTIONS PERTINENTES RELATIVES AU BANNISSEMENT DE L'ÉLIMINATION DU PAPIER ET DU CARTON</b>	
4.5.1 Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de papier et de carton dans les déchets	2017
<b>5. IMPLIQUER TOUS LES GÉNÉRATEURS DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE</b>	
<b>5.1 FAIRE FIGURE D'EXEMPLE À TITRE D'AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES RELATIVEMENT AU RESPECT DE LA HIÉRARCHIE DES 3RV-E</b>	
5.1.1 Poursuivre l'adhésion au programme «ICI, On recycle!» de RECYC-QUÉBEC et viser l'atteinte du niveau 3, performance, dans les bureaux municipaux	2019
5.1.2 Adopter une politique d'approvisionnement responsable ou insérer une clause relative aux achats responsables dans la politique d'approvisionnement/environnementale/Agenda 21 en vigueur	2017
5.1.3 Adopter des pratiques de gestion responsable lors de l'organisation d'événements locaux/régionaux et viser la certification des événements écoresponsables	2017
<b>5.2 INCITER LES SECTEURS ICI ET CRD À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES RESPECTANT LA HIÉRARCHIE DES 3RV-E</b>	
5.2.1 Répertoire et diffuser les bonnes pratiques en GMR de ces secteurs	2020
<b>5.3 PROMOUVOIR ET FACILITER LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI AUPRÈS DE TOUS LES GÉNÉRATEURS</b>	



5.3.1 Créer, diffuser et tenir à jour un répertoire des organismes œuvrant dans le réemploi et le recyclage sur le territoire de la MRC	2016
5.3.2 Promouvoir l'économie de seconde main	2017
<b>5.4 METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION ADAPTÉS AUX GÉNÉRATEURS DE TOUS LES SECTEURS</b>	
5.4.1 Produire et diffuser des informations spécifiques aux bannissements de l'élimination du papier, du carton, du bois et de la matière organique	En continu
5.4.2 Diffuser une version abrégée et vulgarisée du PGMR 2016-2020	2016
5.4.3 Poursuivre les activités pour la sensibilisation et l'éducation des générateurs	En continu
5.4.4 Développer un plan de communication régional de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles	2016
5.4.5 Distribuer un guide d'information à l'émission des permis de CRD	2018
5.4.6 Partager les outils d'information, de sensibilisation et d'éducation et mettre en commun les bonnes pratiques	En continu
5.4.7 Promouvoir les services et les ressources liés aux 3RV-E auprès du secteur agricole	2016
5.4.8 Développer un programme de sensibilisation pour les écoles primaires et secondaires	2017
5.4.9 Proposer des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation au centre d'études professionnelles	2017
<b>5.5 DÉVELOPPER LA COLLABORATION ENTRE LES INSTANCES LOCALES/RÉGIONALES ET LES SECTEURS ICI ET CRD</b>	
5.5.1 Développer des contacts avec des associations sectorielles afin de tisser des liens avec chaque secteur	2020
5.5.2 Organiser une activité d'information sur les programmes et les ressources disponibles pour chaque secteur	2020
5.5.3 Créer une liste de diffusion régionale de l'information sur la GMR	2020
<b>6. PROMOUVOIR LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES D'UNE Saine GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>6.1 ENCOURAGER LES GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À AMÉLIORER LEUR PERFORMANCE EN APPLIQUANT DES MESURES DE RENFORCEMENT POSITIF</b>	
6.1.1 Démontrer les économies réalisées par les ICI ayant instauré de bonnes pratiques de GMR	2018
6.1.2 Développer un programme de reconnaissance relatif à la saine gestion des matières résiduelles dans les ICI/CRD	2020
6.1.3 Poursuivre ou instaurer le don de compost, de paillis ou de bulbes de fleurs issus des opérations municipales	2020
<b>7. INTÉGRER LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>7.1 EXPLORER LES POSSIBILITÉS DE L'APPLICATION DE LA TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS</b>	
7.1.1 Étudier les pratiques de tarification des déchets et explorer les solutions pertinentes au contexte régional/local	2020
<b>7.2 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À LA GMR</b>	
7.2.1 Étudier les possibilités liées à la réduction des GES dans les devis relatifs à la collecte et au transport des matières résiduelles	2020



### 6.3 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le tableau 6.2 détaille, en ordre chronologique, les actions présentées précédemment selon le budget prévisionnel pour chaque année. Les estimations sont fondées sur les coûts et revenus actuels (2015) et ne tiennent pas compte, notamment, des variables suivantes :

- Indice des prix à la consommation;
- Augmentation ou réduction de la taxation relative à la GMR;
- Variations au niveau de l'évaluation foncière;
- Augmentation du coût des services;
- Augmentation ou réduction de la compensation pour la collecte sélective;
- Augmentation ou réduction de la redistribution des redevances à l'élimination;
- Croissance démographique.

Par conséquent, il est difficile de prévoir les coûts pour certaines actions, lesquelles sont identifiées dans le tableau 6.2. Ce dernier indique également les instances responsables de l'action ainsi que le statut de l'action, c'est-à-dire, si la mesure est nouvelle (N) ou déjà en cours (E|C). Il est suggéré de consulter les fiches descriptives à l'annexe 1 afin d'obtenir plus de détails sur l'estimation des coûts.

L'estimation des coûts requis pour la mise en œuvre du PGMR totalise près de 62 millions de dollars. La majeure partie de ces dépenses est déjà absorbée par les municipalités et les villes, car celles-ci sont liées aux services existants, donc à certaines actions en cours. Par ailleurs, certaines dépenses prévues s'intègrent dans les budgets existants.

**TABLEAU 6.2 : ESTIMATION DES DÉPENSES DU PGMR 2016-2020**



NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E)C Action en cours						
1.1.3	Produire un bilan régional sur les matières résiduelles ✦	MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC
1.2.2	Produire le rapport annuel de suivi du PGMR (E)C	MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC
1.2.3	Produire un rapport d'avancement annuel du PGMR destiné au grand public ✦	MRC		Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication
1.1.4	Effectuer une veille des développements en GMR et diffuser l'information aux professionnels des localités (E)C	MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC	Ressource MRC
1.4.3	Évaluer les possibilités de récupération des matières non/ou difficilement recyclables ✦	Ressources MRC/DDRDN	Ressources MRC/DDRDN	Ressources MRC/DDRDN	Ressources MRC/DDRDN	Ressources MRC/DDRDN	Ressources MRC/DDRDN
2.3.2	Poursuivre les collectes ponctuelles de résidus verts au besoin (E)C	Municipalités   Villes	138 000\$	138 000\$	138 000\$	138 000\$	138 000\$
2.4.2	Poursuivre la valorisation des boues municipales (E)C	Municipalités   Villes		1 325 000\$	120 000\$		
3.1.5	Élargir les matières acceptées aux écocentres selon les débouchés disponibles (E)C	DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN
3.2.1	Autoriser et encourager les ventes-débarras/garage sur le territoire (E)C	Municipalités   Villes	Communications existantes	Communications existantes	Communications existantes	Communications existantes	Communications existantes
3.2.3	Poursuivre le développement de la filière du réemploi dans les écocentres (E)C	DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN
3.4.2	Développer des ententes de partenariat avec les organismes d'entraide locaux afin de faciliter le réemploi des encombrants (E)C	DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN	Ressource DDRDN
4.1.2	Poursuivre la diffusion de directives claires sur les matières acceptées dans la collecte sélective (E)C	Municipalités   Villes	Subvention Tricentris	Subvention Tricentris	Subvention Tricentris	Subvention Tricentris	Subvention Tricentris
4.3.1	Obtenir des données sur les matières générées par les plus grands ICI ✦	MRC/DDRDN	Ressources MRC/DDRDN 2 000\$	Ressources MRC/DDRDN 2 000\$	Ressources MRC/DDRDN 2 000\$	Ressources MRC/DDRDN 2 000\$	Ressources MRC/DDRDN 2 000\$
4.4.1	Soutenir le maillage entre les organisations afin de favoriser l'écologie industrielle et la synergie de mutualisation ✦	MRC Municipalités   Villes	Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales



NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E C) Action en cours						
4.4.5	Collaborer avec le Centre local de développement, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme et les autres regroupements de gens d'affaires afin de faire des liens avec des ICI pour réaliser des projets de récupération des matières résiduelles ✦	MRC Municipalités   Villes	Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales
5.4.1	Produire et diffuser des informations spécifiques aux bannissements de l'élimination du papier, du carton, du bois et de la matière organique ✦	MRC Municipalités   Villes	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication
5.4.3	Poursuivre les activités de sensibilisation et d'éducation des générateurs (E C)	MRC Municipalités   Villes	Communications et ressources municipales	Communications et ressources municipales	Communications et ressources municipales	Communications et ressources municipales	Communications et ressources municipales
5.4.6	Partager les outils d'information, de sensibilisation et d'éducation et mettre en commun les bonnes pratiques ✦	MRC Municipalités   Villes					
1.1.1	Exercer par règlement le droit de regard sur la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur à éliminer sur le territoire de la MRC ✦	MRC					
1.1.2	Développer une base de données centrale et un système de suivi des données de GMR ✦	MRC	5 000\$	5 000\$	5 000\$	5 000\$	5 000\$
1.1.3	Harmoniser les méthodes de calcul de la performance municipale ✦	MRC	Ressources MRC et municipales				
1.2.1	Former un comité technique permanent de la GMR ✦	MRC	Ressources MRC et municipales				
1.3.1	Encourager et promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique, le lombricompostage et le compostage communautaire ✦	MRC Municipalités   Villes	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication
1.3.2	Poursuivre ou instaurer un programme de subvention de couches lavables (E C)	Municipalités   Villes	14 000\$	14 000\$	14 000\$	14 000\$	14 000\$



NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E C) Action en cours						
1.4.2	Offrir un point de dépôt pour les RDD – les huiles, la peinture, les fluocompactes et le matériel électronique – lors d'évènements familiaux organisés par les municipalités/villes ✦	DDRDN	750\$	750\$	750\$	750\$	750\$
1.4.4	Poursuivre ou instaurer un programme de subvention de composteurs domestiques (E C)	Municipalités   Villes	3 500\$	3 500\$	3 500\$	3 500\$	3 500\$
2.1.4	Intégrer dans les contrats municipaux une obligation de valoriser les résidus de béton, de pierre, d'asphalte et de brique ✦	Municipalités   Villes	Ressources municipales	Ressources municipales	Ressources municipales	Ressources municipales	Ressources municipales
2.7.1	Évaluer toutes les options possibles de traitement des résidus de la CRD et de la matière organique sur le/hors du territoire ✦	MRC DDRDN Municipalités   Villes	Conseil MRC, comité GMR, ressources MRC/DDRDN				
2.7.2	Évaluer les possibilités/avantages de la mise en commun des appels d'offres en fonction des besoins municipaux ✦	MRC DDRDN Municipalités   Villes	Conseil MRC, comité GMR, ressources MRC/DDRDN	Conseil MRC, comité GMR, ressources MRC/DDRDN	Conseil MRC, comité GMR, ressources MRC/DDRDN	Conseil MRC, comité GMR, ressources MRC/DDRDN	Conseil MRC, comité GMR, ressources MRC/DDRDN
3.1.1	Relocaliser l'écocentre régional afin d'optimiser l'espace nécessaire à l'amélioration des services ✦	MRC DDRDN Municipalités   Villes	600 000\$				
3.1.2	Ouvrir l'écocentre régional toute l'année ✦	DDRDN	75 000\$	75 000\$	75 000\$	75 000\$	75 000\$
3.1.3	Évaluer l'optimisation de la localisation et de l'aménagement des écocentres satellites ✦	DDRDN Municipalités   Villes	CA DDRDN Ressources MRC et municipales				
3.1.4	Permettre l'accès des ICI aux écocentres pour les matières couvertes par la REP ✦	DDRDN					
3.2.2	Diffuser une liste des ventes-débarras/garage sur le territoire (E C)	Municipalités   Villes	Communications existantes	Communications existantes	Communications existantes	Communications existantes	Communications existantes



NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E C) Action en cours						
3.3.1	Évaluer les besoins en équipement de récupération dans les aires publiques municipales ✦	Municipalités   Villes	Ressources municipales				
3.3.4	Offrir de la formation et fournir des outils de pratiques de gestion responsable aux organisateurs d'évènements spéciaux ✦	MRC Municipalités   Villes	Ressources MRC et municipales Soutien CQEER				
3.5.2	Faire la promotion des programmes de récupération de la REP auprès des citoyens et des ICI ✦	MRC DDRDN Municipalités   Villes	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication
3.5.3	Évaluer la pertinence d'identifier d'autres points de dépôt des produits visés par la REP ✦	MRC DDRDN	Ressources MRC/DDRDN				
4.1.1	Adopter la Charte des matières recyclables de la collecte sélective et en faire la promotion ✦	MRC Municipalités   Villes	Plan de communication	Plan de communication			
4.2.1	Cibler les problématiques à promouvoir dans les outils de communication ✦	MRC DDRDN Municipalités   Villes	Ressources municipales, soutien ressource MRC et ÉEQ	Ressources municipales, soutien ressource MRC et ÉEQ	Ressources municipales, soutien ressource MRC et ÉEQ	Ressources municipales, soutien ressource MRC et ÉEQ	Ressources municipales, soutien ressource MRC et ÉEQ
4.3.2	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels et des petits ICI au début du PGMR ✦	MRC Municipalités   Villes	35 000\$				
4.4.4	Collaborer avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides afin de poursuivre la démarche entreprise auprès des ICI ✦	MRC DDRDN	Ressources DDRDN, MRC et municipales Soutien CRE				
5.3.1	Créer, diffuser et tenir à jour un répertoire des organismes œuvrant dans le réemploi et le recyclage sur le territoire de la MRC ✦	MRC	Ressource MRC et municipales	Ressource MRC et municipales	Ressource MRC et municipales	Ressource MRC et municipales	Ressource MRC et municipales
5.4.2	Diffuser une version abrégée et vulgarisée du PGMR 2016-2020 ✦	MRC	Plan de communication				





NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E)C Action en cours						
5.4.4	Développer un plan de communication régional de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles ✦	MRC	60 000\$	60 000\$	60 000\$	60 000\$	60 000\$
5.4.7	Promouvoir les services et les ressources liés aux 3RV-E auprès du secteur agricole ✦	MRC Municipalités   Villes	Ressource MRC				
1.2.4	Adopter ou modifier la réglementation municipale selon les dispositions prévues au PGMR 2016-2020 (E)C	Municipalités   Villes					
2.1.3	Adopter des mesures réglementaires obligeant les demandeurs de permis de projets de la CRD à trier sur place ou acheminer les résidus vers un centre de tri ✦	Municipalités   Villes					
2.4.1	Finaliser la mise en place d'un programme municipal de vidanges systématiques des fosses septiques (E)C	Municipalités   Villes		Selon suivi retenu			
2.4.3	Modifier les devis existants et futurs afin de s'assurer de la valorisation des boues ✦	Municipalités   Villes		Ressources municipales	Ressources municipales	Ressources municipales	Ressources municipales
3.2.4	Évaluer la pertinence de mettre en place une plateforme virtuelle d'échanges de biens ✦	MRC DDRDN Municipalités   Villes		Ressources MRC et municipales Coûts à évaluer si plateforme			
3.2.5	Multiplier et diffuser les points de collecte pour le textile, en privilégiant les organismes locaux ✦	MRC		Ressource MRC			
3.3.2	Comblent les besoins en équipement de récupération et les installer dans les aires publiques municipales ✦	Municipalités   Villes		Selon quantité Ressources municipales (installation)			
3.3.3	Promouvoir la présence d'équipement de récupération dans les aires publiques municipales ✦	MRC Municipalités   Villes		Plan de communication	Plan de communication		



NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E C) Action en cours						
3.4.1	Développer un service payant de collecte porte-à-porte ponctuelle des encombrants ✦	DDRDN Municipalités   Villes		Ressources DDRDN	Ressources DDRDN	Ressources DDRDN	Ressources DDRDN
3.5.1	Créer des partenariats avec des commerces fréquemment visités afin d'y récupérer les piles et les cellulaires (E C)	MRC Municipalités   Villes		Ressources MRC et municipales Prise en charge commerçants			
4.2.2	Développer des programmes municipaux d'amélioration de la performance (E C)	Municipalités   Villes		Ressources municipales	Ressources municipales	Ressources municipales	Ressources municipales
4.5.1	Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de papier et de carton dans les déchets ✦	Municipalités   Villes					
5.1.2	Adopter une politique d'approvisionnement responsable ou insérer une clause relative aux achats responsables dans la Politique d'approvisionnement ou la Politique environnementale ou l'Agenda 21 en vigueur ✦	MRC Municipalités   Villes					
5.1.3	Adopter des pratiques de gestion responsable lors de l'organisation d'évènements locaux ou régionaux et viser la certification des évènements écoresponsables ✦	MRC Municipalités   Villes		Ressources MRC et municipales	Ressources MRC et municipales	Ressources MRC et municipales	Ressources MRC et municipales
5.3.2	Promouvoir l'économie de seconde main ✦	MRC Municipalités   Villes		Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication	Plan de communication
5.4.8	Développer un programme de sensibilisation pour les écoles primaires et secondaires ✦	MRC DDRDN Municipalités   Villes		Ressources MRC, DDRDN et municipales	Ressources MRC, DDRDN et municipales		
5.4.9	Proposer des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation au centre d'études professionnelles ✦	MRC Ville Saint-Jérôme		Ressources MRC et municipales			
2.1.1	Accepter les résidus de la CRD à l'écocentre régional ✦	DDRDN			Selon projet retenu et relocalisation	Selon projet retenu et relocalisation	Selon projet retenu et relocalisation



NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E C) Action en cours						
2.1.2	Développer un service ponctuel pour la récupération des résidus de la CRD pour les citoyens n'ayant pas accès à un véhicule ou une remorque ✦	DDRDN			Selon projet retenu et relocalisation	Selon projet retenu et relocalisation	Selon projet retenu et relocalisation
2.2.1	Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de bois dans les déchets, une fois les services de gestion en place et le plan gouvernemental de mise en œuvre du bannissement disponible ✦	Municipalités   Villes					
2.3.1	Implanter la collecte de la matière organique dans les municipalités/villes n'offrant pas le service (E C)	Municipalités   Villes	1 730 000\$		932 000\$		
2.5.1	Faire connaître les scénarios possibles de gestion de la matière organique aux ICI non desservis ✦	MRC Municipalités   Villes			Ressources MRC et municipales		
2.5.2	Accompagner les ICI non desservis dans la mise en place de la récupération de la matière organique ✦	MRC Municipalités   Villes			Ressources MRC et municipales		
2.6.1	Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de matière organique dans les déchets, une fois la collecte en place et le plan gouvernemental de mise en œuvre du bannissement disponible ✦	Municipalités   Villes					
4.3.4	Évaluer les quantités de plastique agricole générées sur le territoire et le mode de gestion pertinent ✦	MRC Municipalités   Villes			Ressources MRC et municipales		
4.4.2	Créer et diffuser des outils de GMR à l'intention des ICI ✦	MRC Municipalités   Villes			Ressources MRC, DDRDN et municipales		
4.4.3	Offrir un accompagnement aux ICI pour la mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé en GMR ✦	MRC Municipalités   Villes			Ressources MRC, DDRDN et municipales Coûts à évaluer après projet 4.4.4	Ressources MRC, DDRDN et municipales Coûts à évaluer après projet 4.4.4	Ressources MRC, DDRDN et municipales Coûts à évaluer après projet 4.4.4
5.4.5	Distribuer un guide d'information sur la gestion des matières résiduelles à l'émission des permis de CRD ✦	Municipalités   Villes			Ressources MRC et municipales	Ressources MRC et municipales	Ressources MRC et municipales



NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E)C Action en cours						
6.1.1	Démontrer les économies réalisées par les ICI ayant instauré de bonnes pratiques de GMR ✦	MRC Municipalités   Villes			Ressources MRC et municipales	Ressources MRC et municipales	Ressources MRC et municipales
1.2.5	Procéder à la révision du PGMR 2016-2020 selon les dispositions législatives	MRC				2 000\$	2 000\$
5.1.1	Poursuivre l'adhésion au programme «ICI, On recycle!» de RECYC-QUÉBEC et viser l'atteinte du niveau 3, performance, dans les bureaux municipaux (E)C	MRC Municipalités   Villes				Ressources MRC et municipales Coûts évaluation variables	
1.4.1	Réduire la fréquence de collecte des déchets à 26 par année ✦	Municipalités   Villes					
4.3.2	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels et des petits ICI à la fin du PGMR ✦	MRC Municipalités   Villes					35 000\$
4.3.3	Réaliser un inventaire des matières générées par les autres ICI et le secteur CRD ✦	MRC					15 000\$
4.3.5	Compléter l'inventaire des boues municipales et de fosses septiques ainsi que des résidus verts (E)C	MRC Municipalités   Villes					Ressources MRC et municipales
4.3.6	Compléter l'inventaire des résidus d'ouvrages municipaux (balayures de rue) (E)C	MRC Municipalités   Villes					Ressources MRC et municipales
5.2.1	Répertorier et diffuser les bonnes pratiques en GMR des secteurs ICI et CRD ✦	MRC					Ressources MRC, DDRDN et municipales
5.5.1	Développer des contacts avec des associations sectorielles afin de tisser des liens avec les secteurs ICI et CRD ✦	MRC Municipalités   Villes					Ressources MRC et municipales
5.5.2	Organiser une activité d'information sur les programmes et les ressources disponibles pour les secteurs ICI et CRD ✦	MRC Municipalités   Villes					2 000\$



NO.	MESURE/ACTION	RESPONSABLE (S)	2016	2017	2018	2019	2020
	✦ Nouvelle action   (E)C Action en cours						
5.5.3	Créer une liste de diffusion régionale de l'information sur la GMR ✦	MRC					Ressource MRC
6.1.2	Développer un programme de reconnaissance relatif à la saine GMR dans les ICI et la CRD ✦	MRC Municipalités   Villes					Ressources MRC et municipales
6.1.3	Poursuivre ou instaurer le don de compost, de paillis ou de bulbes de fleurs issus des opérations municipales (E)C	Municipalités   Villes					
7.1.1	Étudier les pratiques de tarification des déchets et explorer les solutions pertinentes au contexte régional/local ✦	MRC Municipalités   Villes					Ressources MRC, DDRDN et municipales
7.2.1	Étudier les possibilités liées à la réduction des GES dans les devis relatifs à la collecte et au transport des matières résiduelles ✦	MRC Municipalités   Villes					Ressources MRC, DDRDN et municipales
	<b>TOTAL PGMR 2016-2020</b>		<b>2 743 250\$</b>	<b>1 703 250\$</b>	<b>498 250\$</b>	<b>1 312 250\$</b>	<b>432 250\$</b>
-	Maintien des services de collecte (déchets, matières recyclables et matières organiques, boues éliminées) déjà en place	Municipalités   Villes	9 600 000\$	10 275 000\$	10 275 000\$	10 275 000\$	11 700 000\$
-	Maintien des services actuels des écocentres	DDRDN	600 000\$	600 000\$	600 000\$	600 000\$	600 000\$
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>12 943 250\$</b>	<b>12 578 250\$</b>	<b>11 373 250\$</b>	<b>12 187 250\$</b>	<b>12 732 250\$</b>
	<b>TOTAL 5 ans</b>						<b>61 814 250\$</b>



Le tableau 6.3 identifie les sources actuelles de revenus, extrapolés sur une période de 5 ans, ainsi que les autres ressources financières possibles selon les projets retenus pour certaines actions.

**TABLEAU 6.3 : ESTIMATION DE SOURCES ACTUELLES DE REVENUS ET AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES POTENTIELLES**

REVENUS ACTUELS 5 ANS (SELON DONNÉES MUNICIPALES 2014-2015)	
Compensation pour la collecte sélective	9 500 000\$
Redistribution des redevances à l'élimination	4 655 000\$
Programme d'amélioration de la performance <sup>1</sup> (Tricentris)	137 500\$ <sup>2</sup>
Taxation municipale matières résiduelles	46 900 000\$
Entente MRC   Waste Management (développement durable)	300 000\$
<b>TOTAL</b>	<b>61 492 500\$</b>
AUTRES RESSOURCES POTENTIELLES SELON LES PROJETS RETENUS	
Table de récupération hors foyer	Subvention jusqu'à 70 %
Fonds municipal vert	Prêts et subventions
PTMOBC	Financement jusqu'à 50 %
ACDC	Subventions variables selon volet

1 Programme reconduit annuellement selon les surplus budgétaires disponibles.

2 Ne tient pas compte de la croissance démographique.



## 7 SURVEILLANCE ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE

---

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des **indicateurs de suivi** ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de contenu des fiches descriptives des actions, lesquelles sont insérées à l'annexe 1.

L'objectif 1.2 vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Cet objectif est accompagné de plusieurs mesures en ce sens, dont la formation d'un **comité technique permanent de la GMR**, lequel sera coordonné par la MRC et composé, notamment, des membres du comité de révision du PGMR. L'élaboration d'un **plan de suivi annuel** et l'utilisation des fiches descriptives des actions serviront de **tableau de bord** au comité, lequel se réunira minimalement chaque trimestre. De cette façon, le comité pourra mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts et cerner les faiblesses du plan pour ainsi effectuer les ajustements, le cas échéant.

Par ailleurs, la MRC prévoit l'acquisition d'un logiciel web afin de **développer une base de données centrale** et d'**harmoniser les méthodes de calcul de la performance** sur le territoire de planification. Cet outil permettra également de produire des **bilans et des statistiques** et contribuera entre autres à la production du **rapport annuel de suivi** du PGMR. De plus, la production annuelle d'un **rapport d'avancement, destiné au grand public**, est prévue au PGMR 2016-2020.

Un **plan de communication régional** de sensibilisation à la saine GMR sera en outre développé. Un des premiers éléments de ce plan consiste à diffuser, auprès de tous les générateurs, une version abrégée et vulgarisée du PGMR 2016-2020. Le plan de communication fait partie intégrante des programmes d'ISÉ à mettre en place pour tous les secteurs.

Le succès de la mise en œuvre du PGMR nécessite l'**implication et la collaboration de toute la communauté**. Les stratégies retenues permettront de rejoindre les générateurs de matières résiduelles et de susciter la collaboration entre les instances et les divers secteurs. L'ensemble des efforts déployés permettra à toutes et à tous de bénéficier des avantages sociaux, environnementaux et économiques d'une saine GMR.



## RÉFÉRENCES

---

Appel à Recycler Canada inc. (2015) Trouver des points de dépôt.

<http://www.appelarecycler.ca/trouvez-centre/>

ARPE (2013) Trouver un point de dépôt officiel.

<http://recyclermeselectroniques.ca/qc/>

Association des producteurs responsables (2013) Trouver un point de dépôt.

<http://www.recycfluo.ca/fr/trouver-un-point-de-depot>

Centre local de développement RDN (2015) Statistiques sur le territoire.

<http://www.cld-rdn.qc.ca/Territoire>

DDRDN (2015).

<http://www.ecocentresrdn.org>

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC (2014) Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010.

Éco-peinture (s.d.) Localiser un point de dépôt.

<http://www.ecopeinture.ca/localiser>

Emploi-Québec Laurentides (2010) Profil socioéconomique et caractéristiques du travail, MRC de La Rivière-du-Nord.

Entraide diabétique du Québec (2015) Adresses de bacs.

<http://www.entraidediabetique.org/fr/>

ISQ (2012) L'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet en 2012.

[http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01625\\_internetAnalysePresentation2013H00F00.pdf](http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01625_internetAnalysePresentation2013H00F00.pdf)

ISQ (octobre 2014) Bulletin sur le marché du travail.

[http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/publications-etformulaires/?tx\\_fceqpubform\\_pi1%5Bregion%5D=11](http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/publications-etformulaires/?tx_fceqpubform_pi1%5Bregion%5D=11)

ISQ (2014) Bulletin stratégique régional, Laurentides.

[http://www.cld-rdn.qc.ca/IMG/pdf/bulletin\\_statistique\\_regional\\_edition\\_2014.pdf](http://www.cld-rdn.qc.ca/IMG/pdf/bulletin_statistique_regional_edition_2014.pdf)

Le Mirabel (20 mars 2015) Les 50 plus grands employeurs de la région, MRC RDN.

Les Entreprises Rolland inc. (s.d.) Environnement.

<http://www.rollandinc.com/fr/environnement.php>





MAMOT (2015) Décret de population.

<http://www.mamot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

MAMROT (2010) Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE).

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/suivi-des-ouvrages-dassainissement/>

MDDEFP (2011) Bilan annuel de conformité environnementale, secteur des pâtes et papiers.

MDDELCC (2014) Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles.

MDDELCC (2015) Données d'élimination des matières résiduelles au Québec.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>

MDDELCC (2015) Décret 829-2009.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2009/829-2009.htm>

MRC Memphrémagog (2013) PGMR.

[http://www.mrcmemphremagog.com/download/Plans-de-gestion/PGMR\\_FINAL.pdf](http://www.mrcmemphremagog.com/download/Plans-de-gestion/PGMR_FINAL.pdf)

MRC du Rocher-Percé et MRC de la Côte-de Gaspé (2014) Projet de PGMR conjoint.

<http://ritmrg.ca/images/pgmr/Draft%20PGMR%20V43.pdf>

MRC de Coaticook (2015) PGMR 2015-2019.

<http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/PGMR-MRC-Coaticook-janv-2015.pdf>

MRC de Drummond (2015) Projet de PGMR.

<http://www.mrcdrummond.qc.ca/Web/Page.aspx?id=45>

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (2013) Rapport annuel 2013. Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau.

MRC RDN (2010) Schéma d'aménagement et de développement révisé.

MRC RDN (2014) Sommaire du rôle d'évaluation.

Observatoire de la Consommation Responsable, UQAM (2015) L'indice Kijiji de l'économie de seconde main. Rapport 2015.

<http://consommationresponsable.kijiji.ca/wp-content/uploads/2015/01/Indice-Kijiji.pdf>

Office québécois de la langue française, avec la collaboration du MDDEP et du Bureau de normalisation du Québec (2012) Vocabulaire du développement durable.

[http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/glossaire\\_imprimable.asp](http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/glossaire_imprimable.asp)



RECYC-QUÉBEC (2006) Guide sur la collecte et le compostage des matières organiques du secteur municipal : document technique.

RECYC-QUÉBEC (2012) Responsabilité élargie des producteurs.  
<http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/rep-programmes-individuels.asp>

RECYC-QUÉBEC (2014) Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

RECYC-QUÉBEC (2014) Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010.

RECYC-QUÉBEC (2014) PGMR : Mode d'emploi pour la révision (versions 1-2).

RECYC-QUÉBEC (2014) Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Guide d'utilisation et d'accompagnement et outil Excel.

Société d'habitation du Québec (2010) Ménages privés selon le mode d'occupation du logement en 2006.  
[http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils\\_regionaux\\_2011/15/Tableaux\\_15-\\_1.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_regionaux_2011/15/Tableaux_15-_1.pdf)

SOGHU (s.d.) Rechercher un service.  
<http://soghu.com/fr/loc.aspx?langue=fr&prov=11>

Solinov (2013) Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec.

Statistique Canada (2011) Adapté par l'ISQ, Population selon le groupe d'âge.  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011\\_15/population/poptot15.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_15/population/poptot15.htm)

Statistique Canada (2011) Adapté par l'ISQ, Ménages privés selon la taille.  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011\\_15/menages/men\\_taille15.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_15/menages/men_taille15.htm)

Statistique Canada (2011) Enquête nationale sur les ménages, Division de recensement La Rivière-du-Nord.

Statistique Canada (2011) Chiffres de population, provinces et territoires, divisions de recensement, groupes de taille des centres de population et régions rurales.

Statistique Canada (2012) Registre des entreprises.

Tricentris (2014) Portail des membres.  
<http://www.tricentris.com>

Waste Management inc. (2015) Fiche d'entreprise.  
<http://sainte-sophie.wm.com/renseignements/fiche.jsp>



**ANNEXE 1 : FICHES DESCRIPTIVES  
DES ACTIONS DU PGMR 2016-2020**

---



## OBJECTIF VISÉ : SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE

ACTION 1.1.1 EXERCER PAR RÈGLEMENT LE DROIT DE REGARD SUR LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR À ÉLIMINER SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	<p>En vertu de l'article 53.9.9 de la LQE, «dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées.»</p> <p>Par ailleurs et en vertu de l'article 53.25 de la LQE, «à compter de l'entrée en vigueur d'un plan de gestion ou d'une modification du plan comportant les indications mentionnées à l'article 53.9, le conseil de la municipalité régionale peut adopter un règlement ayant pour objet de limiter ou d'interdire, dans la mesure prévue par le plan, la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.»</p> <p><b>Note :</b> La MRC a exercé son droit de regard dans le PGMR 2004-2008, mais ce dernier <b>n'avait pas fait l'objet d'un règlement</b>, ce qui est une <b>exigence</b> du MDDELCC afin d'assurer l'entrée en vigueur. Cette mesure prévoit donc l'adoption d'un règlement visant à limiter annuellement à un million de tonnes métriques, les matières résiduelles provenant de l'extérieur à éliminer sur le territoire d'application.</p>
Catégorie d'intervention	Règlementation
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à long terme de l'élimination de matières recyclables/valorisables</li> <li>• Conformité avec les exigences du MDDELCC et de la LQE</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	s/o
Indicateur(s) de suivi	Règlement adopté
Échéancier	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o



ACTION 1.1.2 DÉVELOPPER UNE BASE DE DONNÉES CENTRALE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La MRC étant responsable de la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, elle doit suivre la performance et l'évolution de chaque secteur sur son territoire ainsi que la génération de matières produites sur celui-ci. La création d'une base de données centrale permettra notamment de produire des bilans et de suivre adéquatement l'évolution de la GMR sur le territoire. L'action 1.1.3 est étroitement liée à celle-ci.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus grande redistribution des redevances à l'élimination basée sur la performance territoriale</li> <li>• Amélioration continue</li> <li>• Reddition de comptes</li> </ul>



ACTION 1.1.2 DÉVELOPPER UNE BASE DE DONNÉES CENTRALE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SUITE)	
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Acquisition d'une base de données efficace et conviviale
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Base de données fonctionnelle et mise à jour périodiquement
Échéancier (année)	2016 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	5 000\$/an

ACTION 1.1.3 PRODUIRE UN BILAN RÉGIONAL SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET HARMONISER LES MÉTHODES DE CALCUL DE LA PERFORMANCE MUNICIPALE	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La base de données centrale (action 1.1.2) permettra la réalisation d'un bilan annuel. D'autre part, l'harmonisation des méthodes de calcul de la performance vise à comparer les taux (récupération, élimination, valorisation, etc.) selon les mêmes critères sur tout le territoire.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	<i>Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	Suivi et amélioration de la performance territoriale
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Bilan annuel produit Harmonisation réalisée
Échéancier (année)	Annuel (bilan) / 2016 (harmonisation)
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales

ACTION 1.1.4 EFFECTUER UNE VEILLE DES DÉVELOPPEMENTS EN GMR ET DIFFUSER L'INFORMATION AUX PROFESSIONNELS DES LOCALITÉS	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	La GMR évolue rapidement et plusieurs changements ont cours tant au niveau règlementaire que technologique. Dans un contexte d'amélioration continue et pour répondre aux exigences règlementaires, il est primordial de demeurer à l'affût de l'information.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	<i>Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD



ACTION 1.1.4 EFFECTUER UNE VEILLE DES DÉVELOPPEMENTS EN GMR ET DIFFUSER L'INFORMATION AUX PROFESSIONNELS DES LOCALITÉS (SUITE)	
Résultat(s) attendu(s)	Suivi de la GMR, amélioration continue et conformité
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Demeurer à l'affût des développements règlementaires et technologiques portant sur la GMR Diffuser efficacement l'information aux professionnels
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	s/o
Indicateur(s) de suivi	Veille effectuée périodiquement et informations pertinentes diffusées aux professionnels sur une base constante
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressource MRC

### OBJECTIF VISÉ : ASSURER LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR RÉVISÉ

ACTION 1.2.1 FORMER UN COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Le comité permanent de la GMR assurera la surveillance et le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR, tel que requis par la LQE.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	Suivi, amélioration continue et conformité
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Réunir le comité au moins 4 fois durant l'année, tel que prévu
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Comité permanent formé entre autres des membres actuels du comité technique de révision du PGMR
Indicateur(s) de suivi	Comité en place Comptes rendus des rencontres du comité (minimalement, une rencontre prévue par trimestre) Ajustements apportés en cours de route (le cas échéant)
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales

ACTION 1.2.2 PRODUIRE LE RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	La MRC doit transmettre au MDDELCC un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR, tel que requis par la LQE.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD



ACTION 1.2.2 PRODUIRE LE RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR (SUITE)	
Résultat(s) attendu(s)	Suivi, conformité (redistribution des redevances à l'élimination conditionnelle à la production du rapport annuel à compter de 2017)
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Produire et transmettre le rapport annuel avant le 30 juin
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Comité permanent de la GMR
Indicateur(s) de suivi	Rapport transmis et approuvé par le MDDELCC
Échéancier (année)	Annuel
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressource MRC

ACTION 1.2.3 PRODUIRE UN RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL DU PGMR DESTINÉ AU PUBLIC	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Durant la révision du PGMR, la MRC a entamé une démarche de concertation avec les générateurs de matières résiduelles sur son territoire. Dans un souci de cohérence, elle souhaite tenir la population informée de l'avancement des actions prévues au PGMR. Ce rapport, contrairement au rapport de suivi (action 1.2.2), sera vulgarisé et synthétisé, modèle ainsi accessible à un public plus large.
Catégorie d'intervention	ISÉ/concertation
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	<i>Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	Suivi, concertation, information
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Produire et diffuser le rapport d'avancement annuellement
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ Municipalités/villes/DDRDN</li> <li>✓ Journaux locaux</li> <li>✓ Organismes locaux</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Rapport produit et diffusé
Échéancier (année)	Annuel
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Prévu dans le plan de communication régional (action 5.4.4)



ACTION 1.2.4 ADOPTER/MODIFIER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SELON LES DISPOSITIONS PRÉVUES AU PGMR	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	En vertu de l'article 53.24 de la LQE, « <i>les municipalités locales sont tenues, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. Lorsque l'échéancier du Plan prévoit une date de mise en œuvre au-delà de cette période, les municipalités locales doivent ajuster leur réglementation en fonction de la date prévue par le Plan.</i> »
Catégorie d'intervention	Administration/réglementation
Orientation(s) visée(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E</li> <li>• Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la matière organique (MO)</li> </ul>



ACTION 1.2.4 ADOPTER/MODIFIER LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE SELON LES DISPOSITIONS PRÉVUES AU PGMR (SUITE)	
Objectif(s) visé(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé</li> <li>• Améliorer la récupération/le recyclage des résidus de la CRD</li> <li>• Prévoir les actions pertinentes relatives aux bannissements de l'élimination du papier, du carton, du bois et de la MO</li> <li>• Augmenter les taux de récupération des matières recyclables</li> <li>• Faire figure d'exemple à titre d'autorités locales et régionales relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E</li> </ul>
Secteur(s) visé(s)	Municipal
Résultat(s) attendu(s)	Conformité et cohérence régionale
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Adopter ou modifier la réglementation selon les dispositions au PGMR et dans les temps prescrits
Responsable(s)	Municipalités/villes
Collaborateur(s)	MRC
Indicateur(s) de suivi	Règlementation adoptée ou modifiée dans toutes les municipalités/villes selon l'échéancier prévu
Échéancier (année)	2017 (2.1.3, 4.1.1, 4.5.1, 5.1.2) 2018 (2.2.1, 2.6.1)
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o

ACTION 1.2.5 PROCÉDER À LA RÉVISION DU PGMR 2016-2020	
DESCRIPTION	
Mise en contexte	En vertu de l'article 53.23 de la LQE, «le plan de gestion doit être révisé tous les cinq ans par le conseil.» Au-delà de la conformité avec la LQE, la révision du PGMR s'inscrit dans un processus d'amélioration continue auquel adhèrent la MRC et les municipalités/villes de son territoire.
Catégorie d'intervention	Administration/règlementation
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	Conformité et amélioration continue
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Réviser le PGMR 2016-2020 dans les délais prescrits
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes/DDRDN</li> <li>✓ Générateurs de matières résiduelles</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Projet de PGMR révisé adopté par le Conseil des maires de la MRC
Échéancier (année)	2019
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financière ou matérielles	4 000\$





## OBJECTIF VISÉ : RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR HABITANT

ACTION 1.3.1 ENCOURAGER ET PROMOUVOIR L'HERBICYCLAGE, LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE, LE LOMBRICOMPOSTAGE ET LE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Ces activités de recyclage de type <i>in situ</i> sont complémentaires à une collecte de la MO. Cette mesure vise à encourager le compostage en milieu résidentiel mais également en milieu communautaire, institutionnel et commercial qui bien se prêter à cette activité. En guise d'exemples, on pourrait penser à une école ou encore à un petit regroupement de commerces ou d'organismes communautaires.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	<i>Réduire la quantité de matières générées par habitant</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	Réduction de l'élimination de matières recyclables
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Augmentation de la participation à ces activités de recyclage
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Comité permanent de GMR ✓ DDRDN ✓ Organismes locaux
Indicateur(s) de suivi	Taux de participation Composteurs domestiques vendus/distribués Équipements de compostage communautaire mis en place Réduction du tonnage de résidus verts pris en charge Rétroaction des citoyennes et citoyens
Échéancier (année)	2016 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Prévu dans le plan de communication régional (action 5.4.4)



ACTION 1.3.2 POURSUIVRE OU INSTAURER UN PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	Dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, cette action privilégie d'abord la réduction à la source, les couches jetables étant générées en très grande quantité.
Catégorie d'intervention	ISÉ Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	<i>Réduire la quantité de matières générées par habitant</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Consommation responsable</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Augmentation de la participation à ce programme et adhésion des localités non participantes
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ Comité permanent de GMR ✓ MRC



ACTION 1.3.2 POURSUIVRE OU INSTAURER UN PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES (SUITE)	
Indicateur(s) de suivi	Taux de participation Subventions distribuées Rétroaction des citoyennes et citoyens
Échéancier (année)	2016 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	14 000\$/an

**OBJECTIF VISÉ : RÉDUIRE DE 100 KG/HABITANT L'ENFOUISSEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR RAPPORT À 2013**

ACTION 1.4.1 RÉDUIRE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DÉCHETS À 26 PAR ANNÉE	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	L'implantation de la collecte de la MO et l'amélioration des services des écocentres, notamment, permettront aux générateurs de récupérer de plus grandes quantités de matières résiduelles. Conséquemment, la collecte hebdomadaire des déchets n'est plus pertinente.  Par ailleurs, la réduction de la fréquence de cette collecte est une mesure incitative, laquelle vise la consommation responsable, notamment.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	<i>Réduire de 100 kg/habitant l'enfouissement de matières résiduelles par rapport à 2013</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Adaptation suite à l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie</li> <li>• Consommation responsable</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Effectuer 26 collectes de déchets ou moins annuellement dans toutes les municipalités/villes du territoire
Responsable(s)	Municipalités/Villes
Collaborateur(s)	✓ Fournisseurs de services
Indicateur(s) de suivi	Nombre de collectes effectuées Taux d'élimination/récupération
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o



ACTION 1.4.2 OFFRIR UN POINT DE DÉPÔT POUR LES RDD (HUILES, PEINTURE, FLUOCOMPACTES, MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE) LORS D'ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX ORGANISÉS PAR LES MUNICIPALITÉS/VILLES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Les évènements municipaux représentent une bonne occasion pour récupérer les matières refusées dans les collectes régulières. DDRDN peut offrir ce service avec ses équipements mobiles. Cette circonstance est tout indiquée pour sensibiliser les générateurs. L'action 3.5.1 prévoit la prise en charge des piles, notamment.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E



<b>ACTION 1.4.2 OFFRIR UN POINT DE DÉPÔT POUR LES RDD (HUILES, PEINTURE, FLUOCOMPACTES, MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE) LORS D'ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX ORGANISÉS PAR LES MUNICIPALITÉS/VILLES</b> <b>(SUITE)</b>	
Objectif(s) visé(s)	<i>Réduire de 100 kg/habitant l'enfouissement de matières résiduelles par rapport à 2013</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Amélioration des services</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Sensibilisation</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Point de dépôt disponible lors de chaque évènement
Responsable(s)	Municipalités/Villes
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ MRC</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'évènements pour lesquels un point de dépôt est disponible Taux de récupération
Échéancier (année)	2016 et en continu
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	750\$/an

### ACTION 1.4.3 ÉVALUER LES POSSIBILITÉS DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES NON/OU DIFFICILEMENT RECYCLABLES



<b>DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION</b>	
Mise en contexte	Certaines matières, dont le polystyrène expansé (#6), ne sont pas acceptées dans la collecte sélective des matières recyclables. Cette mesure vise l'exploration des possibilités de développer des projets pilotes ou des partenariats de récupération de ces matières.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	<i>Réduire de 100 kg/habitant l'enfouissement de matières résiduelles par rapport à 2013</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Trouver des débouchés pour ces matières
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDRDN</li> <li>• MRC</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ Municipalités/Villes</li> <li>✓ Recycleurs/conditionneurs</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de matières pour lesquelles un débouché existe ou est développé Nombre de projets/partenariats Taux d'élimination/récupération
Échéancier (année)	En continu
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et DDRDN



### ACTION 1.4.4 POURSUIVRE OU INSTAURER UN PROGRAMME DE SUBVENTION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

#### DESCRIPTION | ACTION EN COURS

Mise en contexte	<p>Dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, cette action privilégie d'abord la réduction à la source. Le programme existe déjà dans 4 des 5 municipalités locales. En 2013, on comptait près de 2 300 composteurs sur le territoire de la MRC.</p> <p>Le compostage domestique est complémentaire à une collecte de la MO, en ce qui a trait, notamment, aux résidences unifamiliales ou aux petits multilogements, lesquels disposent habituellement de l'espace nécessaire à cette activité.</p>
Catégorie d'intervention	ISÉ Administration/gestion
Orientation visée	Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E
Objectif(s) visé(s)	<i>Réduire de 100 kg/habitant l'enfouissement de matières résiduelles par rapport à 2013</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Réduction des résidus verts pris en charge</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Augmentation de la participation à ce programme
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ Comité permanent de GMR ✓ MRC
Indicateur(s) de suivi	Taux de participation Subventions distribuées Réduction du tonnage de résidus verts pris en charge Rétroaction des citoyennes et citoyens
Échéancier (année)	2016 et en continu
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	3 500\$/an

### OBJECTIF VISÉ : AMÉLIORER LA RÉCUPÉRATION/LE RECYCLAGE DES RÉSIDUS DE LA CRD

### ACTION 2.1.1 ACCEPTER LES RÉSIDUS DE LA CRD À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

#### DESCRIPTION | NOUVELLE ACTION

Mise en contexte	Cette action répond à un besoin et vise à contribuer à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. Cette action est étroitement liée à l'action 3.1.1, soit la relocalisation de l'écocentre régional, l'espace n'étant pas suffisant à l'endroit actuel pour accueillir ce type de résidus.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la récupération/le recyclage des résidus de la CRD</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> <li>• Prise en compte du bannissement de l'enfouissement du bois</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Relocalisation de l'écocentre régional
Responsable(s)	✓ DDRDN



ACTION 2.1.1 ACCEPTER LES RÉSIDUS DE LA CRD À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL (SUITE)	
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalité/Villes</li> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Conditionneur</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Taux de récupération/détournement/élimination Taux de réemploi Achalandage de l'écocentre régional Rétroaction/observations du personnel de DDRDN
Échéancier (année)	2018
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Selon le projet retenu et l'endroit choisi pour relocaliser l'écocentre régional

ACTION 2.1.2 DÉVELOPPER UN SERVICE PONCTUEL DES RÉSIDUS DE LA CRD POUR LES CITOYENS N'AYANT PAS ACCÈS À UNE VOITURE OU UNE REMORQUE	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action répond à un besoin et vise à contribuer à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. De grandes quantités de résidus de la CRD sont présentement récupérées dans les collectes municipales de déchets et ainsi destinées à l'élimination. Considérant que la rénovation domiciliaire bat son plein et que plusieurs citoyens, particulièrement en milieu urbain, n'ont pas accès aux équipements pour acheminer les résidus dans un centre de tri ou un écocentre, la mise en place d'un service ponctuel serait souhaitable. Cette action est étroitement liée aux mesures 2.1.1 et 3.1.1.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la récupération/le recyclage des résidus de la CRD</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> <li>• Prise en compte du bannissement de l'enfouissement du bois</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Relocalisation de l'écocentre régional
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDRDN</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalité/Villes</li> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Conditionneur</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Service en place Taux d'utilisation du service Retombées économiques Rétroaction/observations du personnel de DDRDN
Échéancier (année)	2018
Estimation des coûts liés à l'action	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Selon le projet retenu et l'endroit choisi pour relocaliser l'écocentre régional



### ACTION 2.1.3 ADOPTER DES MESURES RÉGLEMENTAIRES OBLIGEANT LES DEMANDEURS DE PERMIS DE PROJETS DE LA CRD À TRIER SUR PLACE OU À ACHÉMINER LES RÉSIDUS VERS UN CENTRE DE TRI



DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action vise l'incitation au tri adéquat des résidus et la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. Cette mesure vise également à favoriser le tri adéquat de ces matières et à bonifier l'inventaire des matières générées par ce secteur (traçabilité). Elle cible les citoyens, les entrepreneurs et les promoteurs responsables de projets générant des résidus de la CRD.
Catégorie d'intervention	Administration/règlementation
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la récupération/le recyclage des résidus de la CRD</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'élimination</li> <li>Conformité</li> <li>Prise en compte du bannissement de l'enfouissement du bois</li> <li>Sensibilisation</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Suivi et application de la réglementation
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	✓ DDRDN ✓ MRC ✓ Conditionneur
Indicateur(s) de suivi	Mesures réglementaires adoptées dans toutes les municipalités/villes Nombre de permis émis Taux de récupération/détournement/élimination Rétroaction/observations du personnel qui délivre les permis
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o

### ACTION 2.1.4 INTÉGRER DANS LES CONTRATS MUNICIPAUX UNE OBLIGATION DE VALORISER LES RÉSIDUS DE BÉTON, DE PIERRE, D'ASPHALTE ET DE BRIQUE



DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action s'inscrit dans le réemploi et vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. Elle permettra également de bonifier l'inventaire des matières générées par ces activités.
Catégorie d'intervention	Administration/règlementation
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la récupération/le recyclage des résidus de la CRD</i>
Secteur(s) visé(s)	CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'élimination</li> <li>Conformité</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Réalisation du suivi des contrats
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	✓ MRC
Indicateur(s) de suivi	Contrats municipaux modifiés dans toutes les municipalités/villes Nombre de contrats accordés en lien avec les matières visées Taux de valorisation/détournement/élimination Rétroaction/observations des sous-traitants



<b>ACTION 2.1.4 INTÉGRER DANS LES CONTRATS MUNICIPAUX UNE OBLIGATION DE VALORISER LES RÉSIDUS DE BÉTON, DE PIERRE, D'ASPHALTE ET DE BRIQUE (SUITE)</b>	
Échéancier (année)	2016 et en continu
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources municipales

**OBJECTIF VISÉ : PRÉVOIR LES ACTIONS PERTINENTES RELATIVES AU BANNISSEMENT DE L'ÉLIMINATION DU BOIS**

<b>ACTION 2.2.1 ADOPTER OU MODIFIER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE AFIN D'INTERDIRE LA PRÉSENCE DE BOIS DANS LES DÉCHETS, UNE FOIS LES SERVICES DE GESTION EN PLACE ET LE PLAN GOUVERNEMENTAL DE MISE EN ŒUVRE DU BANNISSEMENT DISPONIBLE</b>	
<b>DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION</b>	
Mise en contexte	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et la prise en compte du bannissement de l'enfouissement du bois dans la planification régionale de la GMR. Cette mesure n'est réalisable que si les résidus de la CRD sont acceptés à l'écocentre (2.1.1) et que la traçabilité des résidus (2.1.3) est en place. Elle est également liée aux actions 2.1.2 et 3.1.1.
Catégorie d'intervention	Administration/règlementation
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination du bois</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Relocalisation de l'écocentre régional Suivi et application de la réglementation
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Collecteurs/conditionneurs ✓ LET
Indicateur(s) de suivi	Règlements adoptés ou modifiés dans toutes les municipalités/villes Taux de valorisation/élimination
Échéancier (année)	2018
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o



**OBJECTIF VISÉ : POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DE LA MO POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL ET LES PETITS ICI ASSIMILABLES**

<b>ACTION 2.3.1 IMPLANter LA COLLECTE DE LA MO DANS LES MUNICIPALITÉS/VILLES QUI N'OFFRENT PAS LE SERVICE</b>	
<b>DESCRIPTION   ACTION EN COURS</b>	
Mise en contexte	Cette action répond à un besoin, vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR. La collecte est implantée à Sainte-Sophie depuis 2014 et sera mise en place à Prévost en 2016. Suivront ensuite Saint-Colomban et Saint-Hippolyte en 2016 ou 2017. La MRC prévoit que l'implantation à l'échelle du territoire sera complétée à temps pour le bannissement. Cette action est étroitement liée à la mesure 2.7.1.



ACTION 2.3.1 IMPLANTER LA COLLECTE DE LA MO DANS LES MUNICIPALITÉS/VILLES QUI N'OFFRENT PAS LE SERVICE (SUITE)	
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Poursuivre la mise en place de la collecte de la MO pour le secteur résidentiel et les petits ICI assimilables</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeux	Implantation de la collecte à trois voies sur tout le territoire dans les délais prescrits
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Collecteurs/conditionneurs</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Collecte implantée dans toutes les municipalités/villes Taux de recyclage/élimination Taux de participation à la collecte Rétroaction/observations des citoyennes et des citoyens, petits ICI
Échéancier (année)	2018
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	1 730 000\$ (2016) 932 000\$ (2018)

ACTION 2.3.2 POURSUIVRE LES COLLECTES PONCTUELLES DE RÉSIDUS VERTS AU BESOIN	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	<p>Cette action répond à un besoin, vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR. Les collectes sont déjà offertes dans toutes les municipalités locales. Toutefois, il y a lieu de réévaluer la situation au fur et à mesure que la 3<sup>e</sup> voie sera en place.</p> <p>Les collectes ponctuelles peuvent permettre de récupérer davantage de résidus verts au printemps et à l'automne. Cette action est étroitement liée à la mesure 2.3.1.</p>
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Poursuivre la mise en place de la collecte de la MO pour le secteur résidentiel et les petits ICI assimilables</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ Collecteurs/conditionneurs</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Collectes implantées selon les besoins des municipalités/villes Taux de recyclage/élimination Taux de participation aux collectes Rétroaction/observations des citoyennes et des citoyens, petits ICI
Échéancier (année)	En continu



### ACTION 2.3.2 POURSUIVRE LES COLLECTES PONCTUELLES DE RÉSIDUS VERTS AU BESOIN (SUITE)

#### ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION

Ressources humaines, financières ou matérielles	138 000\$/an
--	--------------

### OBJECTIF VISÉ : OPTIMISER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES ET DE FOSSES SEPTIQUES

#### ACTION 2.4.1 FINALISER LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE RELATIF AUX BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

##### DESCRIPTION | ACTION EN COURS

Mise en contexte	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale. La réalisation de cette action était prévue dans le premier PGMR. La MRC réitère l'importance du suivi de cette matière et de sa valorisation. Les mesures 2.4.2 et 2.4.3 sont étroitement liées à cette action.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Optimiser la récupération et la valorisation des boues municipales et de fosses septiques</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité sur tout le territoire</li> </ul>

##### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Enjeu(x)	Instauration d'un système de contrôle à l'échelle du territoire
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	s/o
Indicateur(s) de suivi	Systèmes de contrôle en place Taux de recyclage/élimination
Échéancier (année)	2017

##### ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION

Ressources humaines, financières ou matérielles	Selon suivi retenu; coûts si contracté à un entrepreneur privé, ressources municipales si seulement suivi de factures
--	---

#### ACTION 2.4.2 POURSUIVRE LA VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES

##### DESCRIPTION | ACTION EN COURS

Mise en contexte	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR. Saint-Jérôme et Sainte-Sophie procède déjà à la valorisation des boues d'étangs aérés. Cette mesure permettra également de bonifier l'inventaire des boues générées. Les mesures 2.4.1 et 2.4.3 sont étroitement liées à cette action.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Optimiser la récupération et la valorisation des boues municipales et de fosses septiques</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> </ul>

##### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Enjeu(x)	Démontrer (auprès des décideurs) les avantages (environnementaux et économiques) de la valorisation des boues
----------	---



ACTION 2.4.2 POURSUIVRE LA VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES (SUITE)	
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	✓ Collecteurs/conditionneurs
Indicateur(s) de suivi	Tonnage des boues valorisées Rapports du MAMOT sur les vidanges de boues d'étangs aérés Taux de valorisation/élimination
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	1 325 000\$ (2017) 120 000\$ (2018)

ACTION 2.4.3 MODIFIER LES DEVIS AFIN DE S'ASSURER DE LA VALORISATION DES BOUES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR. Elle favorise la valorisation de cette matière et permettra d'améliorer la gestion et le suivi, tout en bonifiant l'inventaire. Les mesures 2.4.1 et 2.4.2 sont étroitement liées à cette action.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Optimiser la récupération et la valorisation des boues municipales et de fosses septiques</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Modification des devis de sorte à exiger la valorisation des boues
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	✓ Collecteurs/conditionneurs
Indicateur(s) de suivi	Devis modifiés Tonnage des boues valorisées Taux de valorisation/élimination
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources municipales

**OBJECTIF VISÉ : ENCOURAGER ET SOUTENIR LES ICI NON DESSERVIS À METTRE EN PLACE LA RÉCUPÉRATION DE LA MO**

ACTION 2.5.1 FAIRE CONNAÎTRE LES SCÉNARIOS POSSIBLES DE GESTION DE LA MO AUX ICI NON DESSERVIS	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR. Il est essentiel de les informer compte tenu, notamment, des quantités générées par ces établissements, sans compter les données d'inventaire que cette activité pourrait produire. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.
Catégorie d'intervention	ISÉ



ACTION 2.5.1 FAIRE CONNAÎTRE LES SCÉNARIOS POSSIBLES DE GESTION DE LA MO AUX ICI NON DESSERVIS (SUITE)	
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Encourager et soutenir les ICI non desservis à mettre en place la récupération de la MO</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI non desservis par les collectes municipales
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir l'engagement et la participation des ICI
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/Villes</li> <li>✓ CRE des Laurentides</li> <li>✓ CLD</li> <li>✓ Chambre de commerce et regroupements d'affaires</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Modes de gestion présentés et diffusés Taux de participation/rétroaction des ICI Taux d'élimination
Échéancier (année)	2018
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales

ACTION 2.5.2 ACCOMPAGNER LES ICI NON DESSERVIS DANS LA MISE EN PLACE DE LA RÉCUPÉRATION DE LA MO	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR. Aucun suivi n'existe pour l'instant, tout est donc à développer afin de favoriser la récupération et possiblement de produire des données d'inventaire. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.
Catégorie d'intervention	ISÉ/concertation
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Encourager et soutenir les ICI non desservis à mettre en place la récupération de la MO</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI non desservis par les collectes municipales
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir l'engagement et la participation des ICI
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/Villes</li> <li>✓ CRE des Laurentides</li> <li>✓ CLD</li> <li>✓ Chambre de commerce et regroupements d'affaires</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Accompagnement réalisé Participation/rétroaction des ICI Taux de recyclage/élimination Rapport de projet réalisé



<b>ACTION 2.5.2 ACCOMPAGNER LES ICI NON DESSERVIS DANS LA MISE EN PLACE DE LA RÉCUPÉRATION DE LA MO (SUITE)</b>	
Échéancier (année)	2018
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales

**OBJECTIF VISÉE : PRÉVOIR LES ACTIONS PERTINENTES RELATIVES AU BANNISSEMENT DE L'ÉLIMINATION DE LA MO**

<b>ACTION 2.6.1 ADOPTER OU MODIFIER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE AFIN D'INTERDIRE LA PRÉSENCE DE MO DANS LES DÉCHETS, UNE FOIS LA COLLECTE EN PLACE ET LE PLAN GOUVERNEMENTAL DE MISE EN ŒUVRE DU BANNISSEMENT DISPONIBLE</b>	
<b>DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION</b>	
Mise en contexte	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR. Cette mesure n'est réalisable que si la collecte de la MO est bien établie (2.3.1). Elle est également liée aux actions sous-jacentes aux objectifs 2.3 à 2.7.
Catégorie d'intervention	Administration/règlementation
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination de la MO</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Conformité</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Suivi, application de la réglementation et adhésion des générateurs
Responsable(s)	✓ Municipalité/Villes
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Collecteurs/conditionneurs</li> <li>✓ LET</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de règlements modifiés, adoptés et en vigueur Taux de récupération/élimination
Échéancier (année)	2018
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o



### OBJECTIF VISÉ : PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES AU TRAITEMENT OPTIMAL DES RÉSIDUS DE LA CRD ET DE LA MO

ACTION 2.7.1 ÉVALUER TOUTES LES OPTIONS POSSIBLES DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE LA CRD ET DE LA MO SUR LE/HORS DU TERRITOIRE	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	<p>La mise en place de services de récupération des matières (actions 2.1.1, 2.1.2, 2.3.1, 2.4.2) suppose qu'un traitement adéquat de celles-ci sera possible. Bien qu'il existe déjà, à des distances raisonnables hors de la MRC, des installations pouvant traiter ses matières, la MRC doit tout de même définir des stratégies et prendre les dispositions nécessaires au traitement optimal des matières générées sur son territoire. La MRC souhaite donc évaluer toutes les options possibles, afin de prendre les décisions qui permettront le traitement de ces matières pour plusieurs années.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scénarios envisagés MO : plates-formes de compostage existantes ou à venir en périphérie (s'il y a lieu), analyse de faisabilité/pertinence de l'implantation d'une plate-forme de compostage (ouvert) sur le territoire</li> <li>• Gisements MO : résidus verts et résidus alimentaires secteurs résidentiel et ICI assimilables, quantités approximatives RA+RV 20 000 T</li> <li>• Échéancier décisionnel : analyse et évaluation en cours depuis 2015, décision fin 2016</li> </ul>
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Prendre les dispositions nécessaires au traitement optimal des résidus de la CRD et de la MO</i>
Secteur(s) visé(s)	Municipal
Résultat(s) attendu(s)	Options disponibles pour le traitement à long terme de ces matières
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Traitement adéquat des matières récupérées
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ Comité permanent de la GMR
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'options évaluées plates-formes existantes Analyse de faisabilité réalisée Comptes rendus de discussions/rencontres
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Conseil des maires Comité permanent de la GMR, ressources MRC et DDRDN



ACTION 2.7.2 ÉVALUER LES POSSIBILITÉS/AVANTAGES DE LA MISE EN COMMUN DES APPELS D'OFFRES EN FONCTION DES BESOINS MUNICIPAUX	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La MRC souhaite évaluer les possibilités et les avantages d'un regroupement régional pour les devis ou encore l'élaboration de devis en groupe pouvant servir de modèle.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO
Objectif(s) visé(s)	<i>Prendre les dispositions nécessaires au traitement optimal des résidus de la CRD et de la MO</i>
Secteur(s) visé(s)	Municipal
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en commun des meilleures pratiques</li> <li>• Offre de services optimale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Économies et efficacité
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>



ACTION 2.7.2 ÉVALUER LES POSSIBILITÉS/AVANTAGES DE LA MISE EN COMMUN DES APPELS D'OFFRES EN FONCTION DES BESOINS MUNICIPAUX (SUITE)	
Collaborateur(s)	✓ Comité permanent de la GMR
Indicateur(s) de suivi	Nombre de devis analysés Comptes rendus de discussions/rencontres
Échéancier (année)	2016 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Conseil des maires Comité permanent de la GMR, ressources MRC et DDRDN

### OBJECTIF VISÉ : AMÉLIORER LES SERVICES OFFERTS PAR LES ÉCOCENTRES

ACTION 3.1.1 RELOCALISER L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL AFIN D'OPTIMISER L'ESPACE NÉCESSAIRE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	L'écocentre régional est opéré au maximum de sa capacité. Par ailleurs, l'espace sur le site est insuffisant pour accueillir tous les résidus de la CRD. L'écocentre régional doit donc être relocalisé afin d'améliorer les services offerts (notamment les heures d'ouverture durant la période hivernale) et d'élargir les matières acceptées. L'action 3.1.5 est étroitement liée à cette mesure.
Catégorie d'intervention	Administration/gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer les services offerts par les écocentres</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'élimination</li> <li>Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Récupération des résidus de la CRD
Responsable(s)	✓ DDRDN
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Municipalités/Villes
Indicateur(s) de suivi	Écocentre régional relocalisé Accessibilité améliorée Taux de récupération/élimination Taux de réemploi Achalandage de l'écocentre régional Rétroaction/observations du personnel de DDRDN
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	600 000\$ Selon le projet retenu et l'endroit choisi pour relocaliser l'écocentre régional (voir également les actions 2.1.1 et 2.1.2)



ACTION 3.1.2 OUVRIR L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL TOUTE L'ANNÉE	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La fermeture des écocentres durant la période hivernale engendre des problématiques telles que l'accumulation désordonnée de matières à l'entrée des écocentres, l'augmentation des dépôts sauvages, l'élimination inutile de matières diverses et l'interruption du service pour les citoyens. Cette mesure est étroitement liée à la relocalisation de l'écocentre régional (action 3.1.1), sans quoi les périodes d'ouverture demeureront les mêmes.



ACTION 3.1.2 OUVRIRE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL TOUTE L'ANNÉE (SUITE)	
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer les services offerts par les écocentres</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Relocalisation de l'écocentre régional
Responsable(s)	✓ DDRDN
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Ville de Saint-Jérôme
Indicateur(s) de suivi	Écocentre régional ouvert toute l'année Taux de récupération/élimination Taux de réemploi Achalandage de l'écocentre régional durant la saison hivernale Rétroaction/observations du personnel de DDRDN
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	75 000\$/an

ACTION 3.1.3 ÉVALUER L'OPTIMISATION DE LA LOCALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DES ÉCOCENTRES SATELLITES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Certains écocentres sont moins accessibles et moins achalandés que d'autres. Il y a lieu, après 10 ans d'opérations, d'évaluer si la localisation et l'aménagement sont optimaux pour chaque écocentre satellite.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer les services offerts par les écocentres</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	✓ DDRDN ✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ MRC
Indicateur(s) de suivi	Relocalisation et/ou réaménagement d'un ou des écocentres satellites (le cas échéant) Taux de récupération/élimination Taux de réemploi Achalandage des écocentres satellites Rétroaction/observations du personnel de DDRDN
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Conseil d'administration de DDRDN Ressources MRC, DDRDN et municipales





## ACTION 3.1.4 PERMETTRE L'ACCÈS DES ICI AUX ÉCOCENTRES POUR LES MATIÈRES COUVERTES PAR LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

### DESCRIPTION | NOUVELLE ACTION

Mise en contexte	Cette mesure vise à optimiser la récupération des matières couvertes par la REP. La présence de plusieurs ICI sur le territoire permettra de détourner une plus grande quantité de résidus, autrement voués à l'élimination. Notamment, DDRDN a fait l'acquisition d'équipements nécessaires à la gestion des huiles.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer les services offerts par les écocentres</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Optimisation des services</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Participation des ICI
Responsable(s)	✓ DDRDN
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Municipalités/Villes
Indicateur(s) de suivi	Accès autorisé et diffusé Taux de récupération/élimination Taux de réemploi Rétroaction/observations du personnel de DDRDN
Échéancier (année)	2016
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Pris en charge, en vertu du <i>Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises</i> , par chacun des organismes reconnus ainsi que par les programmes individuels.

## ACTION 3.1.5 ÉLARGIR LES MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES SELON LES DÉBOUCHÉS DISPONIBLES

### DESCRIPTION | ACTION EN COURS

Mise en contexte	La GMR évolue rapidement et de nouveaux débouchés voient le jour. DDRDN demeure à l'affût des possibilités de détournement des matières, que ce soit le réemploi, le recyclage ou la valorisation. L'action 3.1.1 est étroitement liée à cette mesure.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer les services offerts par les écocentres</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI et CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Accessibilité des débouchés
Responsable(s)	✓ DDRDN
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Municipalités/Villes





ACTION 3.1.5 ÉLARGIR LES MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES SELON LES DÉBOUCHÉS DISPONIBLES (SUITE)	
Indicateur(s) de suivi	Élargissement des matières réalisé Taux de récupération/élimination Taux de réemploi Achalandage des écocentres Rétroaction/observations du personnel de DDRDN
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressource DDRDN

**OBJECTIF VISÉ : FACILITER LE RÉEMPLOI POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL**

ACTION 3.2.1 AUTORISER ET ENCOURAGER LES VENTES-DÉBARRAS/GARAGE	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	Toutes les municipalités de la MRC RDN autorisent les ventes-débarras/garage sur leur territoire. Le nombre de ventes autorisé annuellement ainsi que les directives et dispositions varient d'une localité à l'autre. Il est prévu de poursuivre cette pratique.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Faciliter le réemploi pour le secteur résidentiel</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Optimisation des services</li> <li>• 3RV-E</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Augmentation de la participation
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ DDRDN
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'autorisations délivrées Taux de récupération/élimination Nombre de ventes-débarras/garage sur le territoire Rétroaction/observations des citoyens
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Communications existantes

ACTION 3.2.2 DIFFUSER UNE LISTE DES VENTES-DÉBARRAS/GARAGE SUR LE TERRITOIRE	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	Certaines municipalités diffusent les adresses et les dates des ventes-débarras sur leur territoire. Il est prévu de poursuivre ou d'instaurer cette pratique, mais également d'évaluer de quelle façon elle pourrait être optimisée.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles



ACTION 3.2.2 DIFFUSER UNE LISTE DES VENTES-DÉBARRAS/GARAGE SUR LE TERRITOIRE (SUITE)	
Objectif(s) visé(s)	<i>Faciliter le réemploi pour le secteur résidentiel</i>
Secteur (s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Optimisation des services</li> <li>• 3RV-E</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Dates et adresses diffusées Taux de récupération/élimination Nombre de ventes-débarras/garage sur le territoire Rétroaction/observations des citoyens
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Communications existantes

ACTION 3.2.3 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DU RÉEMPLOI DANS LES ÉCOCENTRES	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	Le réemploi représente un grand succès dans les écocentres de la MRC. Le taux de réemploi connaît une hausse significative depuis 2010. DDRDN veille à l'amélioration des possibilités de réemploi pour les citoyens.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Faciliter le réemploi pour le secteur résidentiel</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Optimisation des services</li> <li>• Consommation responsable</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	✓ DDRDN
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Taux de réemploi/élimination Élargissement de l'offre Rétroaction/observations des citoyens Rétroaction/observations du personnel de DDRDN
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressource DDRDN



### ACTION 3.2.4 ÉVALUER LA PERTINENCE DE METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME VIRTUELLE D'ÉCHANGES DE BIENS



DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	De façon complémentaire aux services offerts par les écocentres, la MRC et les localités souhaitent évaluer le potentiel d'une plateforme électronique pour faciliter les échanges.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Faciliter le réemploi pour le secteur résidentiel</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'élimination</li> <li>Réduction à la source</li> <li>Optimisation des services</li> <li>Consommation responsable</li> <li>Efficacité</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Collaborateur(s)	s/o
Indicateur(s) de suivi	Analyse et évaluation réalisées
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales pour analyse Coûts à évaluer si développement de la plateforme

### ACTION 3.2.5 MULTIPLIER ET DIFFUSER LES POINTS DE COLLECTE POUR LE TEXTILE, EN PRIVILÉGIANT LES ORGANISMES LOCAUX



DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Les points de dépôt pour le textile ne sont pas localisés de façon uniforme et en assez grand nombre sur le territoire de la MRC. Par ailleurs, il est prévu de diffuser plus largement les adresses des organismes locaux d'entraide afin d'encourager le réemploi au niveau local.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Faciliter le réemploi pour le secteur résidentiel</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'élimination</li> <li>Réduction à la source</li> <li>Optimisation des services</li> <li>Consommation responsable et entraide</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Coordination avec les organismes
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ Organismes locaux d'entraide</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nouveaux points de collecte en place et diffusés Taux de récupération/élimination
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressource MRC



## OBJECTIF VISÉ : AMÉLIORER LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES HORS FOYER

ACTION 3.3.1 ÉVALUER LES BESOINS EN ÉQUIPEMENT DE RÉCUPÉRATION DANS LES AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La MRC a participé au programme de la Table de récupération hors foyer en 2008-2009 en installant 90 équipements de récupération dans les aires publiques municipales. Les besoins doivent maintenant être réévalués.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la récupération des matières résiduelles hors foyer</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Présenter les demandes dans les délais prescrits par le programme (31 décembre 2016)
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Table de récupération hors foyer
Indicateur(s) de suivi	Évaluation des besoins réalisée dans chaque localité
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources municipales



ACTION 3.3.2 COMBLER LES BESOINS EN ÉQUIPEMENT DE RÉCUPÉRATION ET LES INSTALLER DANS LES AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La MRC a participé au programme de la Table de récupération hors foyer en 2008-2009 en installant 90 équipements de récupération dans les aires publiques municipales. Les besoins seront réévalués en 2016 (action 3.3.1) en vue de procéder à l'installation des équipements en 2017.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la récupération des matières résiduelles hors foyer</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Table de récupération hors foyer
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'équipements installés Taux de récupération Rétroaction/observations des citoyennes et citoyens



ACTION 3.3.2 COMBLER LES BESOINS EN ÉQUIPEMENT DE RÉCUPÉRATION ET LES INSTALLER DANS LES AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES (SUITE)	
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Selon quantité Ressources municipales pour l'installation

ACTION 3.3.3 PROMOUVOIR LA PRÉSENCE D'ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DANS LES AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La MRC a participé au programme de la Table de récupération hors foyer en 2008-2009 en installant 90 équipements de récupération dans les aires publiques municipales. Les besoins seront réévalués en 2016 (action 3.3.1) en vue de procéder à l'installation des équipements (action 3.3.2) et à la diffusion de leur localisation en 2017.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la récupération des matières résiduelles hors foyer</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ DDRDN
Indicateur(s) de suivi	Diffusion de la localisation des équipements réalisée Taux de récupération Rétroaction/observations des citoyennes et citoyens
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Prévu dans le plan de communication régional (action 5.4.4)

ACTION 3.3.4 OFFRIR DE LA FORMATION ET FOURNIR DES OUTILS DE PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE AUX ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Les évènements spéciaux organisés de part et d'autre sur le territoire peuvent produire de grandes quantités de matières résiduelles. Dans l'optique de la réduction à la source et afin d'offrir aux citoyens des services de GMR hors foyer, les organisateurs doivent être encouragés à adopter des pratiques de gestion responsable.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la récupération des matières résiduelles hors foyer</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>



ACTION 3.3.4 OFFRIR DE LA FORMATION ET FOURNIR DES OUTILS DE PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE AUX ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX (SUITE)	
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir l'engagement et la participation des organisateurs
Responsable(s)	✓ MRC ✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ DDRDN ✓ Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER)
Indicateur(s) de suivi	Formation (s) offerte(s) Outils de gestion diffusés Taux de récupération Rétroaction/observations des citoyennes, citoyens et organisateurs
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales Soutien CQEER (coûts indicatifs outils : ± 115\$ pour guide, listes de mesures et de fournisseurs)

**OBJECTIF VISÉ : AUGMENTER LA RÉCUPÉRATION DES ENCOMBRANTS À DES FINS DE RÉEMPLOI ET DE RECYCLAGE**

ACTION 3.4.1 DÉVELOPPER UN SERVICE PAYANT DE COLLECTE PORTE-À-PORTE PONCTUELLE DES ENCOMBRANTS	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Une grande quantité d'encombrants, récupérés en bordure de la rue avec les collectes de déchets, est présentement destinée à l'élimination. Bien que les encombrants soient acceptés dans les écocentres, une collecte porte-à-porte ponctuelle, coordonnée par DDRDN, permettrait de détourner ces encombrants de l'élimination et de les destiner vers le réemploi ou le recyclage.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Augmenter la récupération des encombrants à des fins de réemploi et de recyclage</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération des encombrants</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Convaincre les citoyens d'utiliser le service versus l'élimination
Responsable(s)	✓ DDRDN ✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ MRC
Indicateur(s) de suivi	Service en place Taux de participation Taux de récupération Taux de réemploi/recyclage Rétroaction/observations des bénéficiaires du service
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources DDRDN (camion, remorque et ressources humaines) Coûts indicatifs carburant : ± 1800\$ pour 2 collectes par année en milieu urbain



### ACTION 3.4.2 DÉVELOPPER DES ENTENTES DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES D'ENTRAIDE LOCAUX AFIN DE FACILITER LE RÉEMPLOI DES ENCOMBRANTS

DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	DDRDN est toujours à l'affût des possibilités de partenariat avec les organismes locaux. En ce sens, DDRDN offre aux organismes partenaires de s'approvisionner avant d'offrir les encombrants aux citoyens. Cette action sera donc poursuivie.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Augmenter la récupération des encombrants à des fins de réemploi et de recyclage</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'élimination</li> <li>Optimisation des services</li> <li>Entraide</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	✓ DDRDN
Collaborateur(s)	✓ Organismes d'entraide locaux
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'ententes développées Taux de réemploi/recyclage Rétroaction/observations des partenaires
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources DDRDN

### OBJECTIF VISÉ : AUGMENTER LA QUANTITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES POINTS DE DÉPÔT POUR CERTAINS RDD

### ACTION 3.5.1 CRÉER DES PARTENARIATS AVEC DES COMMERCES FRÉQUEMMENT VISITÉS AFIN D'Y RÉCUPÉRER LES PILES ET LES CELLULAIRES

DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	La récupération des piles et des cellulaires est facile étant donné que ce sont de petits objets. Toutefois, les points de dépôt sont parfois situés dans des endroits peu fréquentés, par exemple dans les bureaux municipaux ou publics. Bien que ce soit important de retrouver des points de dépôt à ces endroits, les quantités récupérées augmenteraient en ciblant des commerces fréquemment visités, tels qu'un supermarché ou un dépanneur. L'expérience de Prévost s'est avérée un succès.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Augmenter la quantité et l'accessibilité des points de dépôt pour certains RDD</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'élimination</li> <li>Augmentation de la récupération des RDD</li> <li>Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir l'engagement et la participation des commerçants
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes ✓ MRC
Collaborateur(s)	✓ Commerces ✓ DDRDN



ACTION 3.5.1 CRÉER DES PARTENARIATS AVEC DES COMMERCES FRÉQUEMMENT VISITÉS AFIN D'Y RÉCUPÉRER LES PILES ET LES CELLULAIRES (SUITE)	
Indicateur(s) de suivi	Nombre de partenariats créés Nombre de points de dépôt supplémentaires Taux de récupération Rétroaction/observations des citoyens et des commerçants
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales Prise en charge par commerces partenaires

ACTION 3.5.2 FAIRE LA PROMOTION DES PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION DE LA REP AUPRÈS DES CITOYENS ET DES ICI	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La <i>Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010</i> estime que plus de 5kg par personne par année de RDD ont été déposés en bordure de rue, soit une augmentation de plus de 200 % par rapport aux données de 2006-2007. Notamment, les quantités d'huiles, contenants et filtres générées ont augmenté de façon importante. Par conséquent, une activité de sensibilisation est nécessaire au sujet de ces RDD en particulier, ainsi que pour les autres matières visées par la REP.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Augmenter la quantité et l'accessibilité des points de dépôt pour certains RDD</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération des RDD</li> <li>• Optimisation des services</li> <li>• Comportements durables</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre un public large et le convaincre de participer
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Collaborateur(s)	s/o
Indicateur(s) de suivi	Activité réalisée Taux de récupération Rétroaction/observations des citoyens et ICI
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Prévu dans le plan de communication régional (action 5.4.4)

ACTION 3.5.3 ÉVALUER LA PERTINENCE D'IDENTIFIER D'AUTRES POINTS DE DÉPÔT DES PRODUITS VISÉS PAR LA REP	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La <i>Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010</i> estime que plus de 5kg par personne par année de RDD ont été déposés en bordure de rue, soit une augmentation de plus de 200 % par rapport aux données de 2006-2007. Notamment, les quantités d'huiles, contenants et filtres générées ont augmenté de façon importante. Par conséquent, il est important d'évaluer la répartition actuelle des points de dépôt et d'identifier d'autres points de dépôt possibles, le cas échéant.
Catégorie d'intervention	Gestion





ACTION 3.5.3 ÉVALUER LA PERTINENCE D'IDENTIFIER D'AUTRES POINTS DE DÉPÔT DES PRODUITS VISÉS PAR LA REP (SUITE)	
Orientation visée	Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	Augmenter la quantité et l'accessibilité des points de dépôt pour certains RDD
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération des RDD</li> <li>• Optimisation des services</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ Municipalités/villes
Indicateur(s) de suivi	Analyse complétée
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et DDRDN

**OBJECTIF VISÉ : AUGMENTER LE TAUX DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ACTION 4.1.1 ADOPTER LA CHARTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET EN FAIRE LA PROMOTION	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action s'inscrit dans la cohésion régionale et vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. La Charte est connue et diffusée sur le territoire mais l'adhésion officielle des municipalités locales est souhaitable.
Catégorie d'intervention	Règlementation/ISÉ
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	Augmenter le taux de récupération des matières recyclables
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération des matières recyclables</li> <li>• Cohésion régionale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ DDRDN
Indicateur(s) de suivi	Charte adoptée par règlement dans chaque localité et à la MRC Nombre d'activités de promotion réalisées
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Prévu dans le plan de communication régional (action 5.4.4)



### ACTION 4.1.2 POURSUIVRE LA DIFFUSION DE DIRECTIVES CLAIRES SUR LES MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LA COLLECTE SÉLECTIVE

#### DESCRIPTION | ACTION EN COURS

Mise en contexte	Les municipalités membres du centre de tri de Lachute participent au programme d'amélioration de la performance de l'organisme, lequel consiste à élaborer, pour les générateurs, des outils dynamiques relatifs au tri adéquat des matières de la collecte sélective. Par ailleurs, toutes les municipalités de la MRC développent divers outils de communication, lesquels visent une saine GMR.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Augmenter le taux de récupération des matières recyclables</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération des matières recyclables</li> </ul>

#### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Enjeu(x)	Programme conditionnel aux surplus générés par l'organisme
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ Tricentris</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Participation au programme Outils de communication élaborés Taux de récupération Rétroaction/observations du centre de tri
Échéancier (année)	En continu

#### ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION

Ressources humaines, financières ou matérielles	Subvention et services municipaux de communication
---	--

### OBJECTIF VISÉ : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES

### ACTION 4.2.1 CIBLER LES PROBLÉMATIQUES À PROMOUVOIR DANS LES OUTILS DE COMMUNICATION

#### DESCRIPTION | NOUVELLE ACTION

Mise en contexte	En 2014, le taux de rejets au centre de tri de Lachute a atteint 10 %. Les matières récupérées en bordure de rue sont parfois souillées ou n'appartiennent tout simplement pas à une des catégories de matières acceptées. Par conséquent, il est important d'identifier les problématiques locales et d'élaborer les outils pertinents afin d'y remédier. Par exemple, il pourrait s'avérer plus efficace de parler de «contenants, emballages et imprimés» plutôt que de «papier, carton, verre, métal, plastique», en ce qui concerne les matières recyclables de la collecte sélective.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération des matières recyclables</li> <li>• Amélioration de la qualité des matières recyclables récupérées</li> <li>• Réduction du taux de rejets au centre de tri</li> </ul>



MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Collecte de données nécessaire à l'identification des problématiques
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ Tricentris</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de problématiques identifiées Nombre d'outils de communication élaborés Taux de récupération Taux de rejets Rétroaction/observations du centre de tri
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources et services municipaux de communication Soutien ressource MRC et soutien ÉEQ (Chantier des meilleures pratiques)

ACTION 4.2.2 DÉVELOPPER DES PROGRAMMES MUNICIPAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	Cette action vise l'amélioration de la quantité et de la qualité des matières placées en bordure de la rue par les ICI desservis par les collectes municipales. Il s'agit d'abord d'obtenir l'engagement des établissements et de leur offrir ensuite un soutien et des outils simples de gestion et de sensibilisation (bacs pour le bureau, affiches, autocollants, etc.) au tri adéquat des matières recyclables. Un suivi annuel est effectué. L'expérience de Prévost peut servir de modèle.
Catégorie d'intervention	Gestion/ISÉ
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation de la récupération des matières recyclables</li> <li>• Amélioration de la qualité des matières recyclables récupérées</li> <li>• Réduction du taux de rejets au centre de tri</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir l'engagement des établissements
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de programmes mis en œuvre Nombre d'outils élaborés Taux de participation aux programmes Taux de récupération Taux de rejets Rétroaction/observations des participants



ACTION 4.2.2 DÉVELOPPER DES PROGRAMMES MUNICIPAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE (SUITE)	
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources municipales Coûts indicatifs outils : ± 10 000\$ pour une centaine d'ICI

**OBJECTIF VISÉ : ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES SUR LA GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, Y COMPRIS LES ICI DESSERVIS PAR DES ENTREPRISES PRIVÉES**

ACTION 4.3.1 OBTENIR DES DONNÉES SUR LES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LES PLUS GRANDS ICI	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Le portrait régional des générateurs, des types et quantités de matières générées comporte des lacunes, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs des ICI et de la CRD. Il importe donc d'obtenir ces informations, d'abord auprès des plus grands générateurs du secteur des ICI. Cette mesure permettra de cibler les problématiques importantes et de prévoir les actions pertinentes. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.
Catégorie d'intervention	Acquisition de connaissances
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Acquérir des connaissances sur la génération des matières résiduelles, y compris les ICI desservis par des entreprises privées</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances accrues des générateurs, types et quantités de matières</li> <li>• Amélioration de la planification régionale</li> <li>• Protection accrue de l'environnement</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la collaboration des ICI
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/Villes</li> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ CRE des Laurentides</li> <li>✓ CLD</li> <li>✓ Chambre de commerce et regroupements d'affaires</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'ICI recensé et sondé Nombre de suivi Taux de réponse Rétroaction/observations des répondants
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	2 000\$/an Ressources MRC et DDRDN

ACTION 4.3.2 RÉALISER UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES DÉCHETS RÉSIDENTIELS ET DES PETITS ICI AU DÉBUT ET À LA FIN DU PGMR	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La caractérisation en début de PGMR vise l'identification du potentiel de valorisation ainsi que les filières à prioriser, conséquemment, la réduction de l'enfouissement. Elle permettra également d'obtenir le portrait au début du PGMR, lequel sera ensuite comparé à celui de la fin du PGMR. La caractérisation à la fin orientera, notamment, la révision du PGMR de 3 <sup>e</sup> génération. Cette mesure permettra de cibler les problématiques importantes et de prévoir les actions pertinentes.



<b>ACTION 4.3.2 RÉALISER UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES DÉCHETS RÉSIDENTIELS ET DES PETITS ICI AU DÉBUT ET À LA FIN DU PGMR (SUITE)</b>	
Catégorie d'intervention	Acquisition de connaissances
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Acquérir des connaissances sur la génération des matières résiduelles, y compris les ICI desservis par des entreprises privées</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et petits ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances accrues des types et quantités de matières récupérées par les collectes municipales de déchets</li> <li>• Amélioration de la planification régionale</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Protection accrue de l'environnement</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la collaboration des générateurs (acceptabilité sociale liée à «l'audit visuel» ou la «vidange» des bacs)
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Caractérisations réalisées Nombre de données obtenues Types de données obtenues Rapports de caractérisation produits
Échéancier (année)	2016 et 2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	35 000\$/caractérisation

<b>ACTION 4.3.3 RÉALISER UN INVENTAIRE DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LES AUTRES ICI ET LE SECTEUR CRD</b>	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Le portrait régional des générateurs, des types et quantités de matières générées comporte des lacunes, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs des ICI et de la CRD. Il importe donc d'obtenir ces informations auprès des autres ICI (grands et petits ICI exclus) et des entreprises de la CRD. Cette mesure permettra de cibler les problématiques importantes et de prévoir les actions pertinentes.
Catégorie d'intervention	Acquisition de connaissances
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Acquérir des connaissances sur la génération des matières résiduelles, y compris les ICI desservis par des entreprises privées</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances accrues des générateurs, types et quantités de matières</li> <li>• Amélioration de la planification régionale</li> <li>• Protection accrue de l'environnement</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la collaboration des établissements
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> </ul>



ACTION 4.3.3 RÉALISER UN INVENTAIRE DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LES AUTRES ICI ET LE SECTEUR CRD (SUITE)	
Indicateur(s) de suivi	Inventaire produit Nombre d'établissements recensés, sondés, visités Nombre de suivis Rétroaction/observations des participants
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	15 000\$

ACTION 4.3.4 ÉVALUER LES QUANTITÉS DE PLASTIQUE AGRICOLE GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE ET LE MODE DE GESTION PERTINENT	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La présence d'entreprises agricoles sur le territoire oblige la MRC à acquérir des connaissances sur la gestion des matières résiduelles qu'elles produisent, dont le plastique agricole, lequel représente une problématique dans certaines régions du Québec. Cette mesure permettra de cibler les problématiques importantes et de prévoir les actions pertinentes.
Catégorie d'intervention	Acquisition de connaissances
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Acquérir des connaissances sur la génération des matières résiduelles, y compris les ICI desservis par des entreprises privées</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances accrues des générateurs, types et quantités de matières</li> <li>• Amélioration de la planification régionale</li> <li>• Protection accrue de l'environnement</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la collaboration des entreprises agricoles
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Comité permanent de la GMR
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'entreprises agricoles recensées Quantités évaluées ou estimées Modes de gestion évalués Rapport d'évaluation produit
Échéancier (année)	2018
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales



ACTION 4.3.5 COMPLÉTER L'INVENTAIRE DES BOUES MUNICIPALES ET DE FOSSES SEPTIQUES AINSI QUE DES RÉSIDUS VERTS	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	La MRC, qui ne possède que des données partielles pour les boues et les résidus verts, doit compléter ces inventaires. Cette mesure permettra de cibler les problématiques importantes et de prévoir les actions pertinentes.
Catégorie d'intervention	Acquisition de connaissances
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI



<b>ACTION 4.3.5 COMPLÉTER L'INVENTAIRE DES BOUES MUNICIPALES ET DE FOSSES SEPTIQUES AINSI QUE DES RÉSIDUS VERTS (SUITE)</b>	
Objectif(s) visé(s)	<i>Acquérir des connaissances sur la génération des matières résiduelles, y compris les ICI desservis par des entreprises privées</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances accrues des types et quantités de matières générées</li> <li>• Amélioration de la planification régionale</li> <li>• Protection accrue de l'environnement</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Collecte de données et compilation
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ MRC</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ Comité permanent de la GMR
Indicateur(s) de suivi	Inventaire complet pour chacune des matières Quantités évaluées ou estimées
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales

<b>ACTION 4.3.6 COMPLÉTER L'INVENTAIRE DES RÉSIDUS D'OUVRAGES MUNICIPAUX</b>	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	La MRC, qui ne possède que des données partielles pour ces résidus, tels les balayures de rue et les abrasifs, doit compléter cet inventaire. Cette mesure permettra de cibler les problématiques importantes et de prévoir les actions pertinentes.
Catégorie d'intervention	Acquisition de connaissances
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Acquérir des connaissances sur la génération des matières résiduelles, y compris les ICI desservis par des entreprises privées</i>
Secteur(s) visé(s)	Municipal
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances accrues des types et quantités de matières générées</li> <li>• Amélioration de la planification régionale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Collecte de données et compilation
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ MRC</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ Comité permanent de la GMR
Indicateur(s) de suivi	Inventaire complet pour chacune des matières Quantités évaluées ou estimées
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales



## OBJECTIF VISÉ : FAVORISER LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LES ICI

### ACTION 4.4.1 SOUTENIR LE MAILLAGE ENTRE LES ORGANISATIONS AFIN DE FAVORISER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET LA SYNERGIE DE MUTUALISATION

#### DESCRIPTION | NOUVELLE ACTION

Mise en contexte	Les ICI situés dans les parcs industriels, les concentrations commerciales ou même les organisations ayant pignon sur la même rue, peuvent bénéficier de plusieurs avantages, notamment économiques, en unissant leurs efforts en GMR. Ce, sans compter les bénéfices liés à la mise en commun des bonnes pratiques. La MRC souhaite, d'une part, identifier des organismes qui pourraient en bénéficier, et d'autre part, les soutenir dans la mise en place du système de gestion pertinent. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Favoriser la récupération des matières résiduelles générées par les ICI</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source (dans le cas de l'écologie industrielle)</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Efficacité et économies</li> </ul>

#### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Enjeu(x)	Coordination et suivi des projets
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ MRC</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/Villes</li> <li>✓ CRE des Laurentides</li> <li>✓ CLD</li> <li>✓ Chambre de commerce et regroupements d'affaires</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de projets réalisés Types et quantités de matières estimées Nombre de pratiques mises en commun Rétroaction/observations des participants Rapport de projet complété
Échéancier (année)	En continu

#### ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION

Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC, DDRDN et municipales
---	--------------------------------------

### ACTION 4.4.2 CRÉER ET DIFFUSER DES OUTILS DE GMR À L'INTENTION DES ICI

#### DESCRIPTION | NOUVELLE ACTION

Mise en contexte	Le secteur des ICI génère de grandes quantités de matières résiduelles. Afin d'améliorer la performance territoriale, la MRC souhaite outiller les ICI relativement à la saine GMR. Ces outils doivent donc être créés (à partir de modèles existants) et diffusés auprès de tous les générateurs de ce secteur. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Favoriser la récupération des matières résiduelles générées par les ICI</i>
Secteur (s) visé(s)	ICI





ACTION 4.4.2 CRÉER ET DIFFUSER DES OUTILS DE GMR À L'INTENTION DES ICI (SUITE)	
Résultat attendu	Élaboration et diffusion d'outils pratiques
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> </ul>
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CRE des Laurentides</li> <li>✓ CLD</li> <li>✓ Chambre de commerce et regroupements d'affaires</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'outils créés et diffusés Rétroaction/observations des bénéficiaires Taux de récupération/élimination
Échéancier (année)	2018
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC, DDRDN et municipales Coûts indicatifs outils : création à partir de modèles existants et diffusion électronique si possible

ACTION 4.4.3 OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT AUX ICI POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION PERSONNALISÉ EN GMR	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Le secteur des ICI génère de grandes quantités de matières résiduelles. Afin d'améliorer la performance territoriale, la MRC souhaite outiller les ICI relativement à la saine GMR. En plus d'offrir des outils, la MRC souhaite accompagner les ICI désirant mettre en œuvre un plan personnalisé. Cet accompagnement pourrait prendre la forme d'un diagnostic des lieux, de soutien à la mise en place et de suivis. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Favoriser la récupération des matières résiduelles générées par les ICI</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Collaboration et participation des ICI
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CRE des Laurentides</li> <li>✓ CLD</li> <li>✓ Chambre de commerce et regroupements d'affaires</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de projets réalisés Rétroaction/observations des bénéficiaires Taux de récupération/élimination
Échéancier (année)	2018 et en continu



### ACTION 4.4.3 OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT AUX ICI POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION PERSONNALISÉ EN GMR (SUITE)

#### ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION

Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC, DDRDN et municipales Selon formule choisie, coûts à évaluer après le projet prévu à la mesure 4.4.4.
---	---

### ACTION 4.4.4 COLLABORER AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (CRE) DES LAURENTIDES AFIN DE POURSUIVRE LA DÉMARCHÉ ENTREPRISE AUPRÈS DES ICI

#### DESCRIPTION | NOUVELLE ACTION

Mise en contexte	Le CRE des Laurentides a réalisé, en 2014, une étude démontrant que la majorité des ICI visés étaient intéressés à discuter de GMR et que plus de 70 % d'entre eux souhaitaient recevoir un accompagnement afin de les aider à surmonter les obstacles nuisant à l'amélioration de leurs pratiques. La MRC souhaite collaborer avec le Conseil afin de poursuivre la démarche et de définir la forme que pourrait prendre l'accompagnement. Autres actions liées à cette mesure : 2.5.1, 2.5.2, 4.3.1, 4.3.3, 4.4.1, 4.4.2, 4.4.3, 4.4.5, 5.2.1, 5.3.1.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Favoriser la récupération des matières résiduelles générées par les ICI</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> <li>• Efficacité</li> </ul>

#### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Enjeu(x)	Coordination des projets et participation des ICI
Responsable(s)	✓ DDRDN
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ CRE des Laurentides</li> <li>✓ CLD</li> <li>✓ Chambre de commerce et regroupements d'affaires</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Canevas d'accompagnement réalisé Comptes rendus de rencontres
Échéancier (année)	2016

#### ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION

Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources DDRDN, MRC et municipales Soutien CRE des Laurentides
---	---

### ACTION 4.4.5 COLLABORER AVEC LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT RIVIÈRE-DU-NORD (CLD RDN), LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-JÉRÔME (CCISJ) ET LES REGROUPEMENTS LOCAUX DE GENS D'AFFAIRES AFIN DE FAIRE LE LIEN AVEC DES ICI POUR RÉALISER DES PROJETS DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### DESCRIPTION | NOUVELLE ACTION

Mise en contexte	Le secteur des ICI génère de grandes quantités de matières résiduelles. Afin d'améliorer la performance territoriale, la MRC souhaite outiller les ICI relativement à la saine GMR. En plus d'offrir des outils, la MRC souhaite accompagner les ICI désirant mettre en œuvre des projets de récupération et de réduction des matières résiduelles. Le CLD RDN, la CCISJ ainsi que les regroupements locaux de gens d'affaires sont les instances tout indiquées pour identifier des participants et diffuser de l'information. Cette action est liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.
------------------	--



<b>ACTION 4.4.5 COLLABORER AVEC LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT RIVIÈRE-DU-NORD (CLD RDN), LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-JÉRÔME (CCISJ) ET LES REGROUPEMENTS LOCAUX DE GENS D'AFFAIRES AFIN DE FAIRE LE LIEN AVEC DES ICI POUR RÉALISER DES PROJETS DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SUITE)</b>	
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Favoriser la récupération des matières résiduelles générées par les ICI</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> <li>• Efficacité</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	s/o (La MRC collabore déjà avec ces organismes dans divers dossiers.)
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CLD RDN</li> <li>✓ CCISJ et autres regroupements locaux de gens d'affaires</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'ICI identifiés pour des projets Nombre de communications diffusées Comptes rendus de rencontres avec les instances
Échéancier (année)	En continu
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC, DDRDN et municipales

**OBJECTIF VISÉ : PRÉVOIR LES ACTIONS PERTINENTES RELATIVES AU BANNISSEMENT DE L'ÉLIMINATION DU PAPIER ET DU CARTON**

<b>ACTION 4.5.1 MODIFIER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE AFIN D'INTERDIRE LA PRÉSENCE DE PAPIER ET DE CARTON DANS LES DÉCHETS</b>	
<b>DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION</b>	
Mise en contexte	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement du papier et du carton dans la planification régionale de la GMR.
Catégorie d'intervention	Règlementation
Orientation visée	Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI
Objectif(s) visé(s)	<i>Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination du papier et du carton</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI, CRD
Résultat(s) attendu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Conformité</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	Suivi et application de la réglementation



<b>ACTION 4.5.1 MODIFIER LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE AFIN D'INTERDIRE LA PRÉSENCE DE PAPIER ET DE CARTON DANS LES DÉCHETS (SUITE)</b>	
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ MRC ✓ Collecteurs/conditionneurs ✓ LET
Indicateur(s) de suivi	Nombre de règlements modifiés, adoptés et en vigueur Taux de récupération/élimination
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o

**OBJECTIF VISÉ : FAIRE FIGURE D'EXEMPLE À TITRE D'AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES RELATIVEMENT AU RESPECT DE LA HIÉRARCHIE DES 3RV-E**

<b>ACTION 5.1.1 POURSUIVRE L'ADHÉSION AU PROGRAMME «ICI, ON RECYCLE!» DE RECYC-QUÉBEC ET VISER L'ATTEINTE DU NIVEAU 3, PERFORMANCE, DANS LES BUREAUX MUNICIPAUX</b>	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Il est tout à fait cohérent que les autorités locales et régionales donnent l'exemple relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E. En 2014, la MRC et le Service des travaux publics de Saint-Jérôme ont obtenu, respectivement, le niveau 2 et le niveau 1. Afin de poursuivre cette initiative, il est prévu de maintenir l'adhésion au programme et de viser l'atteinte du niveau 3 d'ici 2019.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Faire figure d'exemple à titre d'autorités locales et régionales relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E</i>
Secteur(s) visé(s)	Bureaux municipaux, MRC
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Conformité et cohérence</li> <li>• Amélioration de la performance territoriale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la participation de toutes les instances municipales du territoire
Responsable(s)	✓ MRC ✓ Municipalités/villes ✓ DDRDN
Collaborateur(s)	✓ RECYC-QUÉBEC
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'instances ayant adhéré au programme Taux de récupération/élimination Nombre d'instances ayant atteint chaque niveau
Échéancier (année)	2019
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales Coûts indicatifs évaluation des dossiers : niveau 1 (50\$), niveau 2 (70\$), niveau 3 (105\$ à 385\$ selon nombre d'employés)



### ACTION 5.1.2 ADOPTER UNE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE OU INSÉRER UNE CLAUSE RELATIVE AUX ACHATS RESPONSABLES DANS LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT/ENVIRONNEMENTALE/AGENDA 21 EN VIGUEUR



DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Il est tout à fait cohérent que les autorités locales et régionales donnent l'exemple relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E. En ce sens, les municipalités et la MRC souhaitent adopter ou poursuivre l'adoption de pratiques d'approvisionnement responsables.
Catégorie d'intervention	Réglementation
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Faire figure d'exemple à titre d'autorités locales et régionales relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E</i>
Secteur(s) visé(s)	Municipalités/villes, MRC
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité et cohérence</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ Fournisseurs
Indicateur(s) de suivi	Nombre de politiques ou de pratiques adoptées Économies réalisées (le cas échéant)
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o

### ACTION 5.1.3 ADOPTER DES PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE LORS DE L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS LOCAUX/RÉGIONAUX ET VISER LA CERTIFICATION DES ÉVÈNEMENTS ÉCORESPONSABLES



DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Il est tout à fait cohérent que les autorités locales et régionales donnent l'exemple relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E. En ce sens, les municipalités et la MRC souhaitent adopter des pratiques de gestion responsable lors de la tenue d'évènements qu'elles organisent. La récupération de la MO, l'utilisation de vaisselle réutilisable, de pichets et de verres pour l'eau, ne sont que quelques exemples de pratiques de gestion responsable d'évènements. L'action 3.3.4 est étroitement liée à cette mesure.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Faire figure d'exemple à titre d'autorités locales et régionales relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E</i>
Secteur(s) visé(s)	Municipalités/villes, MRC
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Conformité et cohérence</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Inculquer ces pratiques de façon durable dans le fonctionnement municipal/régional
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CQEER</li> <li>✓ Fournisseurs</li> </ul>



ACTION 5.1.3 ADOPTER DES PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE LORS DE L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS LOCAUX/RÉGIONAUX (SUITE)	
Indicateur(s) de suivi	Nombre de pratiques adoptées Nombre d'évènements écoresponsables organisés Taux de récupération/élimination
Échéancier (année)	2017 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales Outils acquis à l'action 3.3.4

**OBJECTIF VISÉ : INCITER LES SECTEURS ICI ET CRD À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES RESPECTANT LA HIÉRARCHIE DES 3RV-E**

ACTION 5.2.1 RÉPERTORIER ET DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES EN GMR DE CES SECTEURS (ICI, CRD)	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Afin de mettre en valeur les établissements ayant adopté de bonnes pratiques en GMR et d'offrir des modèles aux autres organisations, lesquels pourraient les inciter à faire de même, la MRC prévoit répertorier ces pratiques et les diffuser sur son territoire. Cette action est liée à la mesure 4.4.4 durant laquelle il sera possible de commencer à compiler les bonnes pratiques.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Inciter les secteurs ICI et CRD à mettre en place des pratiques respectant la hiérarchie des 3RV-E</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre et capter l'intérêt d'un public large
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ CRE des Laurentides</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de pratiques répertoriées et diffusées Nombre d'organismes sondés Taux de récupération/élimination
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC, DDRDN et municipales Coûts éventuels à intégrer dans le plan de communication régional suite au projet de l'action 4.4.4

**OBJECTIF VISÉ : PROMOUVOIR ET FACILITER LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI AUPRÈS DE TOUS LES GÉNÉRATEURS**

ACTION 5.3.1 CRÉER, DIFFUSER ET TENIR À JOUR UN RÉPERTOIRE DES ORGANISMES ŒUVRANT DANS LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Afin de favoriser le réemploi et le recyclage, la MRC prévoit élaborer un répertoire des organismes œuvrant en GMR sur son territoire, lequel sera diffusé et mis à jour de façon ponctuelle. La révision du PGMR a permis d'entamer cette démarche, laquelle sera approfondie durant l'année 2016, notamment.



ACTION 5.3.1 CRÉER, DIFFUSER ET TENIR À JOUR UN RÉPERTOIRE DES ORGANISMES ŒUVRANT DANS LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC (SUITE)	
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Promouvoir et faciliter la réduction à la source et le réemploi auprès de tous les générateurs</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réemploi</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Collecte de données et mise à jour ponctuelle
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Répertoire créé et diffusé Nombre d'organismes répertoriés Nombre d'organismes sondés Rétroaction/observations des générateurs
Échéancier (année)	2016 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales (support et diffusion électroniques)

ACTION 5.3.2 PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DE SECONDE MAIN	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action est prévue dans le plan de communication régional. Elle vise à renforcer cette tendance de plus en plus répandue, surtout dans les milieux urbains. Notamment, elle consiste à louer ou emprunter auprès de particuliers des objets variés pour un usage ponctuel, au lieu d'en faire l'acquisition.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Promouvoir et faciliter la réduction à la source et le réemploi auprès de tous les générateurs</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Réemploi</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Protection de l'environnement</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre et capter l'intérêt d'un public large
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ DDRDN
Indicateur(s) de suivi	Campagne de promotion réalisée Rétroaction/observations des générateurs
Échéancier (année)	2017 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Prévu dans le plan de communication régional (action 5.4.4)



## OBJECTIF VISÉ : METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES D'ISÉ ADAPTÉS AUX GÉNÉRATEURS DE TOUS LES SECTEURS

ACTION 5.4.1 PRODUIRE ET DIFFUSER DES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AUX BANNISSEMENTS DE L'ÉLIMINATION DU PAPIER, DU CARTON, DU BOIS ET DE LA MO	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action est prévue dans le plan de communication régional. Elle vise, notamment, la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQMR et de son Plan d'action 2011-2015. Les générateurs doivent être bien informés de la nécessité et de l'application des bannissements de l'élimination.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Protection de l'environnement</li> <li>• Conformité</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre un public large
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ DDRDN
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'informations produites et diffusées pour chaque matière Taux de récupération/élimination Rétroaction/observations des générateurs
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Prévu dans le plan de communication régional (action 5.4.4)



ACTION 5.4.2 DIFFUSER UNE VERSION ABRÉGÉE ET VULGARISÉE DU PGMR 2016-2020	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Cette action est prévue dans le plan de communication régional à titre d'activité de lancement. L'implication des générateurs étant centrale à la réussite des PGMR de 2 <sup>e</sup> génération, ces derniers doivent obtenir des informations simples et dynamiques relativement aux enjeux et aux mesures prévues pour les prochaines années.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre et capter l'intérêt d'un public large
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>





ACTION 5.4.2 DIFFUSER UNE VERSION ABRÉGÉE ET VULGARISÉE DU PGMR 2016-2020 (SUITE)	
Indicateur(s) de suivi	Document produit et diffusé Taux de récupération/élimination Rétroaction/observations des générateurs
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Prévu dans le plan de communication régional (action 5.4.4)

ACTION 5.4.3 POURSUIVRE LES ACTIVITÉS POUR LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION DES GÉNÉRATEURS	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	Cette action est en cours sous diverses formes dans toutes les municipalités locales. L'implication des générateurs étant centrale à la réussite des PGMR de 2 <sup>e</sup> génération, ces derniers doivent obtenir des informations en continu relativement à la GMR.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre et capter l'intérêt d'un public large
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ DDRDN
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'activités réalisées annuellement Taux de récupération/élimination Rétroaction/observations des générateurs Rapport de suivi annuel Rapport d'avancement annuel
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Communications et ressources municipales

ACTION 5.4.4 DÉVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION RÉGIONAL DE SENSIBILISATION À LA SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	L'implication des générateurs étant centrale à la réussite des PGMR de 2 <sup>e</sup> génération, ces derniers doivent obtenir des informations en continu relativement à la GMR. La planification régionale des communications permettra de diffuser des informations et des messages généraux et communs à toutes les municipalités locales, tels que la Charte des matières recyclables de la collecte sélective ou encore les bannissements de l'enfouissement de certaines matières.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>



ACTION 5.4.4 DÉVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION RÉGIONAL DE SENSIBILISATION À LA SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SUITE)	
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Cohérence territoriale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre et capter l'intérêt d'un public large
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'activités/messages/communications réalisés annuellement Taux de récupération/élimination Rétroaction/observations des générateurs Rapport de suivi annuel Rapport d'avancement annuel
Échéancier (année)	2016 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	60 000\$/an (autres actions liées à ces coûts : 1.2.3, 1.3.1, 3.3.3, 3.5.2, 4.1.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.4.2)

ACTION 5.4.5 DISTRIBUER UN GUIDE D'INFORMATION À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CRD	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	L'implication des générateurs étant centrale à la réussite des PGMR de 2 <sup>e</sup> génération, ces derniers doivent obtenir des informations pratiques relativement à la GMR. Les résidents qui effectuent des travaux à domicile ainsi que les entreprises de ce secteur doivent être bien informés des options de GMR disponibles sur et hors du territoire. Ce guide pourrait, notamment, contenir des informations sur la «déconstruction», laquelle permet la récupération ou le réemploi de plus grandes quantités de matières contrairement à la démolition. Cette action est étroitement liée aux mesures 2.1.3 et 2.1.4.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel et CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction à la source</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Capter l'intérêt et convaincre les générateurs à adopter de meilleures pratiques
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>



ACTION 5.4.5 DISTRIBUER UN GUIDE D'INFORMATION À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CRD (SUITE)	
Indicateur(s) de suivi	Nombre de guides distribués Taux de récupération/élimination Rétroaction/observations des générateurs Rapport de suivi annuel Rapport d'avancement annuel
Échéancier (année)	2018 et en continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales (modèles existants) Coûts indicatifs impression : ± 4\$ par guide d'au plus 10 pages (675 établissements de construction, X nombre de citoyens effectuant des travaux de CRD)

ACTION 5.4.6 PARTAGER LES OUTILS D'ISÉ ET METTRE EN COMMUN LES BONNES PRATIQUES	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Inutile de réinventer la roue relativement à plusieurs outils d'ISÉ et pratiques en matière de GMR. Le comité permanent de la GMR représente, notamment, un lieu de partage et de mise en commun. La MRC se donne le mandat de colliger les informations et de les rendre accessibles aux intervenants des municipalités locales, dans une perspective d'amélioration continue. Cette action est liée à la mesure 1.2.1.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>
Secteur(s) visé(s)	Services municipaux et MRC
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Cohérence territoriale</li> <li>• Efficacité, entraide, amélioration continue</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	✓ MRC ✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ Comité permanent de la GMR ✓ DDRDN
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'outils et pratiques colligés
Échéancier (année)	En continu
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	s/o

ACTION 5.4.7 PROMOUVOIR LES SERVICES ET LES RESSOURCES LIÉS AUX 3RV-E AUPRÈS DU SECTEUR AGRICOLE	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Les entreprises agricoles génèrent des matières pouvant être récupérées, telles que des contenants, emballages et pellicules. Mis à part les services municipaux de collectes, il existe également des programmes permanents de recyclage de ces matières. La MRC souhaite faire la promotion de tous ces services auprès des entreprises agricoles de son territoire.
Catégorie d'intervention	ISÉ



ACTION 5.4.7 PROMOUVOIR LES SERVICES ET LES RESSOURCES LIÉS AUX 3RV-E AUPRÈS DU SECTEUR AGRICOLE (SUITE)	
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI (sous-secteur de l'agriculture)
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre et capter l'intérêt du plus grand nombre d'entreprises agricoles
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'informations diffusées Nombre d'entreprises agricoles ciblées Nombre de suivis effectués auprès des entreprises ciblées Rétroaction/observations des bénéficiaires Taux de récupération
Échéancier (année)	2016
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressource MRC (diffusion électronique) Coûts indicatifs impression, le cas échéant : 0,40\$/page recto-verso

### ACTION 5.4.8 DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	L'implication des générateurs étant centrale à la réussite des PGMR de 2e génération, ces derniers doivent obtenir des informations pratiques relativement à la GMR. Les institutions scolaires, grandes génératrices de matières résiduelles, représentent un lieu idéal pour la diffusion de telles informations. Par ailleurs, il est bien connu que les enfants et les jeunes transfèrent efficacement les connaissances de l'école à la maison. Par conséquent, les parents sont également sensibilisés.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI (sous-secteur institutionnel)
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la participation du milieu scolaire, pour lequel l'emploi du temps est déjà chargé
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ Commission scolaire</li> <li>✓ Écoles</li> </ul>



ACTION 5.4.8 DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SUITE)	
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'écoles/classes/étudiants bénéficiaires du programme Nombre d'outils développés dans le cadre du programme Rétroaction/observations des bénéficiaires Taux de récupération
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC, DDRDN et municipales Coûts selon projet retenu

### ACTION 5.4.9 PROPOSER DES MESURES D'ISÉ AU CENTRE D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES



DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	L'implication des générateurs étant centrale à la réussite des PGMR de 2e génération, ces derniers doivent obtenir des informations pratiques relativement à la GMR. Les institutions scolaires, grandes génératrices de matières résiduelles, représentent un lieu idéal pour la diffusion de telles informations. Par ailleurs, les étudiants du Centre d'études professionnelles de Saint-Jérôme sont des générateurs de matières résiduelles et leur futur lieu de travail en générera également. L'occasion est tout indiquée de proposer d'insérer dans les programmes d'études (travail de bureau, dessin technique, métiers manuels et travail avec le public), un module simple sur la GMR en milieu de travail.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI (sous-secteur institutionnel)
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la participation du centre, pour lequel l'emploi du temps est déjà chargé
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Ville de Saint-Jérôme</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CEP</li> <li>✓ Commission scolaire</li> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Module développé Nombre de programmes contenant le module Nombre d'étudiants ayant suivi le module Rétroaction/observations des étudiants/du personnel Taux de récupération au CEP
Échéancier (année)	2017
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales Coûts selon projet retenu



### OBJECTIF VISÉ : DÉVELOPPER LA COLLABORATION ENTRE LES INSTANCES LOCALES/RÉGIONALES ET LES SECTEURS ICI ET CRD

ACTION 5.5.1 DÉVELOPPER DES CONTACTS AVEC DES ASSOCIATIONS SECTORIELLES AFIN DE TISSER DES LIENS AVEC CHAQUE SECTEUR	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Afin d'atteindre les objectifs du PGMR, la participation des associations sectorielles est souhaitable. Cette action vise à favoriser le réseautage entre les ICI et les différentes instances œuvrant dans la GMR. L'établissement d'une collaboration avec des intervenants agissant auprès des ICI et des entreprises de la CRD permettra, entre autres, de mieux cibler les besoins d'ISÉ de ces secteurs et d'optimiser l'efficacité des outils à élaborer.
Catégorie d'intervention	Gestion/ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Développer la collaboration entre les instances locales/régionales et les secteurs ICI et CRD</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Efficacité</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la participation des associations et des ICI
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ Associations sectorielles
Indicateur(s) de suivi	Nombre de contacts développés Nombre de suivis effectués Besoins d'ISÉ identifiés
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales



ACTION 5.5.2 ORGANISER UNE ACTIVITÉ D'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES ET LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES SECTEURS ICI ET CRD	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Afin d'atteindre les objectifs du PGMR, l'implication des secteurs ICI et CRD est primordiale. Cette activité vise à favoriser le réseautage et à offrir de l'information sur les programmes et les ressources en GMR pour ces secteurs. Les besoins spécifiques de ces secteurs auront préalablement été identifiés avec l'action 5.5.1.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Développer la collaboration entre les instances locales/régionales et les secteurs ICI et CRD</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> </ul>



ACTION 5.5.2 ORGANISER UNE ACTIVITÉ D'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES ET LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES SECTEURS ICI ET CRD (SUITE)	
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir la participation de ces secteurs
Responsable(s)	✓ MRC ✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	✓ Organismes
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'organismes participants Rétroaction/observations des participants Compte rendu de l'activité
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	2 000\$

ACTION 5.5.3 CRÉER UNE LISTE DE DIFFUSION RÉGIONALE DE L'INFORMATION SUR LA GMR	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Afin d'atteindre les objectifs du PGMR, l'implication des secteurs ICI et CRD est primordiale. Cette activité vise à favoriser la diffusion de l'information sur les programmes, les ressources et les nouveautés en GMR. Les contacts auront été identifiés, notamment, avec les actions 5.5.1 et 5.5.2.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Objectif(s) visé(s)	<i>Développer la collaboration entre les instances locales/régionales et les secteurs ICI et CRD</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI, CRD
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réussite de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Joindre et capter l'intérêt d'un public large
Responsable(s)	✓ MRC
Collaborateur(s)	✓ Municipalités/villes ✓ Associations sectorielles
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'organismes sur la liste de diffusion Rétroaction/observations des organismes participants
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressource MRC (diffusion électronique, coûts indicatifs : entre 30\$ et 225\$/mensuellement selon le nombre d'adresses électroniques)



OBJECTIF VISÉ : ENCOURAGER LES GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À AMÉLIORER LEUR PERFORMANCE EN APPLIQUANT DES MESURES DE RENFORCEMENT POSITIF

ACTION 6.1.1 DÉMONSTRER LES ÉCONOMIES RÉALISÉES PAR LES ICI AYANT INSTAURÉ DE BONNES PRATIQUES EN GMR	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La réalisation d'économies, en lien avec de bonnes pratiques en GMR, représente souvent un facteur de motivation pour les organisations. Par ailleurs, certains répondants au sondage de préconsultations ont énoncé le souhait de connaître les pratiques des organisations performantes en GMR, voire même de visiter ces entreprises. En réalisant cette action, la MRC souhaite inciter un plus grand nombre d'ICI à adopter de saines habitudes en GMR.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Promouvoir les avantages environnementaux, sociaux et économiques d'une saine gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Encourager les générateurs de matières résiduelles à améliorer leur performance en appliquant des mesures de renforcement positif</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Performance territoriale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	Obtenir les données nécessaires à l'analyse (participation, collaboration des organismes)
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	✓ Organismes
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'organismes ciblés par l'analyse Rétroaction/observations des organismes participants Nombre de pratiques analysées Rapport d'analyse
Échéancier (année)	2018
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales



ACTION 6.1.2 DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE RECONNAISSANCE RELATIF À LA SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES ICI/CRD	
DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	Les efforts et les réalisations portant sur l'adoption de bonnes pratiques en GMR doivent être soulignés. La MRC souhaite développer un programme visant à reconnaître le mérite des organisations engagées et performantes.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Promouvoir les avantages environnementaux, sociaux et économiques d'une saine gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Encourager les générateurs de matières résiduelles à améliorer leur performance en appliquant des mesures de renforcement positif</i>
Secteur(s) visé(s)	ICI, CRD





<b>ACTION 6.1.2 DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE RECONNAISSANCE RELATIF À LA SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES ICI/CRD (SUITE)</b>	
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Augmentation des taux de récupération</li> <li>• Réduction de l'élimination</li> <li>• Performance territoriale</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ Organisations</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'organismes ciblés par le programme Nombre de bonnes pratiques soulignées
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC et municipales Coûts indicatifs diffusion journaux locaux : entre 950\$ et 1 700\$ (1/2 page à 1 page) Coûts indicatifs évènement annuel : ± 2 500\$

<b>ACTION 6.1.3 POURSUIVRE OU INSTAURER LE DON DE COMPOST, DE PAILLIS OU DE BULBES DE FLEURS ISSUS DES OPÉRATIONS MUNICIPALES</b>	
DESCRIPTION   ACTION EN COURS	
Mise en contexte	Les efforts déployés par les citoyens afin de trier adéquatement les matières doivent être soulignés. Par ailleurs, il est intéressant de bénéficier d'un produit résultant de ces efforts, sans compter la réduction à la source engendrée par ces pratiques. Les municipalités locales offrent gratuitement aux citoyens du paillis et du compost issus du déchetage des branches et des collectes de résidus verts. Il est donc prévu au PGMR de poursuivre ces pratiques ou de les instaurer, le cas échéant.
Catégorie d'intervention	ISÉ
Orientation visée	Promouvoir les avantages environnementaux, sociaux et économiques d'une saine gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Encourager les générateurs de matières résiduelles à améliorer leur performance en appliquant des mesures de renforcement positif</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des générateurs</li> <li>• Réduction à la source</li> <li>• Sens d'appartenance au milieu et fierté</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	✓ Municipalités/villes
Collaborateur(s)	s/o
Indicateur(s) de suivi	Quantités de matières offertes Nombre de citoyens bénéficiaires
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources municipales



### OBJECTIF VISÉ : EXPLORER LES POSSIBILITÉS DE L'APPLICATION DE LA TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS

#### ACTION 7.1.1 ÉTUDIER LES PRATIQUES DE TARIFICATION DES DÉCHETS ET EXPLORER LES SOLUTIONS PERTINENTES AU CONTEXTE RÉGIONAL/LOCAL

DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La tarification incitative applique le principe du pollueur-payeur au financement de la collecte et du traitement des déchets. Lorsque les éco-centres sont accessibles et que toutes les collectes (3 voies) sont offertes, la tarification des déchets peut inciter les générateurs fautifs à trier adéquatement leurs matières résiduelles. La MRC souhaite étudier les méthodes employées ailleurs afin de déterminer le modèle applicable au contexte local/régional.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Intégrer les principes du développement durable et la lutte contre les changements climatiques dans la gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Explorer les possibilités de l'application de la tarification incitative des déchets</i>
Secteur(s) visé(s)	Résidentiel, ICI
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'élimination</li> <li>Augmentation des taux de récupération</li> <li>Fiscalité municipale améliorée</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de pratiques/solutions analysées Rapport d'analyse
Échéancier (année)	2020
ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC, DDRDN et municipales



### OBJECTIF VISÉ : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À LA GMR

#### ACTION 7.2.1 ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS LIÉES À LA RÉDUCTION DES GES DANS LES DEVIS RELATIFS À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

DESCRIPTION   NOUVELLE ACTION	
Mise en contexte	La collecte et le transport des matières résiduelles génèrent de grandes quantités de GES. Certaines entreprises offrant ces services convertissent leurs flottes de camions au biogaz ou au gaz naturel, lesquels sont généralement carboneutres ou moins polluants. La MRC souhaite étudier les solutions privilégiées ailleurs au niveau de la modification des devis en ce sens, ce afin de déterminer les modèles applicables au contexte local/régional.
Catégorie d'intervention	Gestion
Orientation visée	Intégrer les principes du développement durable et la lutte contre les changements climatiques dans la gestion des matières résiduelles
Objectif(s) visé(s)	<i>Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la GMR</i>
Secteur(s) visé(s)	Municipal
Résultat(s) attendu(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des émissions de polluants</li> <li>Contribution à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>



ACTION 7.2.1 ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS LIÉES À LA RÉDUCTION DES GES DANS LES DEVIS RELATIFS À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SUITE)	
<b>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI</b>	
Enjeu(x)	s/o
Responsable(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MRC</li> <li>✓ Municipalités/villes</li> </ul>
Collaborateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comité permanent de la GMR</li> <li>✓ DDRDN</li> </ul>
Indicateur(s) de suivi	Nombre de pratiques/solutions analysées Rapport d'analyse
Échéancier (année)	2020
<b>ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À L'ACTION</b>	
Ressources humaines, financières ou matérielles	Ressources MRC, DDRDN et municipales





ANNEXE 2 : TABLEAUX GÉNÉRÉS  
PAR L'OUTIL D'INVENTAIRE  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, VERSION 1

**ANNEXE 2 : TABLEAUX GÉNÉRÉS  
PAR L'OUTIL D'INVENTAIRE  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, VERSION 1**

---



Secteur Résidentiel - Résultats - La Rivière-du-Nord

Version 1 - BÊTA

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	7 663 t	3 873 t	11 536 t
Métal	655 t	811 t	1 466 t
Plastique	1 292 t	2 988 t	4 280 t
Verre	2 370 t	1 033 t	3 403 t
<b>Total</b>	<b>11 979 t</b>	<b>8 705 t</b>	<b>20 684 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS  
RÉSIDENTIELLES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël		N.D.	0 t
Résidus verts	2 134 t	4 176 t	6 310 t
Résidus alimentaires	230 t	9 497 t	9 727 t
Autres résidus organiques	0 t	6 286 t	6 286 t
<b>Total</b>	<b>2 363 t</b>	<b>19 959 t</b>	<b>22 323 t</b>



## SECTEUR RÉSIDENTIEL (SUITE)

### BOUES MUNICIPALES (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues de fosses septiques (BFS)	N.A.	N.A.	N.A.
<b>Total</b>	<b>3 343 t mh</b>	<b>7 530 t mh</b>	<b>10 872 t mh</b>

N.A. Non applicable

### VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU) (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	5 730 t	0 t	5 730 t

### TEXTILE (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	404 t	1 335 t	1 739 t



## SECTEUR RÉSIDENTIEL (SUITE)

### AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)</b>	<b>0 t</b>	<b>1 304 t</b>	<b>1 304 t</b>
↪ <i>Centre de tri</i>	0 t	1 185 t	1 185 t
↪ <i>Centre de valorisation des M.O.</i>	0 t	119 t	119 t
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)</b>	-----	61 t	61 t
<b>Encombrants (Données de l'outil)</b>	<b>2 694 t</b>	<b>514 t</b>	<b>3 208 t</b>
↪ <i>Métalliques</i>	2 694 t	245 t	2 938 t
↪ <i>Non-métalliques</i>	-----	269 t	269 t
<b>Total</b>	<b>2 694 t</b>	<b>1 880 t</b>	<b>4 573 t</b>

### RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
<b>Résidus ultimes</b>	<b>251 t</b>



## SECTEUR RÉSIDENTIEL (SUITE)

### TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	7 663 t	3 873 t	11 536 t
Métal	655 t	811 t	1 466 t
Plastique	1 292 t	2 988 t	4 280 t
Verre	2 370 t	1 033 t	3 403 t
Branches et sapins de Noël		N.D.	0 t
Résidus verts	2 134 t	4 176 t	6 310 t
Résidus alimentaires	230 t	9 497 t	9 727 t
Autres résidus organiques	0 t	6 286 t	6 286 t
Véhicules hors d'usage	5 730 t	0 t	5 730 t
Textiles	404 t	1 335 t	1 739 t
Rejets des centres de tri	0 t	1 185 t	1 185 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	119 t	119 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	-----	61 t	61 t
Encombrants métalliques	2 694 t	245 t	2 938 t
Encombrants non-métalliques	-----	269 t	269 t
Résidus ultimes	0 t	251 t	251 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>23 171 t</b>	<b>32 129 t</b>	<b>55 300 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>22 424 t</b>	<b>30 653 t</b>	<b>53 077 t</b>





## SECTEUR RÉSIDENTIEL (SUITE)

<b>Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)</b>	N.A.	N.A.	N.A.
<b>Boues municipales d'étangs aérés (BEA)</b>	N.A.	N.A.	N.A.
<b>Boues de fosses septiques (BFS)</b>	N.A.	N.A.	N.A.
<b>TOTAL boues</b>	<b>3 343 t mh</b>	<b>7 530 t mh</b>	<b>10 872 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>3 343 t mh</b>	<b>7 530 t mh</b>	<b>10 872 t mh</b>

N.A. Non applicable



Secteur ICI - Résultats - La Rivière-du-Nord

Version 1 - BÊTA

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	12 747 t	9 439 t	22 186 t
Métal	1 075 t	1 295 t	2 370 t
Plastique	1 093 t	4 806 t	5 899 t
Verre	584 t	1 356 t	1 940 t
<b>Total</b>	<b>15 499 t</b>	<b>16 895 t</b>	<b>32 394 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	6 200 t	306 t	6 506 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	11 641 t	11 641 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	1 238 t	1 238 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	8 613 t	8 613 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	1 790 t	1 790 t
<b>Total</b>	<b>6 200 t</b>	<b>11 947 t</b>	<b>18 146 t</b>



SECTEUR ICI (SUITE)

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE  
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins	0 t	0 t	0 t
Sables de fonderies	0 t	0 t	0 t
Poussières de cimenteries	0 t	0 t	0 t
Boues de forage	0 t	0 t	0 t
Scories d'aciérie	0 t	0 t	0 t
Poussières de chaux	0 t	0 t	0 t
Autres résidus chaulant	0 t	0 t	0 t
Pierre de taille	0 t	0 t	0 t
Autres résidus	0 t	0 t	0 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>0 t</b>	<b>0 t</b>

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	1 533 t	1 533 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	3 942 t	3 942 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>5 475 t</b>	<b>5 475 t</b>



SECTEUR ICI (SUITE)

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	1 102 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	12 747 t	9 439 t	22 186 t
Métal	1 075 t	1 295 t	2 370 t
Plastique	1 093 t	4 806 t	5 899 t
Verre	584 t	1 356 t	1 940 t
Industries de transformation agroalimentaire	6 200 t	306 t	6 506 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	1 238 t	1 238 t
Résidus alimentaires	0 t	8 613 t	8 613 t
Autres résidus organiques	0 t	1 790 t	1 790 t
Autres résidus marins	0 t	0 t	0 t
Sables de fonderies	0 t	0 t	0 t
Poussières de cimenteries	0 t	0 t	0 t
Boues de forage	0 t	0 t	0 t
Scories d'aciérie	0 t	0 t	0 t
Poussières de chaux	0 t	0 t	0 t
Autres résidus chaulant	0 t	0 t	0 t
Pierre de taille	0 t	0 t	0 t
Autres résidus	0 t	0 t	0 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	1 533 t	1 533 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	3 942 t	3 942 t
Résidus ultimes	0 t	1 102 t	1 102 t
<b>TOTAL</b>	<b>21 699 t</b>	<b>35 419 t</b>	<b>57 118 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>21 699 t</b>	<b>35 419 t</b>	<b>57 118 t</b>



Secteur CRD - Résultats - La Rivière-du-Nord

Version 1 - BÊTA

**RÉSIDUS DE CRD**  
(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	64 795 t	4 000 t	68 794 t
<b>Non-agrégats :</b>	15 903 t	19 038 t	34 941 t
↕ Bois de construction	15 359 t	8 511 t	23 870 t
↕ Gypse	147 t	3 895 t	4 042 t
↕ Bardeaux d'asphalte	397 t	3 263 t	3 660 t
↕ Autres	0 t	3 369 t	3 369 t
<b>Total</b>	<b>80 697 t</b>	<b>23 038 t</b>	<b>103 735 t</b>

**Autres types de bois (Données de l'utilisateur)**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t



SECTEUR CRD (SUITE)

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD**

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Agrégats</b>	64 795 t	4 000 t	68 794 t
<b>Gypse</b>	147 t	3 895 t	4 042 t
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	397 t	3 263 t	3 660 t
<b>Autres</b>	0 t	3 369 t	3 369 t
<b>Bois de construction</b>	15 359 t	8 511 t	23 870 t
<b>Résidus de bois de transformation industrielle</b>	0 t	0 t	0 t
<b>TOTAL</b>	<b>80 697 t</b>	<b>23 038 t</b>	<b>103 735 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>80 697 t</b>	<b>23 038 t</b>	<b>103 735 t</b>





## Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

